DOSSIER D'ÉTUDE

238

Collection des documents de travail de la Cnaf

Enquête sur l'accueil des enfants sur les temps péri et extrascolaires

Baromètre Cnaf 2024

Arnaud Crépin
(TMO)

en collaboration avec
Daphné Burger-Bodin
Cécile Ensellem
Saad Loutfi
Jeanne Moeneclaey
(Cnaf)

2025

Ce dossier d'étude ne reflète pas la position de la Cnaf
et n'engage que leurs auteur(e)s

Pour toutes informations Anne-Claire Collier
anne-claire.collier@cnaf.fr

Maquettiste Ysabelle Michelet
ISSN 2402-7286
Cnaf - 32 avenue de la Sibelle
756685 Paris Cedex 14

Sommaire

AVANT-PROPOS 3

1. LE CONTEXTE ET LA MÉTHODOLOGIE MISE EN ŒUVRE 5
1.1 Contexte 5
1.2 Méthodologie mise en œuvre 6
1.3 Comparabilité des résultats 8
1.4 Présentation des résultats 9

2. L'ACCÈS À L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET AU CENTRE DE LOISIRS 15
2.1 L'offre d'accueil périscolaire 15
2.2 L'offre d'accueil en centre de loisirs 17

3. LE RECOURS À L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET AU CENTRE DE LOISIRS 19
3.1 Le recours à l'accueil périscolaire 19
3.1.1 Taux de recours 19
3.1.2 Heures d'arrivée le matin et de départ le soir 22
3.1.3 Lieu du déjeuner le midi 22

3.2 Le recours au centre de loisirs 23
3.2.1 Taux de recours 23
3.2.2 Heures d'arrivée et de départ le mercredi 26
3.2.3 Lieu d'accueil le mercredi 27
3.2.4 Facilité d'obtention d'une place 27

4. LES RAISONS DE RECOURS ET DE NON-RECOURS AU PÉRISCOLAIRE ET AU CENTRE DE LOISIRS 29
4.1 Les raisons du recours à l'accueil périscolaire du matin, du midi et du soir 29
4.2 Les raisons du non-recours à l'accueil périscolaire du matin, du midi et du soir 30
4.3 Les raisons du recours au centre de loisirs le mercredi et lors des vacances 32
4.4 Les raisons de non-recours au centre de loisirs le mercredi et lors des vacances 33
4.5 Le bilan des raisons de recours et non-recours au périscolaire et au centre de loisirs 36

5. LES ACTIVITES ORGANISÉES LORS DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET EN CENTRE DE LOISIRS 39
5.1 Les activités proposées durant l'accueil périscolaire 39
5.2 Les activités proposées au centre de loisirs 41

6. LA SATISFACTION VIS-À-VIS DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET DU CENTRE DE LOISIRS 44
6.1 La satisfaction concernant l'accueil périscolaire 44
6.2 La satisfaction concernant le centre de loisirs 47

7. L'APPORT DE L'ACCUEIL AU PÉRISCOLAIRE ET EN CENTRE DE LOISIRS 51

8. L'ORGANISATION DE LA SEMAINE POUR LES ENFANTS DE 3 À 10 ANS 55
8.1 La pratique régulière d'une activité encadrée dans un club, une association 55
8.2 Le bilan de l'accueil et des activités des enfants en semaine 58
8.2.1 Les jours en semaine hors mercredi 58
8.2.2 Le mercredi en semaine 60

9. ZOOM SUR LES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP 62
9.1 La notion de handicap 62
9.2 Les espaces ressources dédiés au handicap 62
9.3 Le recours à l'accueil périscolaire et au centre de loisirs 62
9.4 La satisfaction vis-à-vis du périscolaire et du centre de loisirs 64
9.5 L'apport de l'accueil au périscolaire et en centre de loisirs 65
9.6 Les raisons de recours et de non-recours 65

TMO

AVANT-PROPOS

Les enfants consacrent une part importante de leur temps hors de leur famille et de l'école, dans d'autres espaces et auprès d'autres personnes ou acteurs. Le Conseil de l'enfance et de l'adolescence du Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age (HCFEA) y a consacré un rapport en 2018[1], soulignant les forts enjeux associés à ces temps.

Dans l'objectif de contribuer à l'épanouissement des enfants et de répondre aux besoins des familles par une meilleure conciliation entre la vie familiale, la vie professionnelle et la vie sociale, les Caf soutiennent financièrement le fonctionnement et le développement des accueils de loisirs et en sont des partenaires importants. Elles y ont consacré 1,13 milliards d'euros en 2023, correspondant à environ 1,2 milliards d'heures d'accueil. Ces structures de loisirs éducatifs s'adressent aux enfants et sont organisées le plus souvent par des collectivités territoriales (communes, communautés de communes…) ou des associations. Elles fonctionnent pendant l'année scolaire, proposant un accueil aux enfants de 3 à 10 ans avant ou après les heures de classe et lors de la pause méridienne, le mercredi et pendant les petites et grandes vacances scolaires. Elles couvrent également, avec une ampleur plus modeste, les accueils qui s'adressent aux 11-17 ans, non étudiés dans la présente étude.

Depuis 2014, la Cnaf produit régulièrement un baromètre des temps péri et extrascolaires : cette enquête réalisée auprès des mères et pères vise à saisir et mieux connaître leur perception et leur point de vue sur ces accueils. La 5e édition du baromètre a eu lieu au printemps 2024. Réalisée par le cabinet TMO, elle a été pilotée à la Cnaf par Daphné Burger-Bodin, Cécile Ensellem et Saad Loutfi, chargé.e.s de recherche et d'évaluation, et moi-même.

Cette édition a fait l'objet d'une importante refonte par rapport aux versions antérieures, dans le souci de donner sa pleine mesure à cette enquête originale portant sur un domaine peu documenté. Le questionnaire, la méthodologie d'enquête et d'analyse et le format de valorisation des résultats ont ainsi été revus. La prochaine édition du baromètre, prévue en 2027, soit 3 ans après celle de 2024, s'inscrira dans sa continuité.

Le questionnaire est désormais composé de questions dites « socle », pérennes d'une édition à l'autre et garantissant le caractère barométrique, ainsi que de questions « focus », permettant de s'adapter au contexte ou d'approfondir une problématique particulière. Cette édition 2024 a approfondi les spécificités liées aux territoires, à la fois à travers des questions dédiées (espaces mobilisés, accessibilité de l'offre, etc.) et grâce à l'introduction dans l'analyse de variables territorialisées (milieux urbains et ruraux, quartiers prioritaires de la politique de la ville, départements d'Outre-mer).

[1] HCFEA, Rapport sur les temps et les lieux tiers des enfants et des adolescents hors maison et hors scolarité, 2018.

De plus, la structuration du questionnaire a été modifiée. Il est dorénavant organisé en parties correspondant aux différents temps d'accueil. Pour chacun d'entre eux, les parents sont interrogés sur leur connaissance de l'offre, la fréquentation de cette offre par leur enfant, les raisons de recours ou non-recours, le contenu de ces temps péri et extrascolaires, et leur satisfaction vis-à-vis de l'offre.

Notre volonté est que les résultats viennent éclairer les réalités de toutes les familles. Celles qui sont moins enclines ou disponibles pour répondre à une enquête en ligne sur notre sujet ont ainsi été contactées par téléphone. Les familles ayant un enfant en situation de handicap ont également fait l'objet d'une attention particulière : afin de pouvoir réaliser des analyses solides sur l'accueil de leurs enfants, nous avons réalisé un suréchantillonnage de familles bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), versée par les Caf.

L'ensemble des connaissances collectées et leur analyse fouillée méritaient d'être partagées. Elles sont donc mises à disposition de tous, pour la première fois, dans la collection *Dossier d'étude*. Celle des *E-ssentiel* relaiera également en quatre pages les principaux résultats de ce baromètre et consacrera un numéro aux enseignements concernant l'accueil des enfants en situation de handicap. Je vous en souhaite une lecture agréable et éclairante !

Jeanne Moeneclaey
jeanne.moeneclaey@cnaf.fr
Responsable du pôle recherche et évaluation
Direction des statistiques, des études et de la recherche (DSER)
de la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf)

1. LE CONTEXTE ET LA MÉTHODOLOGIE MISE EN ŒUVRE

1.1 Contexte

Acteurs majeurs de la politique familiale, la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) et les caisses d'Allocations familiales (Caf), qui constituent la branche Famille de la Sécurité Sociale, ont pour tâche essentielle **d'aider les familles dès le premier enfant dans tous les domaines**.

Dans ce cadre, la branche Famille **soutient le maintien et le développement des accueils de loisirs** sans hébergement (ALSH), avec pour objectifs le développement et la prise d'autonomie de l'enfant et de l'adolescent, la conciliation entre vie familiale, vie sociale et vie professionnelle, mais aussi la réduction des inégalités d'accès de tous les enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires.

Afin de disposer d'une connaissance actualisée des pratiques et opinions des familles sur ces accueils, la Cnaf a souhaité lancer **une nouvelle édition de son enquête barométrique relative à l'accueil des enfants au périscolaire et en centre de loisirs**. Celle-ci s'inscrit dans la continuité des enquêtes déjà réalisées en 2014, 2016, 2019 et 2021.

En interrogeant les parents d'enfant(s) âgé(s) de 3 à 10 ans, l'enquête vise à **mieux connaître et comprendre la fréquentation** (ou non) de l'accueil périscolaire (le matin avant l'école, le midi, le soir après l'école) et du centre de loisirs (le mercredi et pendant les vacances scolaires), **le contenu** de ces accueils ainsi que **la satisfaction** des parents à leur égard. L'approche barométrique permet en outre de saisir les évolutions dans le temps concernant ces différents aspects. Toutefois, une refonte du questionnaire et de la méthodologie d'enquête ayant été réalisée pour cette édition 2024, les évolutions seront, cette année, commentées uniquement dans leurs grandes tendances et non de manière fine (voir sur ce point la partie 1.3).

À ces questions-socles, la Cnaf a souhaité ajouter un volet « focus », différent à chaque édition, destiné à investiguer certaines thématiques ou enjeux. Pour cette édition 2024, le focus est consacré aux **particularités liées aux territoires** (zones urbaines / péri-urbaines / rurales, quartiers prioritaires de la politique de la ville, départements d'outre-mer). En outre, le questionnaire a été pensé pour analyser pleinement les réponses des **familles ayant un enfant en situation de handicap**.

Nous avons fait le choix d'utiliser des termes se situant au plus proche de l'expérience des parents. Bien qu'ils ne correspondent pas tout à fait aux définitions réglementaires. Ce travail se base en effet sur la perception des parents, il est construit par rapport à leurs besoins et à leur vécu.
Ainsi, ce travail mobilise principalement les termes :

- « **accueil périscolaire** » pour désigner l'accueil des enfants sur le temps périscolaire, à savoir le matin, midi et soir pendant la semaine en période scolaire. Il n'inclut pas le mercredi matin ni après-midi. En effet, sur l'année scolaire 2024-2025 une très large majorité de communes organise les semaines d'école sur 4 jours[2], le mercredi n'est alors pas une journée d'école. Dans ce type d'accueil, un encadrement est proposé sur place, dans les locaux scolaires ou à proximité de l'école, aux enfants scolarisés.
- « **centre de loisirs** » : pour désigner l'accueil des enfants pendant les temps extrascolaires, c'est-à-dire durant les petites et grandes vacances, ainsi que le mercredi matin et après-midi.

[2] Selon une publication de l'Association des Maires de France (AMF) de 2023 (AMF - LA LETTRE) "90 % communes répondantes signalent que leurs écoles publiques sont organisées avec une semaine scolaire de quatre jours et 9 % avec une semaine de 4,5 jours dont une matinée le mercredi.

Ces termes ont été privilégiés à ceux d'« accueil de loisirs », ou ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) qui désignent l'ensemble des temps péri et extrascolaires associés à des règles spécifiques et ouvrant droit à un financement par les Caf. Ce choix a été fait, d'une part, afin de bien distinguer les temps autour de la journée d'école et ceux organisés les journées sans école, et d'autre part, pour reprendre des termes couramment utilisés par les parents.

1.2 Méthodologie mise en œuvre

Afin de mener à bien la démarche, la Cnaf a choisi de recourir aux services d'un prestataire, **le cabinet d'études TMO** qui intervient auprès des pouvoirs publics, des acteurs institutionnels (Caf, Msa…) et des acteurs professionnels sur différents domaines d'expertise parmi lesquels l'évaluation des politiques publiques et l'enquête auprès des populations.

Dans un premier temps, **un échantillon national composé de 60 000 foyers allocataires des Caf a été tiré aléatoirement par la Cnaf**. Afin de permettre un focus sur les parents ayant un enfant en situation de handicap, il a été décidé de surreprésenter les foyers percevant l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) à hauteur de 12 % de l'échantillon global, soit 7 200 foyers au total, alors que leur poids réel parmi l'ensemble des foyers allocataires s'établit à 6 % (deux fois moins). Le reste de l'échantillon se composait de 52 800 foyers allocataires.

Parmi les 60 000 foyers, 58 972 se sont vu adresser un **mail informatif** et 1 024 un **courrier postal informatif** (ceux disposant d'une adresse électronique mais n'ayant pas donné leur accord d'utilisation et ceux ne disposant pas d'une adresse électronique) afin qu'ils soient renseignés sur la démarche engagée et leur laisser la possibilité de ne pas y participer. À noter que 4 cas ont été écartés : 2 présentaient la même adresse mail, 1 avait une adresse à l'étranger, 1 une adresse sans nom.

Au final, 1 465 foyers sur les 59 996 sollicités n'ont pas souhaité prendre part à l'enquête. Cela représente **un taux de refus de 2,4 %** se situant plutôt dans la fourchette basse des taux généralement observés dans le cadre des démarches conduites par le cabinet.

Après apurement des refus et des 50 courriers et 3 mail non délivrés, **l'échantillon final d'enquête se composait donc de 58 478 foyers** parmi lesquels : 57 548 étaient susceptibles de relever de l'enquête en ligne (présence d'une adresse mail avec accord d'utilisation) et 58 476 étaient susceptibles de relever de l'enquête téléphonique (présence de coordonnées téléphoniques).

Préalablement au lancement de l'enquête, le questionnaire d'enquête, dans sa version mise en forme et consolidée, **a fait l'objet d'un test par téléphone puis en ligne.** Si la plupart des questions n'ont pas posé de difficulté quant à leur compréhension, la durée du questionnaire s'est avérée un peu trop longue, si bien que certaines questions, perçues comme redondantes, ont été supprimées.

➔ **L'enquête en ligne** a été conduite entre le 29 mai et le 18 juin 2024 auprès de 57 012 foyers allocataires. Par rapport aux 57 548 contacts potentiels, les 500 sollicités pour le test du questionnaire par téléphone ont été enlevés de même que les 48 personnes sollicitées dans le cadre du test du questionnaire en ligne. Après 2 relances, 7 555 familles ont répondu de façon quasi-exhaustive au questionnaire, soit **un taux de participation satisfaisant de 13,3 %**. Ce taux de réponse connaît **une relative stabilité selon les profils, à l'exception notable des foyers les plus précaires** (RUC[3] inférieur à 800 euros par mois) et/ou **en situation d'inactivité** (pour un seul ou les deux parents) qui ont moins répondu. Cette tendance s'observait déjà dans les précédents baromètres mais s'est accentuée quelque peu.

[3] Revenu par unité de consommation.

➔ **L'enquête téléphonique** a été conduite entre le 19 juin et le 3 juillet 2024 **auprès des foyers n'ayant pas répondu à l'enquête en ligne** et des foyers (un peu moins de 1 000) sans adresse mail. Au total, la base d'appels comportait 48 310 foyers parmi lesquels 46 866 ont été appelés (soit 97 %). Avant le lancement de l'enquête, **des quotas** ont été définis pour assurer la représentativité générale de l'échantillon mais aussi, pour procéder à des suréchantillonnages. Ainsi, le choix a été fait de :
1/ **surreprésenter les foyers bénéficiaires de l'AEEH** pour disposer d'un volume plus important de réponses auprès de ce public (250 enquêtes lui ont été affectées, contre 88 en théorie),
2/ **surreprésenter les foyers ayant un RUC mensuel inférieur à 800 euros et les foyers connaissant des situations d'inactivité** pour augmenter le nombre de réponses de ces profils qui avaient tous deux moins répondu à l'enquête en ligne. La passation de l'enquête a duré 14 minutes, contre 11 à 12 pour les vagues précédentes et a permis, *in fine*, **d'interroger 1 503 familles**.

Cette enquête s'associant, comme toute autre, des enjeux de représentativité, afin de corriger les éventuels biais et déformations inhérents à sa passation, **une phase technique de pondération des résultats** a été mise en œuvre.

En premier lieu, les réponses obtenues auprès des 7 555 familles ayant répondu à l'enquête en ligne et les réponses obtenues auprès des 1 503 familles ayant répondu à l'enquête téléphonique ont été adjointes, constituant **une base globale de 9 058 répondants**.

Cette base a ensuite fait l'objet d'un **premier redressement** (pondération a posteriori par calage sur marge) **selon 4 variables « sociodémographiques »** (croisées selon que l'allocataire soit ou non bénéficiaire de l'AEEH pour au moins un de ses enfants) :

- La situation matrimoniale (familles monoparentales ou biparentales) croisée avec l'activité du ou des parents (en emploi / sans emploi) ;
- Les ressources du foyer (RUC) ;
- Le nombre total d'enfants à charge au sein du foyer ;
- La typologie de la commune de résidence (rural autonome / rural sous influence d'un pôle / urbain)[4].

Ces variables sont celles ayant été utilisées pour définir les quotas de l'enquête téléphonique. Elles proviennent du fichier statistique des allocataires des Caf, excepté la typologie territoriale qui émane de l'Insee puis a été intégrée au fichier Caf pour catégoriser la commune de résidence des foyers allocataires.

À l'issue de ce premier redressement, qui a permis de **corriger les distorsions sociodémographiques** de l'enquête, les résultats d'enquête pondérés ont été analysés selon qu'ils aient été obtenus par l'enquête en ligne ou par l'enquête téléphonique. Il en ressort, **pour certaines réponses, des écarts notables entre les deux modes de passation**. Principalement, les familles ayant répondu en ligne : sont plus utilisatrices de l'accueil périscolaire (matin, midi et soir) et du centre de loisirs (mercredi et vacances), font plus souvent pratiquer une activité encadrée à leur enfant et font globalement montre d'une plus grande satisfaction à l'endroit de l'accueil au périscolaire et en centre de loisirs. Elles sont par ailleurs plus actives, disposent de revenus plus élevés et comptent une proportion plus importante de femmes répondantes.

Les écarts résultent aussi des **choix opérés** en matière de stratégie d'enquête : s'agissant de l'enquête en ligne, l'objet du courriel, plus « resserré », a peut-être favorisé la réponse des familles recourant au périscolaire et au centre de loisirs ; s'agissant de l'enquête téléphonique,

[4] Pour plus d'informations concernant cette typologie mise en place par l'Insee, se reporter à l'article « Une nouvelle définition du rural pour mieux rendre compte des réalités des territoires et de leurs transformations » (2021), consultable sur le site Internet de l'Insee : https://www.insee.fr/fr/statistiques/5039991?sommaire=5040030

le plan de sondage a été volontairement déformé pour augmenter le nombre de réponses auprès de profils ciblés ou ayant moins participé à l'enquête en ligne. Du reste, il en découle des écarts entre modes d'interrogation plus prononcés que lors des vagues précédentes, c'est-à-dire que les réponses au questionnaire varient en fonction du mode de collecte, qu'il soit en ligne ou par téléphone.

Face à ces observations, il a été décidé d'effectuer un **second redressement**, également de type « sociodémographique », qui ne cherche pas à corriger les écarts entre modes de passation, mais cherche à augmenter le nombre de variables sociodémographiques prises en compte pour la pondération. Concrètement, les principales réponses à l'enquête en ligne et à l'enquête téléphonique ont été croisées avec d'autres variables issues du fichier des allocataires afin d'identifier celles qui ressortent comme étant statistiquement les plus discriminantes et de les ajouter aux quatre variables déjà considérées.

Ce second redressement, qui a permis d'**atténuer les distorsions liées au mode de passation** de l'enquête (d'un côté téléphonique et de l'autre en ligne), intègre **en définitive 7 variables** (croisées selon que l'allocataire soit ou non bénéficiaire de l'AEEH pour au moins un de ses enfants) :

- La situation matrimoniale (familles monoparentales ou biparentales) croisée avec l'activité du ou des parents (en emploi / sans emploi) ;
- Les ressources du foyer (RUC) ;
- Le nombre total d'enfants à charge au sein du foyer ;
- La typologie de la commune de résidence (rural autonome / rural sous influence d'un pôle / urbain) ;
- Le genre du responsable du dossier ;
- La présence d'enfant(s) âgé(s) de 3 à 5 ans au sein du foyer ;
- La présence d'enfant(s) âgé(s) de 6 à 10 ans au sein du foyer.

La pondération effectuée a permis de **rendre l'échantillon conforme aux caractéristiques de la population mère** tout en conférant aux enquêtés des poids tout à fait acceptables et pas trop dispersés, allant de 0,26 au minimum à 2,09 au maximum.

1.3 Comparabilité des résultats

S'inscrivant dans une logique barométrique, la démarche, initiée en 2014 puis reconduite en 2016, 2019, 2021 et dernièrement 2024, a connu **des évolutions destinées à optimiser les phases de recueil et d'analyse** des réponses données par les familles.

Un premier changement a été opéré en 2019 lorsqu'une **méthode mixte d'enquête** a été mise en place, principalement en ligne, mais également par téléphone, de manière à toucher tous les profils de familles. Cette méthode rompait avec les précédents baromètres de 2014 et 2016 qui s'appuyaient exclusivement sur une enquête téléphonique.

Si l'enquête de 2021 a été conduite selon une méthodologie identique à la vague de 2019, elle a été marquée par le **contexte de la pandémie de la Covid-19**. Ainsi, au moment de l'enquête, des mesures sanitaires étaient en vigueur, qui ont pu modifier l'offre proposée aux familles et les conditions d'accueil des enfants : couvre-feu, restrictions ou suspensions des activités extrascolaires… En outre, la période a vu un renforcement du télétravail et des situations d'activité partielle qui ont pu affecter la demande des familles. Le questionnaire avait alors été adapté afin que les modalités de réponses prennent en compte les effets de la crise sanitaire. Les résultats issus de cette enquête de 2021 sont donc à lire avec précaution.

L'enquête de 2024, bien qu'également adossée à une méthode mixte et réalisée dans un contexte « normalisé », a fait l'objet d'**ajustements méthodologiques qui introduisent une nouvelle « rupture »** dans la production des résultats du baromètre. Parmi ces ajustements peuvent principalement être cités :

- L'interrogation des familles en fin d'année scolaire (entre fin mai et début juillet), et non plus en début d'année scolaire (d'octobre à novembre) ;
- La réalisation, dans un 1er temps, de l'enquête en ligne puis, dans un 2nd temps, de l'enquête téléphonique auprès des non-répondants à l'enquête en ligne, et non plus la réalisation, de façon concomitante de l'enquête en ligne et de l'enquête téléphonique sur la base de deux échantillons distincts ;
- Le remaniement du questionnaire d'enquête, tant dans son articulation que dans la formulation de certaines questions ;
- La prise en compte de critères plus stricts pour définir le champ des répondants à l'enquête (pour être intégrés à la base d'analyse, ils devaient avoir répondu à plus de questions que précédemment) ;
- La modification de la méthode de redressement, qui n'inclut plus une pondération de gestion des écarts entre modes de passation basée sur les variables présentant les écarts les plus conséquents, mais relève uniquement de variables socio-démographiques.

Pour ces raisons, il convient de ne pas directement mettre en regard cette enquête de 2024 avec les éditions précédentes, mais plutôt de **raisonner en tendance, en privilégiant pour point de comparaison l'enquête de 2019** (soit une antériorité de 5 ans), dont les résultats sont probablement les plus appropriés pour appréhender des évolutions.

1.4 Présentation des résultats

Dans ce rapport, les résultats d'enquêtes sont présentés de deux manières :

- **À plat**, c'est-à-dire sur la base de l'ensemble de l'échantillon des familles répondantes ayant au moins un enfant âgé de 3 à 10 ans (ou, le cas échéant, sur l'ensemble des familles concernées par une question s'adressant à un profil de familles en particulier). Le résultat à plat permet de dresser un état des lieux en déterminant les grandes masses sur l'ensemble des questionnements abordés.

- **Croisés selon les variables de caractérisation** ressortant, après analyse, comme les plus discriminantes. Ci-après figure une description des variables les plus utilisées à travers ce rapport ainsi que les effectifs et pourcentages de répondants qui leur sont associés.

  Les variables de caractérisation concernent en premier lieu **l'enfant sur lequel a porté le questionnement**, l'enfant « de référence ». Les familles n'ayant qu'un seul enfant âgé de 3 à 10 ans vivant au sein de leur foyer ont répondu pour cet enfant. Les familles ayant plusieurs enfants âgés de 3 à 10 ans au sein de leur foyer ont répondu pour un seul enfant, celui dont la date d'anniversaire était la plus proche du jour de l'enquête (ce afin que les familles ne choisissent pas elles-mêmes l'enfant, au risque d'éventuels biais).

  ⇨ **Le niveau scolaire de l'enfant de référence <u>déclaré</u> par les familles au moment de l'enquête.** Les familles ont été réparties selon que leur enfant était scolarisé en **maternelle** (très petite section, petite section, moyenne section, grande section) ou en **élémentaire** (CP, CE1, CE2, CM1, CM2), ou bien se trouve dans une autre situation (classe ULIS, classe Montessori). Le niveau scolaire agrégé a été préféré à un regroupement des enfants par tranche d'âge (par exemple, 3 à 5 ans et 6 à 10 ans), et nous semblait plus explicite.

Niveau scolaire de l'enfant	Effectif non pondéré	Effectif pondéré	Pourcentage pondéré
Maternelle	3 763	3 528	39 %
Élémentaire	5 119	5 394	60 %
Autre	22	14	0,2 %
Total	8 904	8 937	100 %

Source : Tmo - Enquête sur l'accueil des enfants au périscolaire et en centre de loisirs, mai à juillet 2024
Base : Familles dont l'enfant est actuellement scolarisé dans une école maternelle ou élémentaire ou suit sa scolarité à la maison (8 904)

- **L'âge de l'enfant de référence <u>déclaré</u> par les familles au moment de l'enquête**, âge allant de 3 ans à 10 ans. L'âge de l'enfant a été préféré au niveau scolaire détaillé de l'enfant, dans le sens où il apporte une information plus précise quant au degré d'autonomie de l'enfant, paramètre ayant un impact sur le besoin de prise en charge des familles. L'âge moyen des enfants de référence s'établit à 6,7 ans.

Âge détaillé de l'enfant	Effectif non pondéré	Effectif pondéré	Pourcentage pondéré
3 ans	730	690	8 %
4 ans	1 257	1 192	13 %
5 ans	1 259	1 177	13 %
6 ans	1 192	1 186	13 %
7 ans	1 206	1 263	14 %
8 ans	1 164	1 222	13 %
9 ans	1 223	1 281	14 %
10 ans	1 027	1 047	12 %
Total	9 058	9 058	100 %

Source : Tmo - Enquête sur l'accueil des enfants au périscolaire et en centre de loisirs, mai à juillet 2024
Base : Ensemble des familles (9 058)

- **Le fait que l'enfant de référence soit ou non en situation de handicap.** Dans le questionnaire, les familles étaient invitées à répondre à la question suivante : « Votre enfant est-il en situation de handicap ? ». C'est donc **la notion de <u>handicap au sens que le parent interrogé lui donne</u>** qui est ici prise en compte. Cette notion se distingue du fait de bénéficier ou non de l´Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH). Ainsi, 31 % des parents déclarant que leur enfant est en situation de handicap disent ne pas percevoir l'AEEH, alors que 69 % disent percevoir cette allocation[5]. Aussi avons-nous pris le parti de retenir **une seconde notion concernant le <u>handicap, au sens où le parent interrogé déclare aussi percevoir l'AEEH</u>** pour l'enfant de référence âgé de 3 à 10 ans.

[5] Cet écart pourrait s'expliquer par le fait que certaines familles, notamment d'enfants souffrant de troubles « dys », font une demande de reconnaissance auprès de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) pour obtenir des aménagements scolaires, sans demander l'AEEH, car il n'est pas nécessaire de la percevoir pour bénéficier des aménagements.

Enfant en situation de handicap	Effectif non pondéré	Effectif pondéré	Pourcentage pondéré
Oui	758	446	5 %
Non	8 300	8 612	95 %
Total	9 058	9 058	100 %

Source : Tmo - Enquête sur l'accueil des enfants au périscolaire et en centre de loisirs, mai à juillet 2024
Base : Ensemble des familles (9 058)

Enfant pour lequel l'AEEH est perçue	Effectif non pondéré	Effectif pondéré	Pourcentage pondéré
Oui	616	306	3 %
Non	8 442	8 752	97 %
Total	9 058	9 058	100 %

Source : Tmo - Enquête sur l'accueil des enfants au périscolaire et en centre de loisirs, mai à juillet 2024
Base : Ensemble des familles (9 058)

Les variables de caractérisation concernent également **les familles** elles-mêmes.

⇨ **Le nombre total d'enfants du foyer déclaré par les familles au moment de l'enquête.** Ce nombre intègre tous les enfants, quel que soit leur âge. En moyenne, les familles comptent 2,2 enfants vivant actuellement chez elles, et 1,5 enfants âgés de 3 à 10 ans.

Nombre total d'enfants au sein du foyer	Effectif non pondéré	Effectif pondéré	Pourcentage pondéré
Un	1 897	1 868	21 %
Deux	4 445	4 338	48 %
Trois	1 933	2 011	22 %
Quatre	540	595	7 %
Cinq et plus	233	246	3 %
Total	9 058	9 058	100 %

Source : Tmo - Enquête sur l'accueil des enfants au périscolaire et en centre de loisirs, mai à juillet 2024
Base : Ensemble des familles (9 058)

⇨ **La situation matrimoniale et l'activité déclarées par les familles au moment de l'enquête.** Ces dernières sont catégorisées selon qu'elles soient monoparentales (le parent interrogé vit seul) ou biparentales (le parent interrogé vit en couple) et selon que les parents exercent actuellement une activité professionnelle ou non. La variable créée comporte ainsi 5 modalités : les familles avec un seul parent en emploi ; les familles avec un seul parent sans emploi (en recherche d'emploi ou inactif), les familles avec deux parents en emploi, les familles avec deux parents dont un en emploi (et l'autre sans emploi), les familles avec deux parents sans emploi.

Situation familiale et activité des familles	Effectif non pondéré	Effectif pondéré	Pourcentage pondéré
1 seul parent travaillant	1 557	1 504	17 %
1 seul parent ne travaillant pas	777	792	9 %
2 parents travaillant	4 805	4 650	52 %
2 parents dont 1 seul travaillant	1 523	1 654	18 %
2 parents ne travaillant pas	286	343	4 %
Total	8 948	8 943	100 %

Source : Tmo - Enquête sur l'accueil des enfants au périscolaire et en centre de loisirs, mai à juillet 2024
Base : Ensemble des familles hormis celles enquêtées en ligne n'ayant pas répondu à cette question (8 948)

- ⇨ **Les revenus nets mensuels du foyer <u>déclarés</u> par les familles au moment de l'enquête.** Pour faciliter leur réponse, les familles se sont vu proposer **9 tranches** de revenus (les revenus exacts ne leur ont pas été demandés). À noter que ne sont pas intégrées aux analyses les 1 % de familles ayant refusé d'indiquer leurs revenus et les 2 % de familles ayant répondu qu'elles ne savent pas quels sont leurs revenus. Sur la base des familles ayant renseigné leur tranche de revenus, il peut être estimé, en prenant en compte le milieu de la tranche comme valeur de référence, que les familles disposent en moyenne de 3 000 € nets mensuels.

Revenus nets mensuels du foyer	Effectif non pondéré	Effectif pondéré	Pourcentage pondéré
Moins de 1 000 euros nets par mois	584	641	7 %
1 000 à moins de 1 500 euros	998	1 058	12 %
1 500 à moins de 2 000 euros	1 106	1 128	13 %
2 000 à moins de 2 500 euros	875	872	10 %
2 500 à moins de 3 000 euros	859	850	10 %
3 000 à moins de 3 500 euros	1 003	968	11 %
3 500 à moins de 4 000 euros	983	942	11 %
4 000 à moins de 5 000 euros	1 065	1 020	12 %
5 000 euros et plus	1 064	1 029	12 %
Refus (non suggéré dans l'enquête téléphonique / non proposé dans l'enquête en ligne)	113	126	1 %
Ne sait pas (non suggéré dans l'enquête téléphonique / non proposé dans l'enquête en ligne)	122	132	2 %
Total	8 772	8 765	100 %

Source : Tmo - Enquête sur l'accueil des enfants au périscolaire et en centre de loisirs, mai à juillet 2024
Base : Ensemble des familles hormis celles enquêtées en ligne n'ayant pas répondu à cette question (8 772)

Les variables de caractérisation concernent enfin **les territoires** au sein desquels résident les familles.

- ⇨ **La catégorie du rural et de l'urbain**, telle que définie par l'Insee, de la commune de résidence des familles. Cette catégorisation ou typologie répartit les communes en 6 groupes : rural autonome très peu dense, rural autonome peu dense, rural sous faible

influence d'un pôle, rural sous forte influence d'un pôle, urbain densité intermédiaire, urbain dense. Pour l'analyse des résultats d'enquête (et selon la même logique que pour la pondération), il a été décidé, à partir de ces 6 groupes, de former **3 groupes de communes**. L'information sur la typologie de territoire n'est pas disponible pour une seule personne résidant au sein des Antilles françaises.

Typologie de territoire (Donnée Insee)	Effectif non pondéré	Effectif pondéré	Pourcentage pondéré
Rural autonome (très peu dense ou peu dense)	1 043	1 000	11 %
Rural sous influence (faible ou forte) d'un pôle	1 995	1 787	20 %
Urbain (densité intermédiaire ou dense)	6 019	6 269	69 %
Non déterminé	1	1	0,01 %
Total	9 058	9 058	100 %

Source : Tmo - Enquête sur l'accueil des enfants au périscolaire et en centre de loisirs, mai à juillet 2024
Base : Ensemble des familles (9 058)

À titre indicatif figure ci-dessous la carte des catégories du rural et de l'urbain en France :

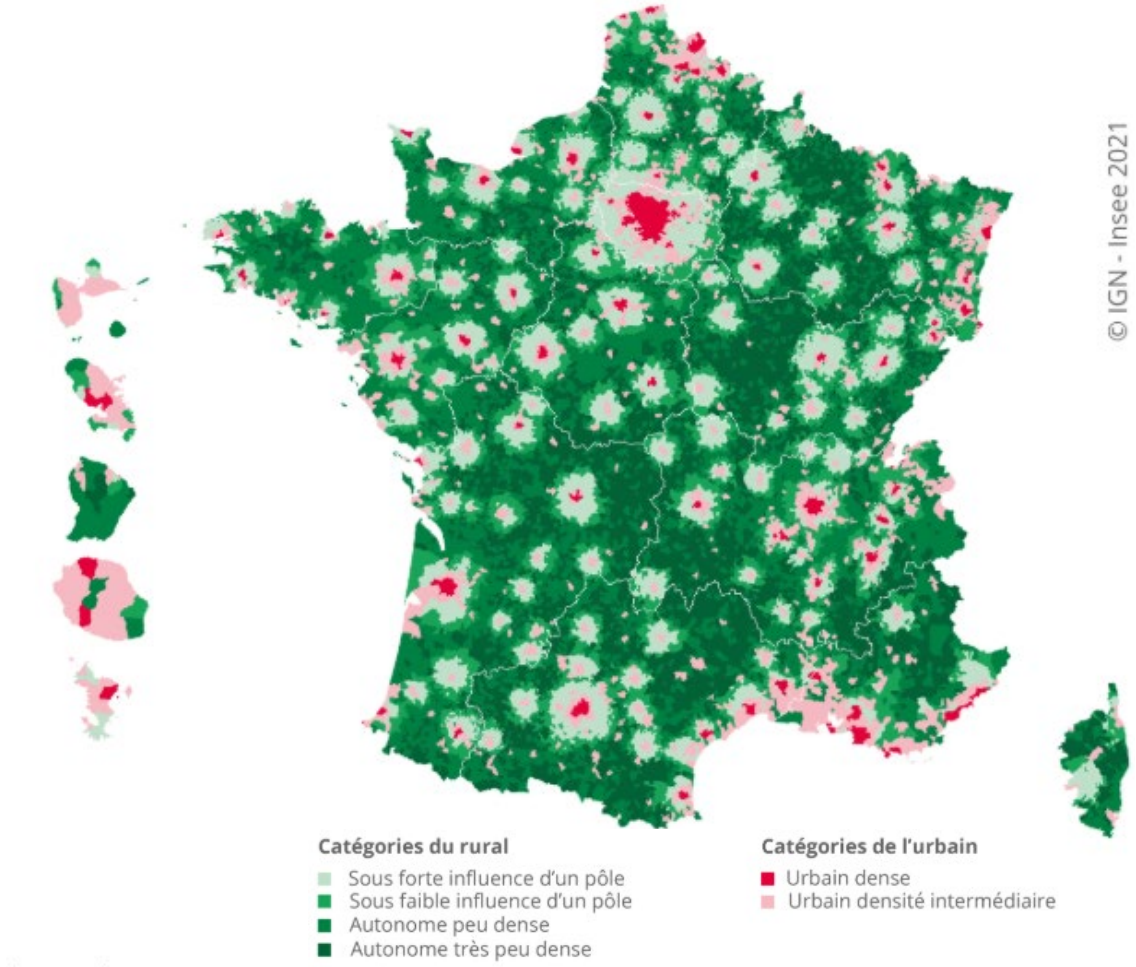

Source : Insee, recensement de la population 2017.

⇨ **La population** de la commune de résidence des familles. Le nombre d'habitants est issu des chiffres du Recensement de la Population de l'Insee millésimé 2020. Au total, **9 tranches** de population ont été définies.

Population communale (Donnée Insee)	Effectif non pondéré	Effectif pondéré	Pourcentage pondéré
Moins de 1 000 habitants	1 141	1 057	12 %
1 000 à moins de 2 500 habitants	1 218	1 132	13 %
2 500 à moins de 5 000 habitants	1 106	1 049	12 %
5 000 à moins de 10 000 habitants	1 187	1 195	13 %
10 000 à moins de 25 000 habitants	1 376	1 426	16 %
25 000 à moins de 50 000 habitants	1 104	1 163	13 %
50 000 à moins de 100 000 habitants	826	888	10 %
100 000 à moins de 250 000 habitants	521	548	6 %
250 000 habitants et plus	579	599	7 %
Total	9 058	9 058	100 %

Source : Tmo - Enquête sur l'accueil des enfants au périscolaire et en centre de loisirs, mai à juillet 2024
Base : Ensemble des familles (9 058)

À titre d'exemple, voici quelques noms de communes de 5 000 habitants et plus correspondant à chaque tranche de population :

Population communale (Donnée Insee)	Communes
5 000 à moins de 10 000 habitants	Loudéac, Luçon, Chantilly, Orchies, Uzès, Honfleur…
10 000 à moins de 25 000 habitants	Auch, Lisieux, Royan, Sedan, Orsay, Toul…
25 000 à moins de 50 000 habitants	Vincennes, Saint-Malo, Sète, Angoulême, Lens, Agen…
50 000 à moins de 100 000 habitants	Créteil, Avignon, Poitiers, Valence, Niort, Troyes…
100 000 à moins de 250 000 habitants	Lille, Rennes, Nîmes, Limoges, Metz, Orléans…
250 000 habitants et plus	Paris, Marseille, Lyon, Toulouse, Nantes, Strasbourg…

⇨ **L'appartenance du lieu de résidence à un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV).** Les QPV sont les territoires s'inscrivant dans la politique de la ville, qui vise à compenser les écarts de niveau de vie avec le reste du territoire. **Ces quartiers sont donc ceux où les revenus sont les plus faibles**. S'il s'agit essentiellement de cités de grands ensembles, on trouve aussi d'anciennes cités minières et industrielles ou des centres anciens dégradés. La vétusté de l'habitat, l'éloignement des bassins d'emplois et des services publics représentent des enjeux récurrents. Ces 1 500 quartiers regroupent environ cinq millions de personnes, soit 8 % de la population française.

Réside au sein d'un QPV (Donnée Cnaf)	Effectif non pondéré	Effectif pondéré	Pourcentage pondéré
Oui	747	819	9 %
Non	8 311	8 239	91 %
Total	9 058	9 058	100 %

Source : Tmo - Enquête sur l'accueil des enfants au périscolaire et en centre de loisirs, mai à juillet 2024
Base : Ensemble des familles (9 058)

- ⇨ **La localisation du lieu de résidence en France métropolitaine ou en France d'outre-mer.** Parmi les 380 foyers allocataires résidant en outre-mer ayant répondu à l'enquête, 188 habitent La Réunion (49 %), 66 la Guadeloupe (17 %), 58 la Martinique (15 %), 55 la Guyane (14 %), 12 Mayotte (3 %) et 1 Saint-Martin (0,3 %). Il faut signaler que ces foyers d'outre-mer comptent une proportion nettement plus élevée de foyers mono-parentaux (56 % contre 26 % au global), de foyers inactifs où aucun adulte n'exerce d'emploi (41 % contre 13 % au global), de foyers à faibles revenus disposant de moins de 1 500 euros nets mensuels (50 % contre 19 % au global), de foyers résidant en zone urbaine (91 % contre 69 % au global), de foyers habitant en QPV (21 % contre 9 % au global).

Réside en métropole ou en outre-mer (Donnée Cnaf)	Effectif non pondéré	Effectif pondéré	Pourcentage pondéré
Métropole	8 678	8 650	95 %
Outre-mer	380	408	5 %
Total	9 058	9 058	100 %

Source : Tmo - Enquête sur l'accueil des enfants au périscolaire et en centre de loisirs, mai à juillet 2024
Base : Ensemble des familles (9 058)

2. L'ACCÈS À L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET AU CENTRE DE LOISIRS

Les résultats présentés dans cette partie donnent à voir les représentations des parents sur l'accès à l'accueil périscolaire et au centre de loisirs. Il convient d'être prudent à l'égard des résultats présentés concernant l'existence d'une offre d'accueil en ce qu'ils reposent sur le déclaratif des familles. Il est possible que certains parents n'aient pas connaissance de l'offre existante[6] et de son organisation, même si cela reste sans doute marginal.

2.1 L'offre d'accueil périscolaire

La plupart des enfants scolarisés dans une école primaire auraient accès à un accueil périscolaire (le matin, midi et soir en période scolaire). Le matin avant la classe, 89 % des parents enquêtés déclarent qu'il existe un accueil périscolaire pour leur enfant ; le midi, durant la pause déjeuner, 96 % mentionnent l'existence d'un accueil ; et le soir après la classe, ils sont 95 %. Il peut être noté le **très léger décrochage s'agissant de l'accès à une offre périscolaire le matin** : celle-ci serait un peu moins présente que l'offre du midi et du soir (respectivement -7 et -6 points).
L'accueil périscolaire s'est fortement développé à partir de 2013 à la suite de la réforme des rythmes scolaires qui visait à répartir les apprentissages fondamentaux sur 5 matinées au lieu de 4, en réduisant le temps scolaire journalier au profit de l'extension du temps périscolaire[7].

[6] Des données sur l'offre d'accueil dans les accueils de loisirs sont disponibles sur le site de l'INJEP : https://injep.fr/donnee/accueils-collectifs-de-mineurs-colonies-et-centres-de-vacances-centres-aeres-et-de-loisirs-scoutisme-2023-2024/#tab05.
[7] INJEP (2018), « Accueils de loisirs sur le temps périscolaire. Une forte croissance en lien avec la réforme des rythmes éducatifs », *Analyses et synthèses* n° 9.

Cette évolution pourrait, dans une certaine mesure, expliquer les forts taux d'accès à un accueil périscolaire déclarés dans ce baromètre. Une récente enquête conduite en 2023 par l'association des maires de France (AMF) auprès de collectivités[8] confirme **le niveau de couverture élevé de l'offre d'accueil périscolaire**.

La typologie du territoire de résidence des familles influe sur l'accès à l'offre d'accueil périscolaire, essentiellement **sur le temps du matin. Les territoires urbains proposeraient un peu moins fréquemment une offre d'accueil** : 86 % des parents habitant les zones urbaines disent qu'il existe un accueil le matin avant la classe, contre 96 % en territoire rural sous influence d'un pôle et 93 % en rural autonome. En prenant en compte la population des communes, un premier écart s'observe entre celles de moins de 25 000 habitants, où l'accueil périscolaire du matin est proposé dans 90 % des cas et plus, et celles de 25 000 à 250 000 habitants, où l'accueil existe en moyenne dans 83 % des cas. Puis un second écart s'opère avec les communes de 250 000 habitants et plus, pour lesquelles 67 % des familles (à peine plus 2 sur 3) déclarent qu'un accueil est proposé à leur enfant le matin. Sur les temps du midi et du soir, le type de territoire et la taille de commune ont peu ou pas d'influence.

Illustration n°1 : Existence d'un accueil périscolaire selon le type de territoire

« Existe-t-il un accueil périscolaire pour les enfants scolarisés dans l´école de votre enfant… »

Temps	Rural autonome (très peu dense ou peu dense)	Rural sous influence (faible ou forte) d'un pôle	Urbain (densité intermédiaire ou dense)	**Total**
Le matin avant la classe	93 %	96 %	86 %	**89 %**
Le midi durant la pause déjeuner	97 %	98 %	96 %	**96 %**
Le soir après la classe	96 %	98 %	94 %	**95 %**

Source : Tmo - Enquête sur l'accueil des enfants au périscolaire et en centre de loisirs, mai à juillet 2024
Base : Familles dont l'enfant est actuellement scolarisé dans une école maternelle ou élémentaire (8 884)

En lien avec une offre d'accueil moins conséquente au sein des territoires urbains, **les familles résidant au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) disposent moins fréquemment d'un accueil périscolaire** : le matin, 74 % signalent qu'un accueil existe dans l'école de leur enfant (15 points de moins qu'au global), le midi, 90 % (6 points de moins qu'au global) et le soir 84 % (11 points de moins qu'au global). Ce sont donc surtout les accueils du matin et du soir auxquels les familles habitant en QPV ont moins accès relativement aux autres familles. Dans les QPV, la part de réponses « je ne sais pas » (s'il existe un accueil périscolaire), est plus élevée que pour les autres territoires (en QPV 11 % le matin, 7 % le midi et 8 % le soir, contre respectivement 4 %, 2 % et 2 % pour l'ensemble des territoires). On peut donc penser que les accueils périscolaires y sont moins bien identifiés.

En outre-mer, la proportion de familles déclarant qu'il existe un accueil périscolaire est vraiment plus faible : 67 % le matin (-21 points par rapport au global), 83 % le midi (-14 points) et 70 % le soir (-25 points)[9]. Si cela dénote une offre d'accueil moins fréquente, les parents semblent aussi moins aisément la repérer : le matin, 14 % disent ne pas savoir s'il en existe une, le midi, 7 % et le soir 17 % (environ 1 sur 6), contre 4 % au global le matin et 2 % le midi et le soir. La part de réponse « je ne sais pas » en outre-mer est particulièrement élevée (en outre-mer 14 % le matin, 11 % le midi et14 % le soir, contre respectivement 4 %, 2 % et 2 % pour l'ensemble des territoires), soulevant aussi l'enjeu de l'identification des accueils périscolaires.

[8] AMF (2023), « Le périscolaire pour les primaires. État des lieux en 2023 ».
[9] Pour soutenir le développement de la restauration scolaire dans les départements d'outre-mer, les Caf versent sous conditions une prestation d'accueil et de restauration scolaire (Pars), distribuée à 62 % des élèves scolarisés dans les cinq départements d'outre-mer sur l'année scolaire 2023-2024.

Notons que dans certains territoires d'outre-mer, les rythmes scolaires diffèrent de ceux de l'hexagone. Le temps scolaire peut par exemple être organisé par demi-journée (et non par journée), pouvant ainsi influencer l'organisation des temps périscolaires.

Certaines familles formulant le constat d'une absence d'offre périscolaire dans l'école de leur enfant seraient certainement ou probablement enclines à inscrire leur enfant si une telle offre existait. Le matin, 31 % disent que leur enfant fréquenterait l'accueil (17 % certainement), le midi, 54 % (26 % certainement), le soir, 45 % (22 % certainement). Quel que soit le temps (matin / midi / soir), **la mise en place d'un accueil susciterait un intérêt plus vif chez les familles monoparentales** (plus particulièrement celles dans lesquelles le parent travaille) **et chez les familles biparentales en emploi**, tandis que les familles biparentales comptant un ou deux parents sans activité y seraient un peu moins réceptives.

Par ailleurs, **l'existence d'un accueil le midi répondrait plus au besoin des familles ayant un enfant scolarisé en maternelle** : 63 % inscriraient certainement ou probablement leur enfant si une offre d'accueil était proposée, contre 48 % des familles dont l'enfant est scolarisé en élémentaire.

Enfin en outre-mer, là où l'offre d'accueil périscolaire serait moins présente, le niveau d'intérêt des familles vis-à-vis de cet accueil semble un peu plus soutenu puisqu'il se situerait environ 10 points au-dessus de la moyenne tous temps confondus.

2.2 L'offre d'accueil en centre de loisirs

À l'instar de l'offre d'accueil périscolaire, **l'offre d'accueil en centre de loisirs** (le mercredi et pendant les vacances scolaires) **est très largement répandue**, dans des proportions un peu moins importantes cependant. Ainsi, 85 % des familles mentionnent l'existence, au sein de leur territoire, d'un accueil en centre de loisirs le mercredi, 88 % durant les petites vacances et 86 % durant les grandes vacances. Globalement, environ 6 familles sur 7 sont donc « couvertes » par un accueil en centre de loisirs.

Le territoire fait ici référence au « territoire vécu » par les parents, sur lequel ils organisent leurs activités quotidiennes. Le territoire n'est pas appréhendé par la commune, ou l'EPCI, afin de pouvoir s'adapter de la meilleure façon possible à la réalité des parents ; ces deux autres options auraient été trop restrictives.

La présence d'une offre d'accueil en centre de loisirs n'est pas tout à fait uniforme selon les territoires. **Au sein des territoires ruraux autonomes, cette offre existe moins fréquemment le mercredi** et un peu moins également lors des petites vacances alors que lors des grandes vacances il n'apparaît plus de différence. Le mercredi, 78 % des familles résidant en zone rurale autonome font état d'un accueil en centre de loisirs, soit 5 points de moins qu'au global et lors des petites vacances, elles sont 85 %, 3 points de moins qu'au global. Plus spécifiquement, c'est dans les plus petites communes, comptant moins de 1 000 habitants, que l'offre est moins présente : 74 % des familles vivant dans ces communes (près de 3 sur 4 malgré tout) disent que leur enfant peut être accueilli en centre de loisirs le mercredi et 83 % durant les petites vacances, soit respectivement 11 points et 5 points de moins que le résultat d'ensemble.

Illustration n°2 : Existence d'un accueil en centre de loisirs selon le type de territoire

« Existe-t-il un accueil des enfants en centre de loisirs sur votre territoire… »

Temps	Rural autonome (très peu dense ou peu dense)	Rural sous influence (faible ou forte) d'un pôle	Urbain (densité intermédiaire ou dense)	**Total**
Le mercredi	78 %	85 %	86 %	**85 %**
Durant les petites vacances	85 %	89 %	88 %	**88 %**
Durant les grandes vacances	86 %	88 %	86 %	**86 %**

Source : Tmo - Enquête sur l'accueil des enfants au périscolaire et en centre de loisirs, mai à juillet 2024
Base : Ensemble des familles (9 058)

Bien que ce soient ici les territoires ruraux qui figurent un peu en retrait en matière d'offre d'accueil en centre de loisirs le mercredi voire lors des petites vacances, **s'agissant des QPV, quasi exclusivement urbains, l'offre se révèle moins étoffée**, au même titre que pour l'accueil périscolaire. Le mercredi, 78 % des familles résidant en QPV disent qu'il existe un accueil des enfants en centre de loisirs sur leur territoire (7 points de moins qu'au global), lors des petites vacances, 80 % (8 points de moins) et lors des grandes vacances, 77 % (9 points de moins). De ce point de vue, les QPV apparaissent donc moins bien dotées que les zones situées dans des espaces ruraux.

L'offre d'accueil en centre de loisirs est **moins courante en outre-mer**, à l'image du périscolaire. Le mercredi, 56 % des familles mentionnent l'existence d'un accueil en centre de loisirs, ce qui représente un différentiel assez marqué de -29 points par rapport au score global. L'écart se montre plus réduit durant les vacances : 70 % des familles disent qu'un accueil en centre de loisirs est proposé lors des petites vacances (-18 points) et 71 % lors des grandes vacances (-15 points). De nouveau, notons que dans le même temps, les familles semblent moins au fait de l'existence d'une offre : 23 % ne savent pas s'il est proposé un accueil en centre de loisirs le mercredi, 18 % lors des petites vacances et 21 % lors des grandes (contre respectivement 8 %, 8 % et 10 % au global).

De la même façon que pour l'accueil périscolaire, on constate que la part de parents ne sachant pas s'il existe un centre de loisirs sur leur territoire est nettement plus importante dans les QPV et en outre-mer. Par exemple, dans les territoires d'outre-mer, 23 % des répondants ne savent pas s'il existe un accueil de loisirs sur leur territoire le mercredi, tandis que la part de réponse « je ne sais pas » est de 8 % en métropole. Cette non-connaissance de l'existence d'un accueil peut être un indice des difficultés d'identification des centres de loisirs par certains parents.

Environ la moitié des familles déclarant une absence d'offre en centre de loisirs sur leur territoire serait susceptible d'y recourir certainement ou probablement si cette offre existait. Sur le temps du mercredi, 48 % des familles inscriraient leur enfant (20 % certainement), sur le temps des petites vacances 55 % (23 % certainement) et sur le temps des grandes vacances 48 % (19 % certainement). L'incidence de l'activité des familles est ici moins « lisible » que pour l'accueil périscolaire. Il peut toutefois être noté que les familles composées de deux parents sans emploi figurent systématiquement en retrait - d'une dizaine de points par rapport à l'ensemble des familles - en matière d'intention de recourir au centre de loisirs si un accueil était proposé sur leur territoire.

Quel que soit le temps, **les familles dont l'enfant est scolarisé en maternelle manifestent un intérêt plus prononcé** pour l'accueil en centre de loisirs dans la perspective où il existerait sur leur territoire : le mercredi, 56 % y inscriraient certainement ou probablement leur enfant, contre 44 % des familles dont l'enfant est scolarisé en élémentaire, lors des petites vacances, 60 % inscriraient leur enfant, contre 52 % des familles d'enfant en élémentaire et lors des grandes vacances, 52 % contre 45 %.

Les familles résidant en outre-mer expriment plus fortement que les autres leur intention de recourir au centre de loisirs dans l'hypothèse où un accueil existerait sur leur territoire. Quand, au global, environ 50 % des familles envisageraient d'inscrire leur enfant, en outre-mer, elles sont environ 75 %, soit un écart de +25 points bien supérieur à celui observé pour l'accueil périscolaire (autour de +10 points d'intention d'inscription).

3. LE RECOURS À L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET AU CENTRE DE LOISIRS

3.1 Le recours à l'accueil périscolaire

3.1.1 Taux de recours

Depuis la rentrée du mois de septembre 2023, **90 % des enfants scolarisées dans une école maternelle ou élémentaire fréquentent l'accueil périscolaire, ne serait-ce que rarement**, au moins sur un temps (matin, midi, soir), 89 % le fréquentent régulièrement (tous les jours ou de temps en temps) au moins sur un temps et 80 % le fréquentent tous les jours au moins sur un temps. Ces résultats témoignent d'un recours très majoritaire au périscolaire chez les enfants d'âge scolaire. Le taux de recours calculé ici tient compte des enfants ayant accès à une offre d'accueil, mais aussi de ceux pour lesquels il n'existe pas d'offre d'accueil (dont les parents ont indiqué de pas avoir accès à une offre d'accueil périscolaire, assez minoritaires).

Dans le détail, **l'accueil périscolaire du midi s'associe à la plus forte fréquentation** : 88 % des enfants scolarisés s'y sont rendus depuis la rentrée, 86 % tous les jours ou de temps en temps. L'accueil du soir est utilisé par 63 % des enfants, 54 % tous les jours ou de temps en temps, et l'accueil du matin par 42 % des enfants, 32 % tous les jours ou de temps en temps. En combinant les temps et fréquence d'utilisation de l'accueil périscolaire, il apparaît que 17 % des enfants (environ 1 sur 6) se rendent à l'accueil périscolaire seulement le midi tous les jours ou presque, 13 % s'y rendent seulement le midi et le soir tous les jours et 12 % le matin, le midi et le soir tous les jours.

En confrontant ces taux de recours émanant de l'enquête de 2024 avec ceux de l'enquête de 2019, il semble se dégager **une tendance à la hausse de la fréquentation** de l'accueil périscolaire, ce pour chacun des temps, mais semble-t-il un peu plus encore le soir que le matin et le midi.

Si l'on on observe uniquement les situations dans lesquelles une offre périscolaire est identifiée par les parents, les taux de recours au périscolaire sont légèrement supérieurs (d'environ +3 à +5 points) : 47 % s'y rendent le matin (36 % tous les jours ou de temps en temps), 92 % le midi (89 % tous les jours ou de temps en temps), 67 % le soir (57 % tous les jours ou de temps en temps).

Une enquête réalisée par la Cnaf auprès des gestionnaires d'accueil de loisirs sans hébergement indique également une hausse du nombre d'heures de fréquentation dans les accueils périscolaires ainsi que dans les centres de loisirs sur la période 2021-2024. Cette hausse est davantage la conséquence de l'inscription de nouveaux enfants dans les accueils que d'une hausse du temps de fréquentation par enfant.

Illustration n°3 : Fréquentation de l'accueil périscolaire selon les temps

« Depuis la rentrée du mois de septembre, est-ce que votre enfant… »

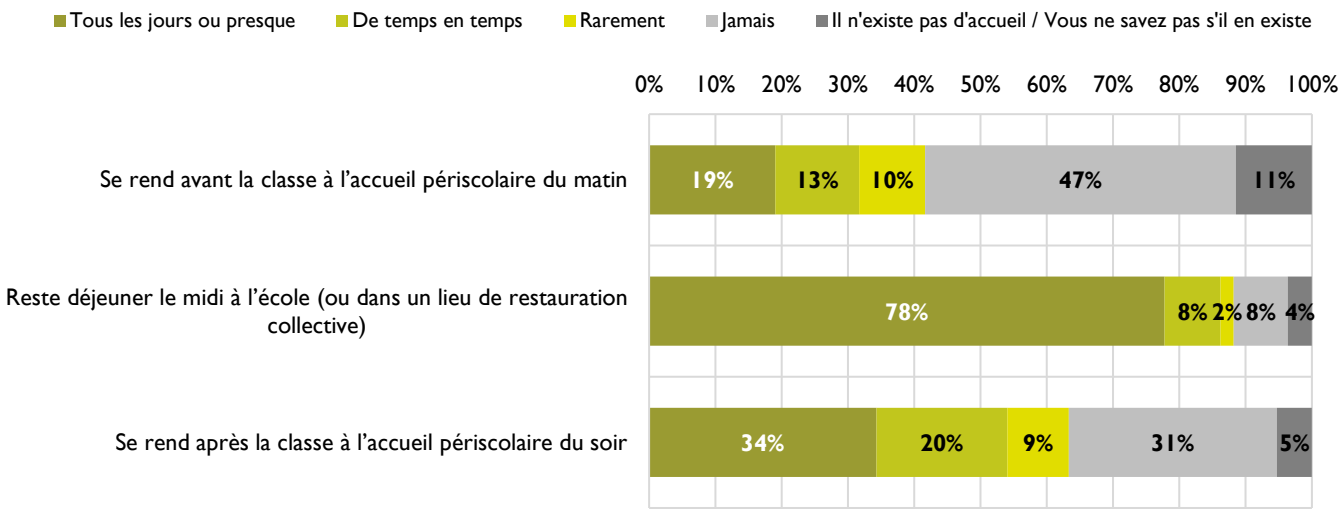

Source : Tmo - Enquête sur l'accueil des enfants au périscolaire et en centre de loisirs, mai à juillet 2024
Base : Familles dont l'enfant est actuellement scolarisé dans une école maternelle ou élémentaire (8 884)

La fréquentation de l'accueil périscolaire varie de façon modérée selon l'âge de l'enfant et ce, quel que soit le temps. Le matin, la part des enfants fréquentant l'accueil tous les jours ou de temps en temps augmente légèrement entre 3 et 5 ans, passant de 29 % à 35 %, puis s'établit entre 31 % et 32 % de 6 à 10 ans. Le midi, de faibles fluctuations s'observent là encore : le pourcentage d'enfants se rendant à l'accueil périscolaire tous les jours ou de temps en temps s'élève peu à peu, de 83 % chez les 3 ans jusqu'à 89 % au maximum chez les 8 ans avant de redescendre à 85 % chez les 9-10 ans. Le soir se retrouve, comme le matin, cette hausse modérée du taux de fréquentation entre 3 et 5 ans, ce dernier allant de 51 % à 58 %, puis en élémentaire, le taux se maintient entre 56 % et 57 % de 6 à 7 ans avant de s'abaisser ensuite pour atteindre 47 % à 10 ans.

Illustration n°4 : Taux de fréquentation tous les jours ou de temps en temps de l'accueil périscolaire selon les temps et l'âge de l'enfant

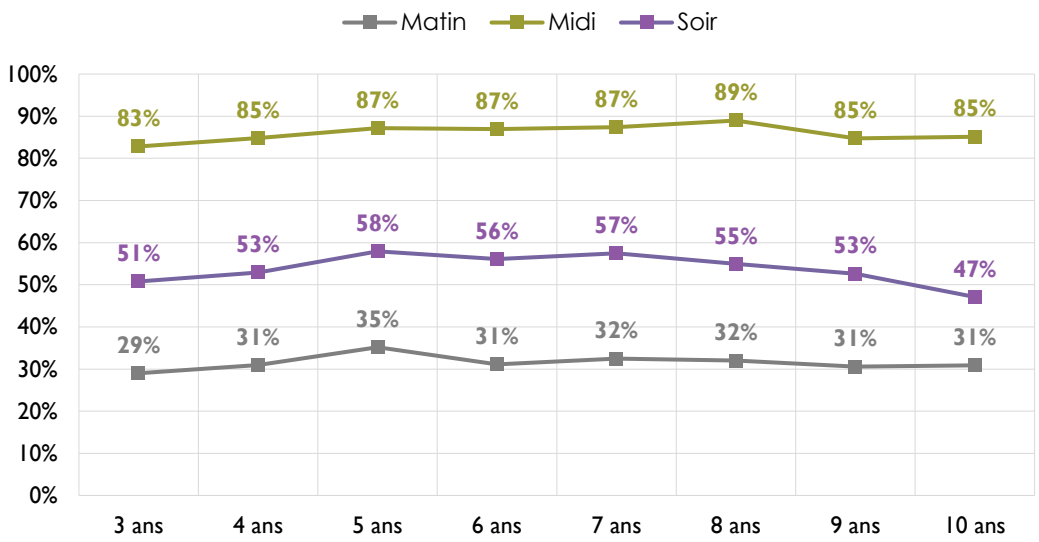

Source : Tmo - Enquête sur l'accueil des enfants au périscolaire et en centre de loisirs, mai à juillet 2024
Base : Familles dont l'enfant est actuellement scolarisé dans une école maternelle ou élémentaire

Plus que l'âge de l'enfant, le profil des familles, croisant situation matrimoniale et exercice d'une activité professionnelle, revêt un effet assez prononcé sur la fréquentation de l'accueil périscolaire (aspect qui se retrouvait déjà lors des enquêtes précédentes). Trois profils peuvent ainsi être distingués :

- **1. les familles monoparentales dont le parent occupe un emploi et les familles biparentales dont les deux parents occupent un emploi, que l'on appellera « familles actives », sont, de loin, celles qui recourent le plus à l'accueil périscolaire du matin, du midi et du soir** ;
- **2.** à un deuxième niveau figurent les familles monoparentales dont le parent est sans emploi et les familles biparentales dont un parent est sans emploi, que l'on appellera « familles avec un parent disponible » ;
- **3.** enfin, les familles biparentales dont les deux parents n'exercent pas d'emploi, que l'on appellera « familles inactives », sont celles qui utilisent le moins l'accueil périscolaire tous temps confondus.

C'est sur le temps du midi que les écarts entre ces trois profils, bien que non négligeables, restent le plus contenus : parmi les familles actives (monoparentales et biparentales), respectivement 93 % et 92 % déclarent recourir tous les jours ou de temps en temps à l'accueil périscolaire (soit la quasi-totalité) quand elles sont autour de 75 % parmi les familles avec un parent disponible et « seulement » 64 % (près de deux sur trois malgré tout) parmi les familles inactives.

Le matin et le soir en revanche, les pratiques sont nettement plus hétérogènes. L'accueil du soir est mobilisé tous les jours ou de temps en temps par quasiment deux familles actives sur trois, contre quasiment une famille avec un parent disponible sur trois (deux fois moins) et une famille inactive sur cinq. Quant à l'accueil du matin, rares sont les familles inactives (5 %) et les familles avec un parent disponible à y recourir (environ 15 %), alors que les familles actives l'utilisent dans environ 40 % des cas tous les jours ou de temps en temps.

Illustration n°5 : Taux de fréquentation tous les jours ou de temps en temps de l'accueil périscolaire selon les temps et le profil des familles

Temps	Famille avec1 seul parent en emploi	Famille avec 2 parents en emploi	Famille avec 1 seul parent sans emploi	Famille avec 2 parents dont un seul en emploi	Famille avec 2 parents sans emploi	**Total**
Le matin avant la classe	44 %	39 %	15 %	14 %	5 %	**32 %**
Le midi durant la pause déjeuner	92 %	93 %	77 %	72 %	64 %	**86 %**
Le soir après la classe	64 %	65 %	32 %	31 %	21 %	**54 %**

Source : Tmo - Enquête sur l'accueil des enfants au périscolaire et en centre de loisirs, mai à juillet 2024
Base : Familles dont l'enfant est actuellement scolarisé dans une école maternelle ou élémentaire

La taille de la fratrie influe également sur le niveau de fréquentation de l'accueil périscolaire : **en tendance, les familles avec 1 ou 2 enfants s'avèrent les plus utilisatrices de l'accueil périscolaire** quel que soit le temps tandis que les familles comptant 4 enfants et plus sont les moins utilisatrices, les familles avec 3 enfants se situant quant à elles dans une position intermédiaire. Il est intéressant ici de noter qu'en matière d'usage de l'accueil périscolaire, un premier repli s'opère avec le 3ème enfant puis un second avec le 4ème enfant. Le recours à l'accueil du soir est à ce titre très éclairant : chez les familles avec 1 ou 2 enfants, environ 60 % des familles sont utilisatrices tous les jours ou presque, chez les familles avec 3 enfants, elles sont 46 %, chez les familles avec 4 enfants et plus, elles sont environ 35 %. Différentes hypothèses

peuvent être formulées : plus une famille a d'enfants inscrits au périscolaire, plus le coût total est élevé ; lorsque le nombre d'enfants dans une fratrie s'accroit, le taux d'activité professionnelle des mères baisse ; on peut aussi émettre l'hypothèse qu'au sein des fratries nombreuses, les plus grands enfants se chargent de la garde des plus petits.

3.1.2 Heures d'arrivée le matin et de départ le soir

Les enfants fréquentant l'accueil périscolaire du matin s'y rendent en moyenne vers 7h45. Seuls 10 % arrivent avant 7h30, 44 % arrivent entre 7h30 et 8h, 21 % entre 8h et 8h15, 8 % à partir de 8h15 et après. Pour 17 % des enfants (soit 1 sur 6), l'heure d'arrivée est très variable. L'heure moyenne d'arrivée à l'accueil périscolaire du matin oscille très peu en fonction de l'âge des enfants, se situant entre 7h41 et 7h46. Les écarts selon le profil des familles restent assez contenus tout comme les écarts selon le profil des territoires, exception faite des grands pôles urbains (250 000 habitants et plus) au sein desquels l'heure d'arrivée des enfants serait un peu plus tardive (7h52 en moyenne), uniquement 2 % d'entre eux se rendant au périscolaire avant 7h30.

Les enfants fréquentant l'accueil périscolaire du soir le quittent en moyenne vers 17h50. Ils ne sont que 13 % à partir avant 17h30, 27 % partent entre 17h30 et 18h, 32 % entre 18h et 18h30, 12 % à partir de 18h30 et après alors que pour 16 % des enfants, soit 1 sur 6 (même proportion que le matin), l'heure de départ est très variable. L'âge des enfants n'a aucun effet sur l'heure de départ de l'accueil du soir, et le profil des familles un effet assez limité : au sein des familles actives, l'heure de départ est un peu plus tardive, 17h50 en moyenne contre 17h43 au sein des familles avec un parent disponible ou inactives. Le type de territoire n'a que peu d'impact sur l'heure de départ, y compris dans les grands pôles urbains qui se démarquaient pourtant concernant l'heure d'arrivée le matin.

En outre-mer, les rythmes sont différents de la métropole. Le matin, les enfants se rendent plus précocement à l'accueil périscolaire, vers 7h15 en moyenne, soit 30 minutes plus tôt qu'au global. Et le soir, ils partent moins tardivement, vers 17h10 en moyenne, soit 40 minutes plus tôt qu'au global. Ces résultats corroborent ceux de l'étude sur les rythmes de vie et usages du temps dans la France d'outre-mer publiée dans la revue Temporalités, qui précise que les journées commencent plus tôt et se finissent moins tard dans les DROM[10].

3.1.3 Lieu du déjeuner le midi

La plupart des enfants qui restent le midi à l'école déjeunent à la cantine de l'école : 92 % sont dans ce cas, quand 8 % déjeunent dans un lieu de restauration collective en dehors de l'école et 1 % amènent leur panier repas. Cette répartition ne varie guère selon que les enfants sont plus âgés ou plus jeunes. En revanche, elle varie selon le type de territoire : en zone urbaine, 94 % des enfants déjeunent à la cantine de l'école et 6 % dans un lieu extérieur, **en zone rurale, 88 % déjeunent à l'école et 12 %, 2 fois plus que dans l'urbain, à l'extérieur de l'école**. De façon générale, plus la commune est peuplée, plus les enfants déjeunent à la cantine de l'école : c'est le cas de 98 % des enfants résidant dans une commune de 250 000 habitants et plus, contre 89 % des enfants résidant dans une commune de moins de 10 000 habitants, ces derniers déjeunant pour 11 % d'entre eux dans un lieu de restauration en dehors de l'école. Concernant les outre-mer, 96 % des enfants déjeunent à la cantine de l'école.

[10] Revue de science sociales et humaines Temporalités (2018), « Rythmes de vie et usages du temps dans la France d'outre-mer. Quelles différences avec la métropole ? ».

3.2 Le recours au centre de loisirs

3.2.1 Taux de recours

En prenant en compte l'ensemble des enfants (qu'ils aient ou non accès à un centre de loisirs) et l'ensemble des temps d'accueil, c'est-à-dire le mercredi en semaine (matin et après-midi) en période scolaire et durant les vacances scolaires (petites et grandes), **55 % des enfants âgés de 3 à 10 ans fréquentent le centre de loisirs, ne serait-ce que rarement**, 41 % s'y rendent de façon régulière au moins sur un temps et 26 % s'y rendent tout le temps ou presque au moins sur un temps. Bien que ces résultats donnent à voir **un moindre recours au centre de loisirs qu'à l'accueil périscolaire**, le centre de loisirs accueille tout de même entre un quart et la moitié des enfants selon le rythme de fréquentation considéré.

L'examen des taux de fréquentation pour chacun des temps d'accueil montre **une utilisation un peu plus prononcée du centre de loisirs durant la période des vacances**. En effet, depuis la rentrée de septembre 2023, **44 % des enfants se sont rendus au centre de loisirs durant les petites vacances**, (dont 10 % sur toute leur durée et 18 % environ sur la moitié). **Durant les grandes vacances de l'été 2023, 41 % des enfants se sont rendus au centre de loisirs**, dont 6 % toutes la durée des vacances ou presque et 16 % environ la moitié des vacances. Pour ce qui est de la fréquentation du centre de loisirs le mercredi, depuis la rentrée, 28 % des enfants s'y sont déjà rendus le matin, dont 16 % tous les mercredis matin, et 32 % s'y sont déjà rendus le mercredi après-midi, dont 18 % tous les mercredis après-midi ou presque.

Pareillement à l'accueil périscolaire, **le recours au centre de loisirs suivrait un mouvement de hausse** entre 2019 et 2024, hausse qui toucherait là-aussi tous les temps, mais sans doute de façon plus marquée le mercredi, matin et après-midi, que durant les vacances.

Sur la base des seuls enfants ayant accès à un centre de loisirs, les taux de recours s'élèveraient un peu, de 5 à 6 points : 33 % s'y rendent (même rarement) le mercredi matin, 38 % le mercredi après-midi, 50 % durant les petites vacances et 47 % l'ont fréquenté lors des grandes vacances de l'été dernier.

Le croisement entre les moments d'utilisation du centre de loisirs et la fréquence d'utilisation montre **des usages très diversifiés, beaucoup plus que pour l'accueil périscolaire**. La situation la plus « répandue » ne concerne ainsi « que » 4 % des enfants, contre 17 % pour l'accueil périscolaire. Cette situation consiste en un recours au centre de loisirs seulement durant les vacances, petites et grandes, et de manière peu fréquente. La deuxième situation la plus répandue concerne 3 % des enfants : elle consiste cette fois-ci en un usage du centre de loisirs tous les mercredis ou presque le matin et l'après-midi, ainsi qu'environ la moitié des petites vacances et des grandes vacances.

Illustration n°6 : Fréquentation du centre de loisirs selon les temps

« Depuis la rentrée du mois de septembre, est-ce que votre enfant se rend au centre de loisirs **le mercredi…** »

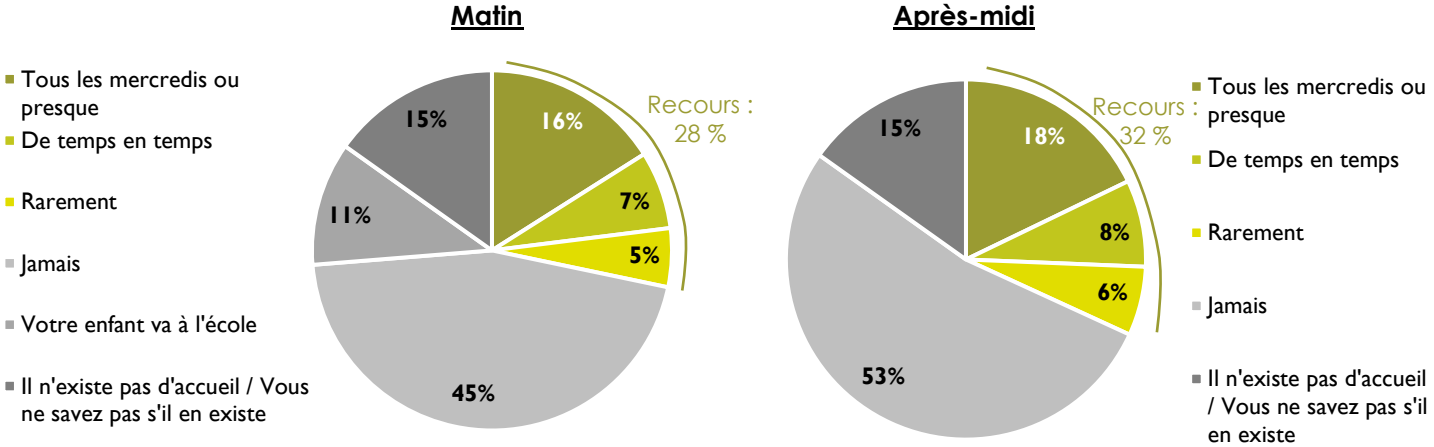

« Depuis la rentrée du mois de septembre, est-ce que votre enfant se rend au centre de loisirs **durant les petites vacances…** »

« **Durant les grandes vacances** de l'été dernier (2023), votre enfant s'est rendu au centre de loisirs… »

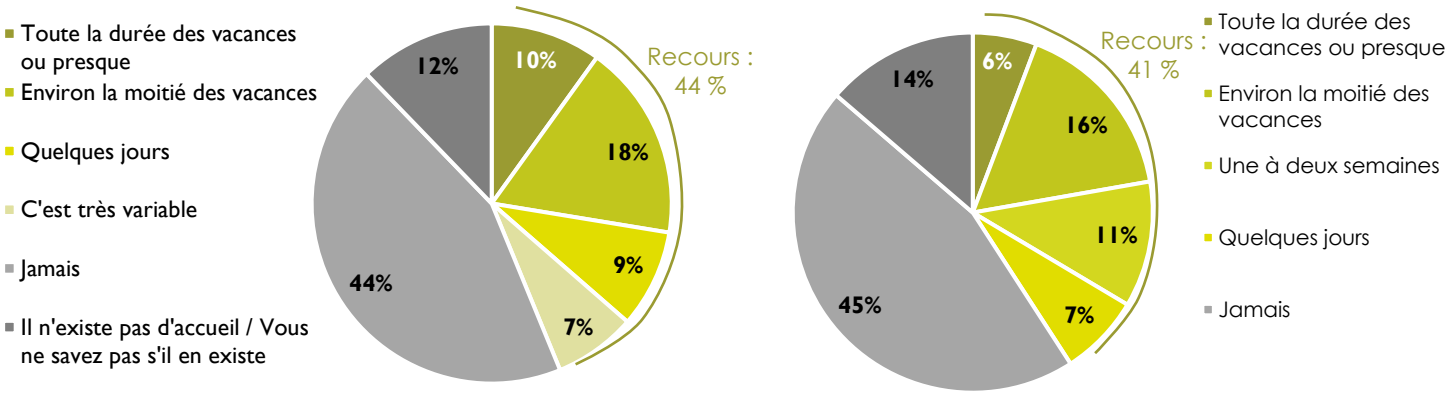

Source : Tmo - Enquête sur l'accueil des enfants au périscolaire et en centre de loisirs, mai à juillet 2024
Base : Ensemble des familles (9 058)

La déclinaison du recours « régulier »[11] au centre de loisirs selon l'âge des enfants donne à voir une similarité des usages tant en matière d'intensité que de variabilité. **La fréquentation du centre de loisirs se hisse à son point le plus haut autour de 5-6 ans de l'enfant, point qui selon les temps se situe entre 27 % (le mercredi matin) et 33 % (lors des petites vacances)**, puis décroît progressivement jusqu'à 10 ans pour s'établir à 17 % ou 18 %, son point le plus bas. Ce phénomène de point haut (vers 5-6 ans, soit le CP)) et de point bas (vers 10 ans, soit le CM2) concernant le recours au centre de loisirs s'observait déjà à travers les enquêtes passées. Seule petite exception dans ce schéma : durant les grandes vacances, le taux de fréquentation minimal ne concerne pas les enfants de 10 ans mais ceux âgés de 3 ans. Pendant les grandes vacances, ces derniers se rendent vraiment moins souvent au centre de loisirs comparativement aux autres périodes.

[11] Tous les mercredis ou de temps en temps le mercredi, toute la durée des vacances ou la moitié des vacances durant les petites vacances, toute la durée des vacances ou la moitié des vacances durant les grandes vacances.

L'utilisation de l'accueil périscolaire présente une plus grande stabilité selon les âges. En ne tenant pas compte du moindre recours des enfants de 10 ans à l'accueil du soir, les écarts de fréquentation atteignent au maximum 6 points selon les âges. S'agissant de l'utilisation du centre de loisirs, les écarts de fréquentation selon les âges sont près de deux fois supérieurs, de l'ordre d'une dizaine de points.

Illustration n°7 : Taux d'utilisation « régulière » du centre de loisirs selon les temps et l'âge de l'enfant

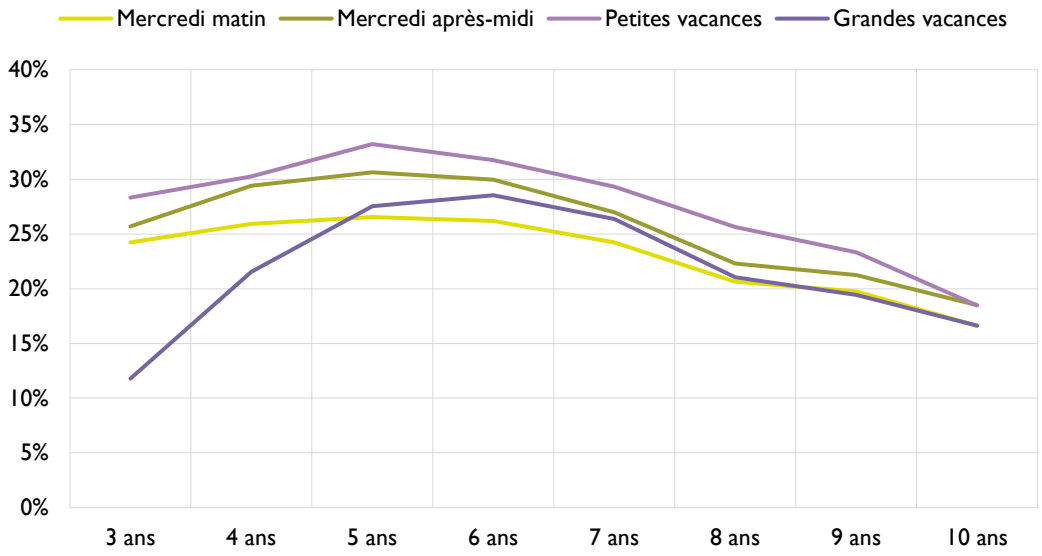

Source : Tmo - Enquête sur l'accueil des enfants au périscolaire et en centre de loisirs, mai à juillet 2024
Base : Ensemble des familles (9 058)

À la différence de l'âge des enfants, le profil des familles revêt un impact assez similaire sur la fréquentation de l'accueil périscolaire et du centre de loisirs. **Se retrouve ici la tripartition** entre :

- **Les familles actives, dont les enfants sont les plus utilisateurs** du centre de loisirs, environ 30 % s'y rendant de manière régulière (les enfants des familles monoparentales actives étant un peu plus utilisateurs le mercredi, ceux des familles biparentales actives un peu plus durant les vacances) ;
- **Les familles avec un parent disponible**, qui présentent des taux de recours au centre de loisirs de l'ordre de 15 %, grosso modo deux fois inférieurs aux taux des familles actives ;
- **Les familles inactives au sein desquelles les niveaux de fréquentation « régulière » du centre de loisirs sont les plus bas**, s'avérant trois à quatre fois inférieurs à ceux des familles actives, soit autour de 10 %.

Ce schéma global prévaut pour tous les temps d'accueil, le mercredi et lors des vacances scolaires.

Illustration n°8 : Taux d'utilisation « régulière » du centre de loisirs selon les temps et le profil des familles

Temps	1 seul parent en emploi	2 parents en emploi	1 seul parent sans emploi	2 parents dont un seul en emploi	2 parents sans emploi	**Total**
Le mercredi matin	30 %	27 %	14 %	12 %	7 %	23 %
Le mercredi après-midi	**35 %**	29 %	**16 %**	15 %	10 %	26 %
Lors des petites vacances	31 %	**34 %**	**16 %**	**16 %**	**12 %**	**28 %**
Lors des grandes vacances	25 %	27 %	14 %	13 %	9 %	22 %

Source : Tmo - Enquête sur l'accueil des enfants au périscolaire et en centre de loisirs, mai à juillet 2024
Base : Ensemble des familles (9 058)

Enfin, **plus le nombre d'enfants présents au sein du foyer augmente, moins les familles ont recours au centre de loisirs**. Le taux d'utilisation s'abaisse ici de manière plus linéaire que pour l'accueil périscolaire, partant de sa valeur la plus élevée chez les familles comptant 1 seul enfant à charge, puis s'amenuisant graduellement pour atteindre sa valeur la plus basse chez les familles comptant 4 enfants à charge et plus. Ainsi, entre les familles avec 1 seul enfant et celles avec 4 enfants et plus, le taux d'utilisation « régulière » du centre de loisirs se rétracte de moitié, passant d'environ 30 % pour les premières à environ 15 % chez les secondes.

3.2.2 Heures d'arrivée et de départ le mercredi

Les enfants fréquentant le centre de loisirs le mercredi matin s'y rendent en moyenne peu après 9h (9h05). Les heures d'arrivée sont moins concentrées que pour l'accueil périscolaire du matin : 16 % des enfants arrivent avant 8h, 17 % entre 8h et 8h30, 22 % entre 8h30 et 9h, 16 % entre 9h et 10h et 15 % à partir de 10h et après. Pour 14 % des enfants, l'heure d'arrivée le matin est très variable. Alors que l'âge des enfants n'influe pas sur cette heure d'arrivée, le profil des familles se révèle plus discriminant : **les enfants vivant dans des familles actives arrivent plus précocement**, vers 9h en moyenne, les enfants vivant dans des familles avec un parent disponible ou inactives arrivent plus tardivement, autour de 9h35 en moyenne. En outre, **les enfants vivant dans l'espace rural arrivent sensiblement plus tôt** que les enfants vivant dans l'espace urbain : au sein du rural autonome, l'heure moyenne d'arrivée est de 8h46, au sein du rural sous influence d'un pôle 8h54 et au sein de l'urbain 9h11.

Les enfants fréquentant le centre de loisirs le mercredi après-midi partent en moyenne peu après 17h (17h03). Comme pour le matin, les heures de départ sont assez diversifiées : 16 % des enfants quittent le centre de loisirs avant 17h, 18 % entre 17h et 17h30, 20 % entre 17h30 et 18h, 22 % entre 18h et 18h30 et 9 % à partir de 18h30 et après. Pour 16 % des enfants, l'heure de départ le soir est très variable. L'âge des enfants, mais aussi le profil des familles (contrairement au mercredi matin) impactent faiblement l'heure de départ du mercredi, le territoire un peu plus mais de façon moins marquée que le mercredi matin : dans le rural autonome, les enfants partent en moyenne à16h54, dans le rural sous influence d'un pôle à 16h58 et dans l'urbain à 17h06.

De la même manière que pour l'accueil périscolaire, **le recours au centre de loisirs s'effectue, en outre-mer, plus tôt le matin**, vers 8h25 en moyenne (40 minutes plus tôt que l'ensemble des enfants) et **moins tard le soir**, vers 15h45 en moyenne (soit un départ survenant plus d'une heure avant celui de l'ensemble des enfants).

3.2.3 Lieu d'accueil le mercredi

Pour 39 % des enfants fréquentant le centre de loisirs le mercredi, celui-ci se situe au sein même de leur école et pour 35 %, il se situe dans les propres locaux du centre de loisirs. Dans 22 % des cas, le centre de loisirs se situe dans une autre école que celle de l'enfant et dans 8 % des cas, il se situe dans un centre social, un centre socio-culturel ou un foyer rural (les parents avaient la possibilité de donner plusieurs réponses, leur enfant pouvant se rendre dans des centres de loisirs différents).

Cette répartition générale connaît **de réelles variations selon les territoires. Dans les zones rurales, le centre de loisirs dispose plus souvent de ses propres locaux** : dans 49 % des cas au sein du rural autonome, 43 % au sein du rural sous influence d'un pôle, contre 30 % dans l'urbain. *A contrario*, dans ces zones rurales, le centre de loisirs accueille plus rarement les enfants dans leur école : dans 25 % des cas au sein du rural autonome, 35 % au sein du rural sous influence d'un pôle, contre 42 % dans l'urbain. En outre dans les QPV, le centre de loisirs se situe plus fréquemment dans un centre social ou socio-culturel : 15 % des enfants sont concernés, contre 8 % au global.

Familles Rurales s'est intéressée aux accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) en milieu rural[12]. Dans leur étude, qui date de 2018, 54 % des ALSH interrogés disposent de locaux dédiés, proportion assez proche de celle mesurée dans ce baromètre selon laquelle 49 % des centres de loisirs du rural autonome ont leurs propres locaux. L'étude de Familles Rurales précisait toutefois que ces locaux dédiés sont souvent insuffisants pour répondre à l'ensemble des besoins à tous les moments de l'année. Ainsi, seule la moitié des ASLH qui disposent de leurs locaux peuvent y assurer toutes leurs activités, l'autre moitié utilisant d'autres locaux en fonction des périodes.

3.2.4 Facilité d'obtention d'une place

Lorsque les parents souhaitent inscrire leur enfant au centre de loisirs le mercredi, 56 %, soit un peu plus de la moitié, disent qu'ils sont certains d'obtenir une place seulement s'ils l'ont inscrit à l'avance, 17 % qu'ils sont certains d'obtenir une place même sans avoir inscrit leur enfant à l'avance et **27 % qu'ils ne sont jamais certains d'obtenir une place**. Ces modalités d'obtention d'une place sont à mettre en lien à la fois avec les contraintes organisationnelles de ces accueils et à leur capacité d'accueil relativement à la demande.

Point intéressant : ces résultats sont, dans l'ensemble, peu différents selon les territoires, y compris au sein des QPV où la possibilité d'obtenir une place est semblable au résultat global.

L'accès à l'offre d'accueil en centre de loisirs se révèle un peu plus contraint durant les vacances, petites et grandes (questionnés de façon distincte sur le temps des petites vacances et des grandes vacances, les parents ont livré la même perception). Ainsi, 33 % des parents déclarent qu'ils ne sont jamais certains d'obtenir une place lors des vacances, soit 6 points de plus que le mercredi. Il reste une grosse moitié de parents, 58 %, à s'estimer certains

[12] Familles Rurales (2018), « Les accueils de loisirs sans hébergement en milieu rural. Spécificités, besoins et opportunités d'action ». L'étude s'est organisée autour de 3 axes : 1. des entretiens avec des acteurs disposant d'une connaissance sectorielle et opérationnelle des ALSH en milieu rural, 2. des visites terrain et des entretiens auprès de 13 ALSH situés dans 3 départements sélectionnés pour la diversité des milieux ruraux représentés, 3. une enquête en ligne auprès de responsables d'ALSH en milieu rural (plus de 1 400 contacts ont été identifiés ; 409 ont participé à l'étude, dans 51 départements, apportant 392 réponses exploitables).

d'obtenir une place seulement s'ils ont inscrit leur enfant à l'avance alors que seuls 9 % des parents s'estiment certains d'obtenir une place même sans l'avoir inscrit à l'avance (quasiment deux fois moins que pour le mercredi).

Deux spécificités territoriales sont à relever. **L'incertitude quant à l'obtention d'une place apparaît plus élevée dans les grands pôles urbains**. Les parents habitant des communes de 250 000 habitants et plus considèrent à 43 % qu'ils ne sont jamais certains d'obtenir une place lors des vacances, et 40 % des parents habitant des communes de 100 000 à 250 000 habitants, contre 33 % au global. En outre-mer, les familles se disent au contraire plus souvent certaines d'obtenir une place sans avoir inscrit leur enfant, l'écart avec le résultat global dépassant la dizaine de points.

Illustration n°9 : Facilité d'obtention d'une place en centre de loisirs selon les temps

« Lorsque vous souhaitez inscrire votre enfant au centre de loisirs… »

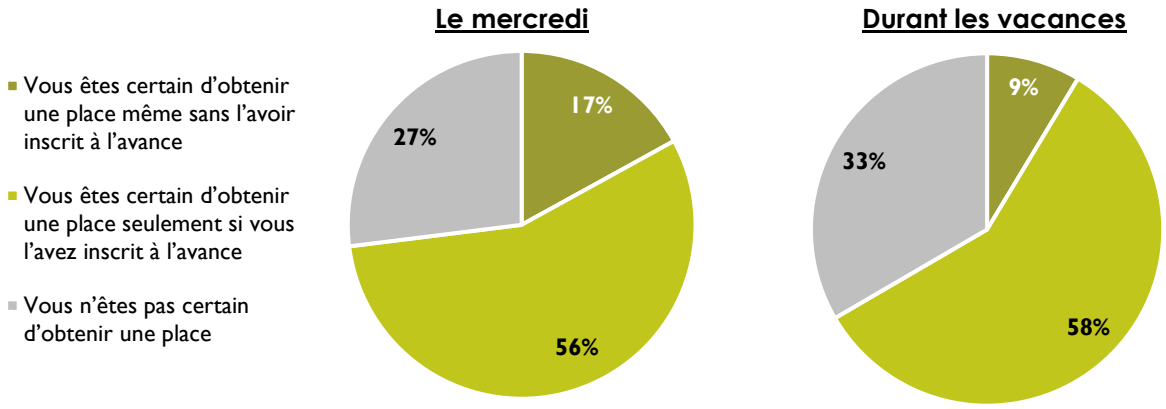

Source : Tmo - Enquête sur l'accueil des enfants au périscolaire et en centre de loisirs, mai à juillet 2024
Base : Familles dont l'enfant se rend au centre de loisirs le mercredi (3 148), lors des petites vacances (4 059), lors des grandes vacances (3 793)

4. LES RAISONS DE RECOURS ET DE NON-RECOURS AU PÉRISCOLAIRE ET AU CENTRE DE LOISIRS

4.1 Les raisons du recours à l'accueil périscolaire du matin, du midi et du soir

La première raison de recours à l'accueil périscolaire du matin et/ou soir, évoquée par la plupart des parents (92 %), tient au besoin d'accueil de leur enfant en réponse à un besoin de conciliation entre vie familiale, vie professionnelle, vie sociale. Pour autant, ce besoin rencontre aussi une offre dont la qualité (du point de vue de l'attitude des animateurs, de l'ambiance, des activités proposées) constitue un motif de recours à l'accueil périscolaire : **62 % des parents mettent en avant la dimension qualitative de l'accueil** pour justifier de son utilisation. Le caractère abordable du coût de l'accueil périscolaire est avancé par 40 % des parents et la volonté de l'enfant par quasiment 40 % également.

Le recours à l'accueil périscolaire du midi relève principalement, comme pour les temps du matin et du soir, d'un besoin d'accueil de l'enfant : 91 % des familles utilisatrices indiquent cette raison (quasiment le même pourcentage que le matin et le soir). La qualité de l'accueil est un élément favorisant le recours pour un peu plus de la moitié de la familles (54 %, contre 62 % pour le matin et le soir) au même titre que la qualité des repas pour près de la moitié des familles (49 %). La demande de l'enfant, citée par 31 % des familles, et le coût du repas / de l'accueil, cité par 30 % des familles, sont évoqués dans des proportions comparables, à l'instar du matin et du soir, mais à des niveaux inférieurs de 10 points.

Illustration n°10 : Raison(s) de recours à l'accueil périscolaire du matin et/ou du soir et du midi

« Si votre enfant se rend à l'accueil périscolaire, est-ce parce que… »
(Plusieurs réponses possibles)

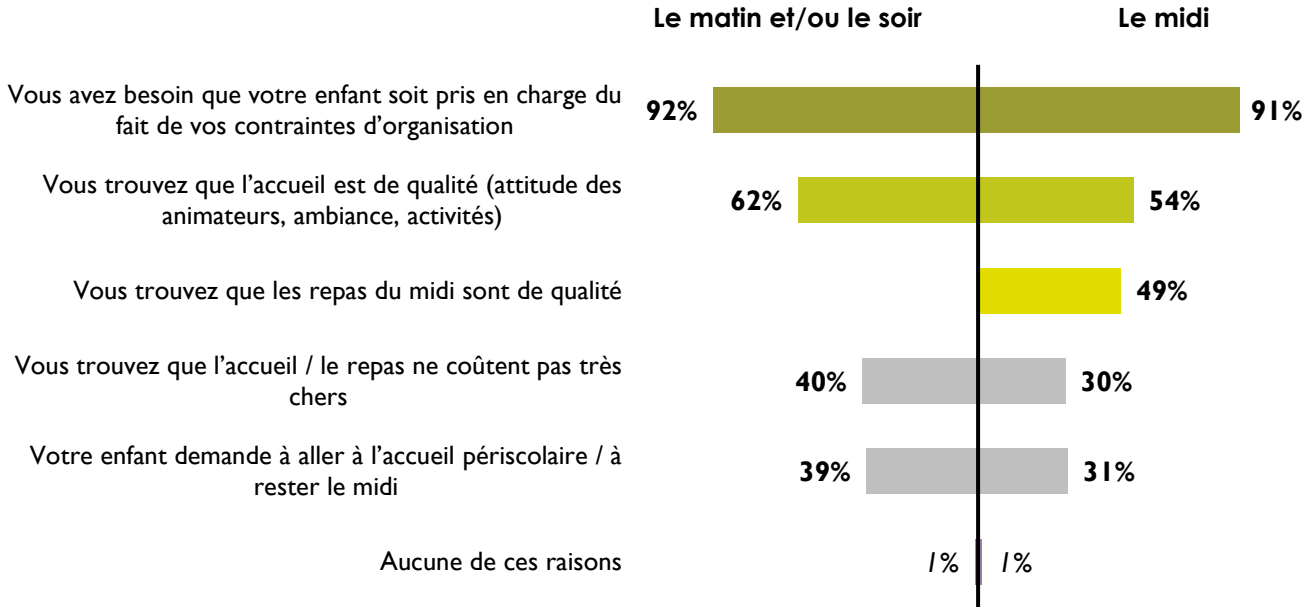

Source : Tmo - Enquête sur l'accueil des enfants au périscolaire et en centre de loisirs, mai à juillet 2024
Base : Familles dont l'enfant se rend à l'accueil périscolaire le matin et/ou le soir (6 217) / Familles dont l'enfant se rend à l'accueil périscolaire le midi (7 655)

Le besoin de prise en charge de l'enfant est une raison de recours au périscolaire du matin et du soir prévalant à tous les âges. Certes, elle est un peu plus citée par les parents d'enfant de 3 à 4 ans (à 95 %), mais les parents d'enfant de 8 à 10 ans la citent pour 90 % d'entre eux. Aux âges de la maternelle, les parents évoquent un peu plus la qualité de l'accueil (à 65 % contre 61 % en élémentaire) et le fait qu'il ne coûte pas très cher (à 44 % contre 37 % en élémentaire). La demande de l'enfant suit une évolution plus singulière selon l'âge : logiquement moins évoquée entre 3 et 4 ans (par 29 % des parents), elle attient dès 5 ans un taux de citation de 41 %, taux qui monte à 45 % à 8 ans avant de redescendre à 37 % entre 9 et 10 ans.

Le midi, le besoin de prise en charge est un motif de recours invoqué quasiment à l'identique quel que soit l'âge de l'enfant (de 89 % à 92 %) alors que la qualité de l'accueil, des repas du midi et le coût de l'accueil sont, en tendance, de moins en moins évoqués à mesure que l'enfant grandit, ce qui s'observe aussi pour le matin et le soir mais de façon moins linéaire. Quant à la demande de l'enfant, c'est entre 3 et 4 ans que cette raison est moins avancée, par 27 % des familles, contre 31 % à 32 % des familles à partir de 5 ans.

Au sein des différents profils de famille, le besoin de prise en charge est également l'argument dominant. Toutefois, moins les familles sont actives, moins le besoin de prise en charge est cité comme une raison de recours. Pour l'accueil du matin et du soir, la quasi-totalité des familles actives (95 %) l'invoquent contre 83 % des familles avec un parent disponible, mais aussi 70 % des familles inactives, part substantielle compte tenu du fait qu'aucun des deux parents n'exerce d'emploi (cela dit, ces familles inactives restent assez peu utilisatrices, 5 % tous les jours ou de temps en temps le matin et 21 % le soir). Pour l'accueil du midi, 95 % des familles actives mentionnent un besoin de prise en charge, contre 80 % des familles avec un parent disponible et 71 % des familles inactives. La demande de l'enfant suit en quelque sorte la logique inverse : ce motif est plus évoqué par les familles inactives, moins par les familles avec un parent disponible, et encore moins par les familles actives.

Le motif financier, c'est-à-dire le fait que l'accueil ou le repas ne coûtent pas très cher, est plus présent chez les familles à bas revenus (qui sont aussi les moins en activité). Pour l'accueil du matin et du soir, 52 % des familles disposant de moins de 1 000 euros nets mensuels et 48 % des familles disposant de 1 000 à moins de 1 500 euros le citent, contre 40 % au global. Le midi, 43 % des familles disposant de moins de 1 000 euros nets mensuels et 40 % des familles disposant de 1 000 à moins de 1 500 euros le citent, contre 30 % au global.

4.2 Les raisons du non-recours à l'accueil périscolaire du matin, du midi et du soir

Pour ce qui est du non-recours à l'accueil périscolaire du matin et/ou du soir, dans un effet miroir, c'est l'absence de besoin qui est très majoritairement évoqué par les familles : 79 % citent ce motif. Le coût jugé trop élevé de l'accueil constitue une raison secondaire de non-recours, 27 % des familles le mentionnant. Les autres aspects liés à l'accueil même apparaissent comme des freins plus minoritaires, qu'il s'agisse des horaires d'accueil, de la qualité de l'accueil ou de la possibilité d'obtenir une place, cités par respectivement 11 %, 10 % et 5 % des parents. Enfin, le refus de l'enfant de se rendre à l'accueil périscolaire n'est pas non plus une raison de non-recours très avancée, seulement 15 % des parents l'invoquant.

Le non-recours à l'accueil du midi résulte surtout d'une absence de besoin, pour 74 % des familles et, à un niveau moindre, du coût de l'accueil pour 25 % des familles, proportions à peine inférieures à celle du matin et du soir. Le refus de l'enfant ressort un peu plus le midi, 25 % des familles le citant comme un frein. La qualité des repas, de l'accueil et l'absence de places restent peu évoquées, par respectivement 14 %, 7 % et 5 % des familles.

Illustration n°11 : Raison(s) de non-recours à l'accueil périscolaire du matin et/ou du soir et du midi

« Si votre enfant ne se rend pas à l'accueil périscolaire, est-ce parce que… »
(Plusieurs réponses possibles)

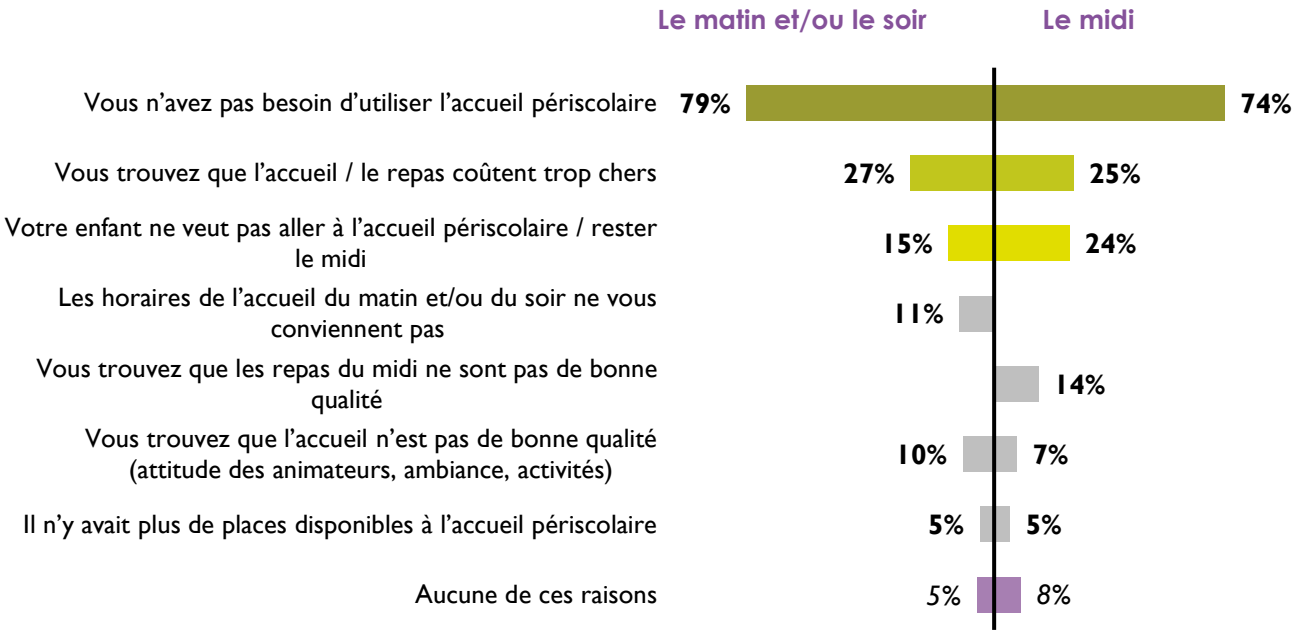

Source : Tmo - Enquête sur l'accueil des enfants au périscolaire et en centre de loisirs, mai à juillet 2024
Base : Familles dont l'enfant ne se rend pas à l'accueil périscolaire du matin et du soir (2 326) / Familles dont l'enfant ne se rend pas à l'accueil périscolaire du midi (723)

Les motifs de non-recours à l'accueil du matin et du soir décrits par l'ensemble des familles sont cités dans des **proportions assez constantes quel que soit le profil**. Il peut cependant être noté que les familles d'enfant en élémentaire évoquent davantage le coût de l'accueil (à 29 %) et le refus de l'enfant (à 18 %), contre 22 % et 10 % chez les familles d'enfant en maternelle. Les familles actives quant à elles mentionnent à 75 % l'absence de besoin, proportion non négligeable bien qu'inférieure à celle des familles avec un parents disponible (81 %) et des familles inactives (87 %). Ces familles actives sont plus nombreuses à évoquer le coût de l'accueil (31 %) et les horaires (15 %) comme freins (c'est 4 points de plus qu'au global). Le fait que les familles puissent être arrêtées par le coût de l'accueil fluctue modérément selon les revenus : celles aux ressources intermédiaires, de 1 500 à moins de 3 500 euros le disent un peu plus, à 31 %, que celles disposant de moins de 1 500 euros (26 %), celles disposant de 3 500 à moins de 5 000 euros (27 %) et surtout celles disposant de 5 000 euros et plus (18 %).

Le midi, le coût de l'accueil / des repas et le refus de l'enfant de rester déjeuner sont plus cités lorsque l'enfant est en élémentaire, par environ 30 % des familles, contre moins de 20 % lorsqu'il est en maternelle ; on observe également cela pour les temps du matin et le soir. Il convient de préciser la plus forte propension des familles d'enfant en élémentaire à évoquer la qualité des repas comme motif de non-recours : 18 % l'évoquent, contre 9 % des familles d'enfant en maternelle. Si les familles actives citent moins l'absence de besoin, 69 % (5 points de moins qu'en moyenne) donnent malgré tout cette raison ; elles citent plus le coût de l'accueil (35 %, 10 points de plus qu'en moyenne).

Du fait des effectifs réduits de répondants n'utilisant pas l'accueil du midi, la question du coût ne peut être déclinée selon les revenus des familles, mais peut l'être selon la taille de commune pour le matin et le soir : son taux de citation est moindre dans les grands pôles urbains (250 000 habitants et plus), se montant à 18 %, contre 27 % au global. Quant à **l'absence de places, ce motif de non-recours est cité à peu près au même niveau, et plutôt faiblement, quels que soient les territoires**.

4.3 Les raisons du recours au centre de loisirs le mercredi et lors des vacances

Le premier constat concernant les raisons de recours au centre de loisirs est qu'elles présentent **une grande similarité que l'enfant s'y rende le mercredi ou durant les vacances**. Non seulement la hiérarchie des raisons reste inchangée, mais elles sont citées dans des proportions voisines, ne différant pas de plus de 5 points. **Le besoin d'un mode d'accueil de l'enfant est le motif de recours au centre de loisirs le plus fréquemment mentionné, et par la très grande majorité des familles, environ 9 sur 10**, part équivalente à celle de l'accueil périscolaire. D'autres raisons concourent aussi notablement à l'utilisation du centre de loisirs : sa proximité, sa facilité d'accès sont citées par près de 3 familles sur 4 et la qualité de l'accueil par un peu plus de 2 familles sur 3. La qualité de l'accueil en centre de loisirs est un peu plus mise en avant que pour le périscolaire, tout comme la demande de l'enfant, évoquée par un peu plus de 40 % des familles. En revanche, le coût de l'accueil, cité par environ 30 % des familles est un motif de recours moins souvent donné que pour l'accueil périscolaire du matin et du soir (40 %). **Le recours au centre de loisirs est aussi le moyen pour 30 % à 40 % des familles de pallier l'insuffisance d'activités autour de chez elles ou leur prix trop élevé**.

Illustration n°12 : Raison(s) de recours au centre de loisirs le mercredi et lors des vacances

« Si votre enfant se rend au centre de loisirs, est-ce parce que… »
(Plusieurs réponses possibles)

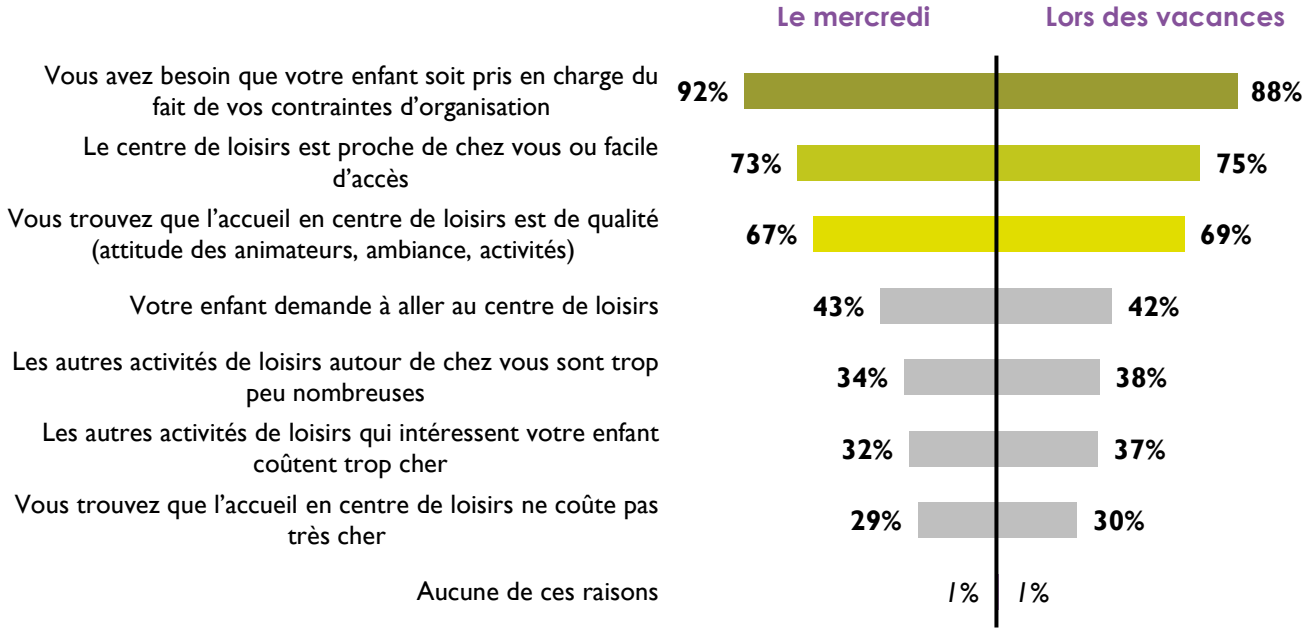

Source : Tmo - Enquête sur l'accueil des enfants au périscolaire et en centre de loisirs, mai à juillet 2024
Base : Familles dont l'enfant se rend au centre de loisirs le mercredi (3 145) / Familles dont l'enfant se rend au centre de loisirs durant les vacances, petites et/ou grandes (4 593)

Contrairement à l'accueil périscolaire, pour lequel l'âge de l'enfant est source de quelques variations concernant les motifs de recours, cet **âge ne génère, pour le centre de loisirs, que de minces écarts**. Les parents d'enfants de 10 ans évoquent un peu moins leur besoin de prise en charge, à 85 %, sans doute parce que leur enfant peut se garder tout seul, et un peu plus le fait que les autres activités coûtent trop cher, à 37 % le mercredi et 45 % durant les vacances (contre 32 % et 37 % au global).

Le profil des familles quant à lui influe selon la même logique que celle mise en en évidence pour l'accueil périscolaire. En effet, **les familles actives justifient plus leur recours au centre de loisirs par leur besoin de prise en charge**, à 96 % le mercredi et 93 % durant les vacances, qu'au sein des autres familles (79 % et 72 %). En revanche, la demande de l'enfant est moins citée chez ces familles actives, à 40 %, que chez les autres familles (autour de 55 %).

Le faible coût de l'accueil est un motif de recours plus souvent exprimé par les familles disposant des ressources les plus faibles (comme pour l'accueil périscolaire) : environ 40 % de celles ayant moins de 1 500 euros nets mensuels le citent, soit 10 points de plus qu'au global. **Le coût trop élevé des autres activités de loisirs**, pouvant pousser les parents à se tourner vers le centre de loisirs, **est aussi plus cité par les familles à bas revenus. Le taux de citation de ce motif comme raison de recours au centre de loisirs connaît une nette inflexion à mesure que les revenus augmentent** (ce qui ne s'observe pas pour le coût de l'accueil). Mentionnée par environ 50 % des familles ayant moins de 1 500 euros, le coût des autres activités ne ressort qu'autour des 20 % chez les familles ayant 4 000 euros et plus (2,5 fois moins).

Il pouvait être supposé que la typologie de territoire se répercute sur les motifs de recours ayant trait à la proximité du centre de loisirs et à l'insuffisance d'activités autour de chez soi. **S'agissant de la proximité, de l'accessibilité du centre, aucune variation significative ne s'observe selon les territoires. S'agissant du manque d'activités en revanche, cette raison est plus fréquemment donnée dans l'espace rural autonome**, à 45 % le mercredi et 49 % lors des vacances, que dans l'espace rural sous influence (40 % et 38 %) et dans l'espace urbain (36 % et 31 %).

4.4 Les raisons de non-recours au centre de loisirs le mercredi et lors des vacances

Les raisons de non -recours au centre de loisirs sont, à l'image des raisons de recours, assez semblables entre le temps du mercredi et celui des vacances. **L'absence de de besoin est la première raison du non-recours** de la même façon qu'elle l'était pour l'accueil périscolaire : environ 2 familles sur 3 la citent, contre 4 sur 5 pour le périscolaire. Le coût trop élevé de l'accueil figure en deuxième position des motifs les plus évoqués, avec un taux de citation de 36 % pour le mercredi et 38 % pour les vacances. Cette fois, c'est plus que pour l'accueil périscolaire dont le taux de citation s'établissait à 27 %. **Le refus de l'enfant de se rendre au centre de loisirs est également plus cité, entre 27 % et 28 %**, que le refus de l'enfant de se rendre au périscolaire (15 %).

Si les autres raisons de non-recours sont relativement peu mentionnées par les familles (entre 6 % et 14 %), **le manque de places, évoqué par 12 % des familles le mercredi et 11 % durant les vacances, a un taux de citation deux fois plus important que pour l'accueil périscolaire** (5 %). La qualité de l'accueil, elle, émerge à peu près aux mêmes niveaux.

Illustration n°13 : Raison(s) de non-recours au centre de loisirs le mercredi et lors des vacances

« Si votre enfant ne se rend pas au centre de loisirs, est-ce parce que… »
(Plusieurs réponses possibles)

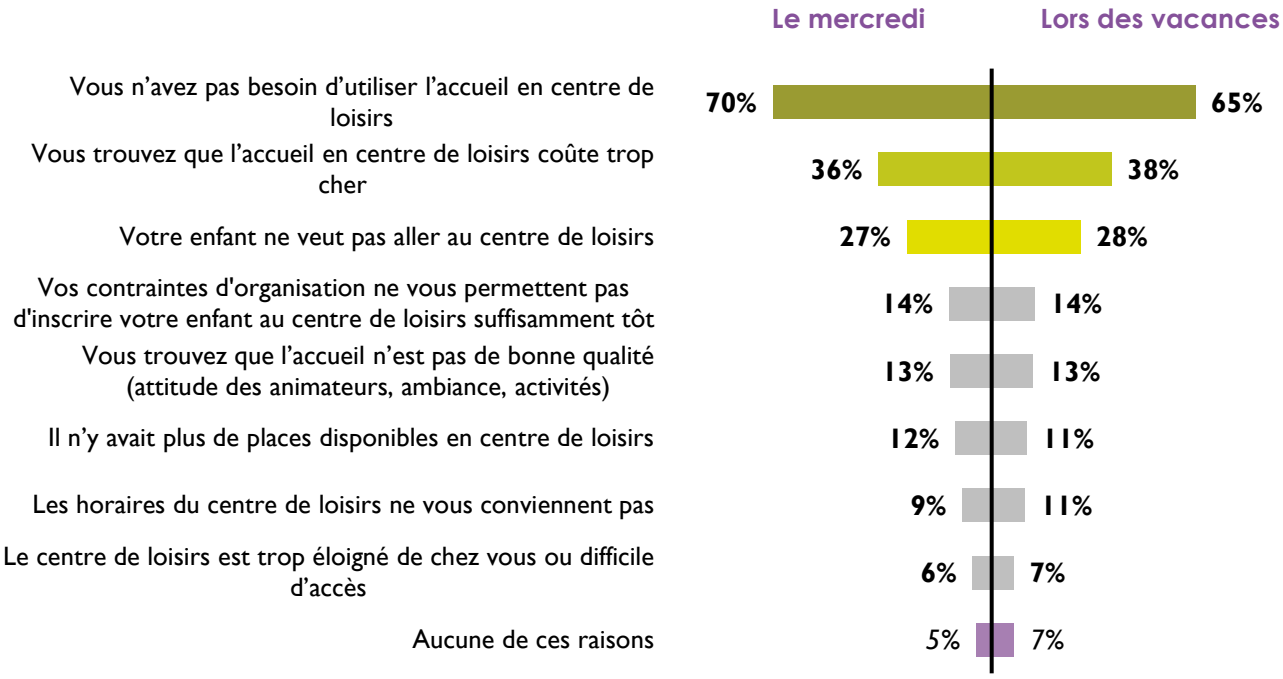

Source : Tmo - Enquête sur l'accueil des enfants au périscolaire et en centre de loisirs, mai à juillet 2024
Base : Familles dont l'enfant ne se rend pas au centre de loisirs le mercredi (4 539) / Familles dont l'enfant ne se rend pas au centre de loisirs durant les vacances, petites et grandes (3 596)

L'âge de l'enfant a surtout des répercussions sur le motif de non-recours faisant état du refus de l'enfant de se rendre au centre de loisirs. En effet, plus l'enfant est grand, plus les familles avancent cette raison : chez les familles d'enfant de 3 ans, elle est citée à 17 %, chez les familles d'enfant de 10 ans, elle est citée deux fois plus souvent, à 35 % le mercredi et 37 % lors des vacances.

Là où le profil des familles avait tendance à influer sur le besoin ou l'absence de besoin de mode d'accueil, **s'agissant du non-recours au centre de loisirs, l'activité professionnelle des familles revêt un impact somme toute modéré**. Que ce soit pour le temps du mercredi ou celui des vacances, les familles actives n'invoquent pas vraiment plus l'absence de besoin que les familles avec un parent disponible et les familles inactives.
Le coût trop élevé de l'accueil est un motif de non-recours sensible au niveau de revenus des familles. Un peu moins évoqué qu'au global, dans environ 33 % des cas, chez les familles disposant des plus bas revenus (moins de 1 500 euros nets mensuels), **le taux de citation du coût de l'accueil suit ensuite une courbe ascendante, atteignant son maximum, 48 %, chez les familles aux ressources intermédiaires** (3 000 à moins de 3 500 euros), avant de s'infléchir pour atteindre son minimum (20 %) chez les familles disposant des plus hauts revenus (5 000 euros et plus).

Illustration n°14 : Pourcentage de familles déclarant qu'elles ne recourent pas au centre de loisirs parce qu'elles trouvent que l'accueil coûte trop cher

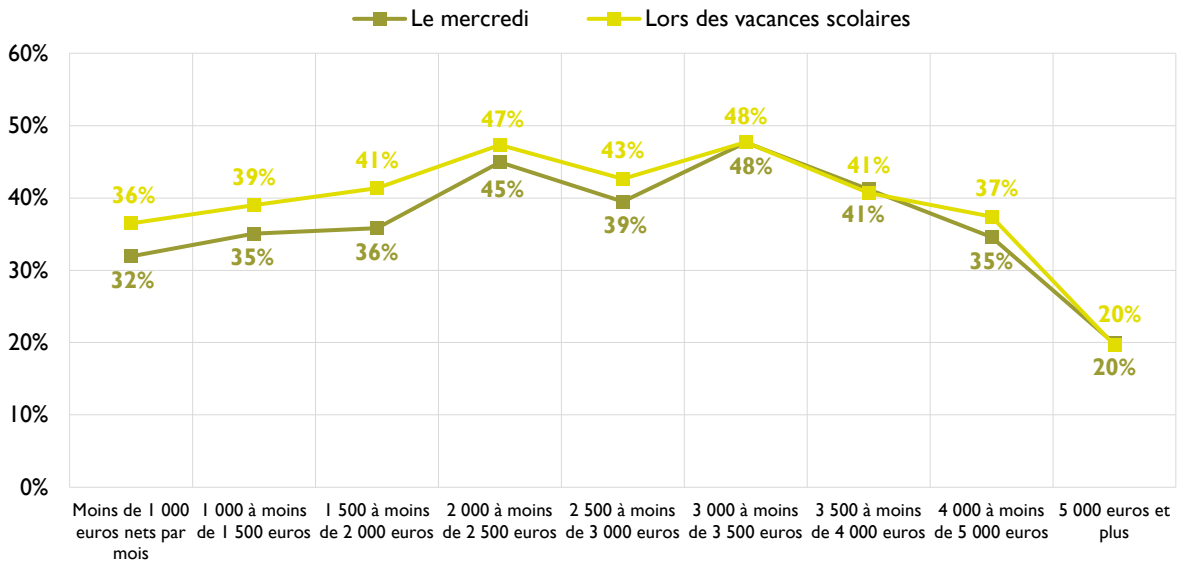

Source : Tmo - Enquête sur l'accueil des enfants au périscolaire et en centre de loisirs, mai à juillet 2024
Base : Familles dont l'enfant ne se rend pas au centre de loisirs le mercredi (4 382) / Familles dont l'enfant ne se rend pas au centre de loisirs durant les vacances, petites et grandes (3 484)

Le coût trop élevé de l'accueil est aussi un motif de non-recours sensible à la typologie du territoire : un peu plus évoqué au sein des communes les moins peuplées, à 43 % le mercredi et 46 % lors des vacances quand la commune compte moins de 1 000 habitants, ce motif est beaucoup moins cité dans les grand pôles urbains (250 000 habitants et plus), à 23 % le mercredi et seulement 18 % lors des vacances. Le type de territoire n'a, en revanche, que **peu d'effets sur le manque de places** (comme pour l'accueil périscolaire).

Alors que l'accessibilité du centre de loisirs n'est peu ou pas affectée par le type de territoire en tant que motif de recours, elle l'est en tant que motif de non-recours, mais seulement **dans les plus petites communes, de moins de 1 000 habitants : 12 % des parents qui y résident disent que leur enfant ne se rend pas au centre de loisirs du fait de son éloignement, soit deux fois plus qu'au global (6 %)**.

Allant dans ce sens, l'étude conduite par Familles Rurales démontre que les accueils de loisirs en milieu rural accueillent en moyenne des enfants de 6 communes différentes en période scolaire, sur un rayon moyen de 13,5 km ; et de 7,5 communes pendant les vacances scolaires, sur un rayon moyen de 33 km. Par contraste, les accueils de loisirs situés en zone urbaine ou péri-urbaine ayant participé à l'étude n'accueillent en général que des enfants de leur commune ou de quelques communes (3,2 communes en moyenne).

4.5 Le bilan des raisons de recours et non-recours au périscolaire et au centre de loisirs

Une approche cumulative intégrant à la fois les raisons de recours (pour les familles dont l'enfant fréquente l'accueil périscolaire / le centre de loisirs) et les raisons de non-recours (pour les familles dont l'enfant ne fréquente pas l'accueil périscolaire / le centre de loisirs) a été mise en œuvre. L'objectif est de disposer, sur la base de l'ensemble des familles, d'un panorama global descriptif des motifs d'utilisation ou de non-utilisation l'utilisation des accueils.

Le recours des familles à l'accueil périscolaire résulte plus du seul besoin de prise en charge de l'enfant que le recours au centre de loisirs. Pour l'accueil périscolaire du midi, 23 % des familles déclarent y recourir uniquement pour que leur enfant soit gardé, sans citer d'autres motifs tenant à la qualité des repas ou de l'accueil, au coût modéré de cet accueil ou encore à la demande de l'enfant ; pour l'accueil du matin et/ou du soir, 16 % sont dans ce cas. En comparaison, la proportion de familles invoquant seulement un besoin de prise en charge, sans ajouter d'autres raisons, pour recourir au centre de loisirs est assez réduite : 4 % le mercredi et 5 % lors des vacances.

Du reste, il est intéressant d'observer **un relatif équilibre, s'agissant du recours au centre de loisirs, entre les familles mettant en avant uniquement un besoin d'accueil et celles évoquant uniquement d'autres raisons**, qualitatives ou plus pragmatiques (coût, proximité, demande de l'enfant…) et dont la proportion atteint 3 % le mercredi et 6 % lors des vacances. S'agissant du recours à l'accueil périscolaire, le seul besoin de prise en charge est nettement plus mentionné par les familles que les raisons ne se référant pas au besoin, le taux de citation de ces dernières se limitant à 6 % le matin et/ou le soir et 8 % le midi.

Second constat, concernant à la fois l'accueil périscolaire et le centre de loisirs : **le recours relève le plus souvent d'une ou plusieurs raisons associées au besoin** de prise en charge de l'enfant que de l'expression unique de ce besoin. Ainsi, 46 % des familles recourent à l'accueil périscolaire du matin et/ou du soir par besoin <u>et</u> pour d'autres raisons et 56 % le midi, soit 2 à 3 fois plus que celles recourant uniquement par besoin ; 27 % des familles recourent au centre de loisirs le mercredi par besoin <u>et</u> pour d'autres raisons et 39 % lors des vacances, soit 6 à 8 fois plus que celles recourant uniquement par besoin.

Pour autant, **le besoin de prise en charge de l'enfant reste un élément moteur du recours**, incitant à lui-seul ou adjoint à d'autres raisons 63 % des familles à recourir à l'accueil périscolaire du matin et/ou du soir, 80 % à l'accueil périscolaire du midi, 32 % au centre de loisirs le mercredi et 44 % au centre de loisirs durant les vacances.

Pour les usagers du centre de loisirs, le besoin d'accueil de leurs enfants est un motif de recours plus fréquent que ne l'est l'absence de besoin comme motif de non-recours pour les non-usagers. Concernant l'accueil périscolaire du matin et /ou du soir 22 % des familles n'y recourent pas car, entre autres, elles n'en ont pas besoin (contre 63 % qui en ont besoin), concernant l'accueil périscolaire du midi, seules 6 % des familles n'affichent pas de besoin (contre 80 % qui en ont besoin), concernant le centre de loisirs lors des vacances, 27 % des familles ne déclarent pas de besoin (contre 44 % qui en ont besoin). Seul temps faisant exception : le centre de loisirs le mercredi, pour lequel 35 % des familles n'ont pas besoin d'y recourir, soit 3 points de plus que les 32 % de familles qui en ont besoin.

Finalement, **le non-recours du fait de motifs renvoyant, notamment, à la qualité insuffisante de l'accueil, son coût, l'inadaptation de ses horaires, le manque de places, le refus de l'enfant apparait assez minoritaire** : 13 % des familles avancent cette raison pour l'accueil périscolaire du matin et/ou du soir, 5 % pour l'accueil périscolaire du midi, 34 % pour le centre de loisirs le mercredi et 29 % pour le centre de loisirs durant les vacances.

Illustration n°15 : Rasions de recours et de non-recours à l'accueil périscolaire et au centre de loisirs

L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE LE MATIN ET/OU LE SOIR

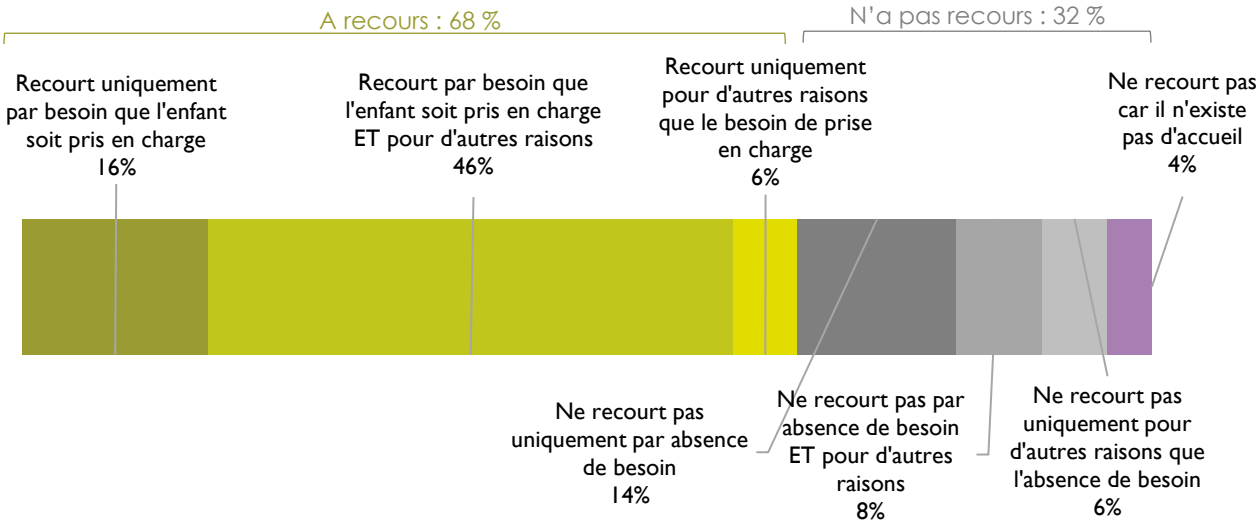

L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE LE MIDI

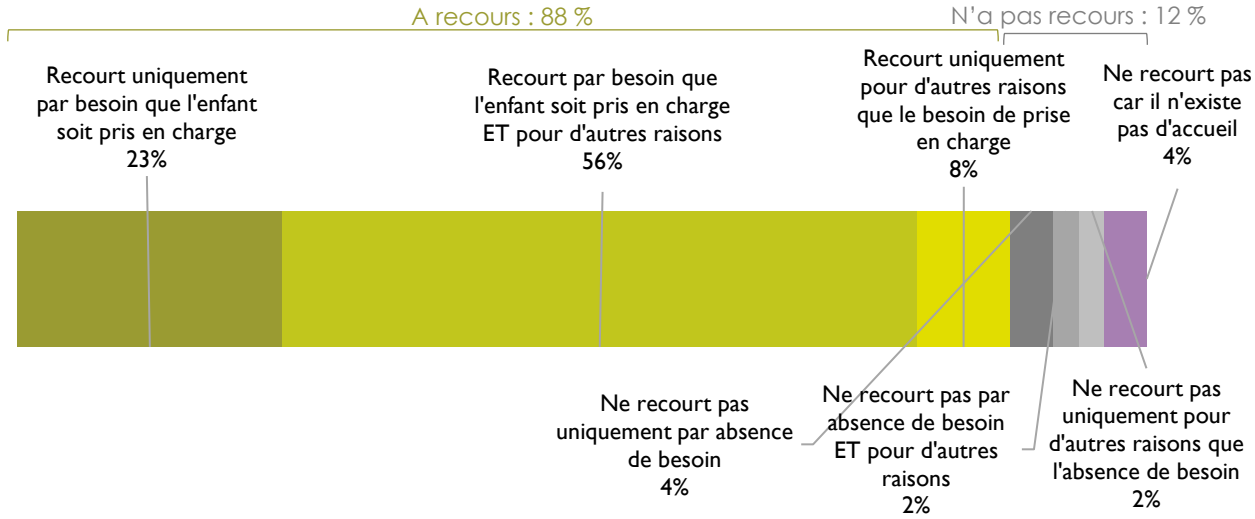

LE CENTRE DE LOISIRS LE MERCREDI

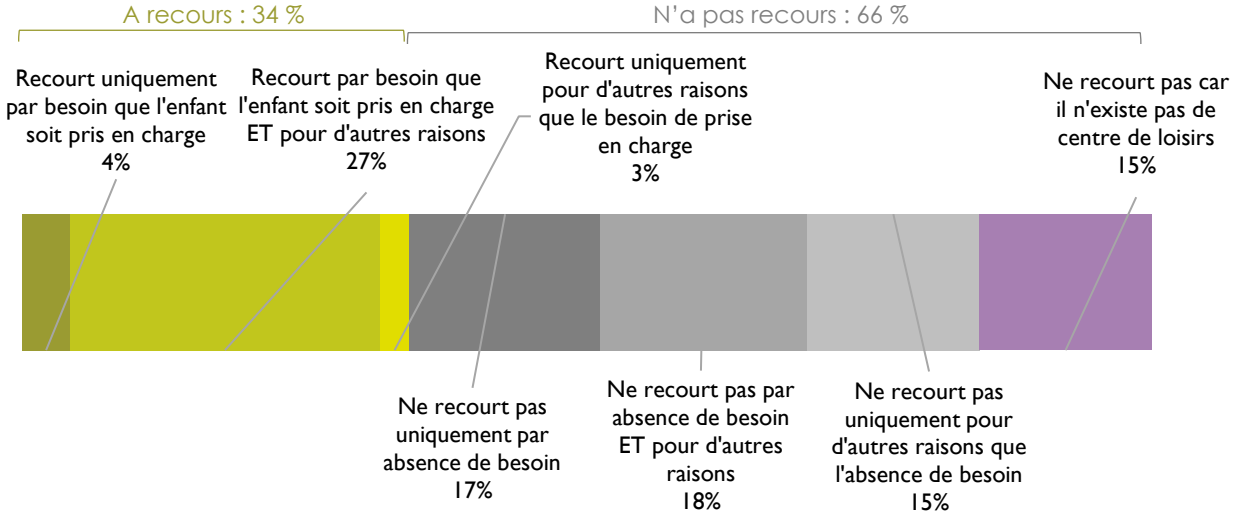

LE CENTRE DE LOISIRS DURANT LES VACANCES

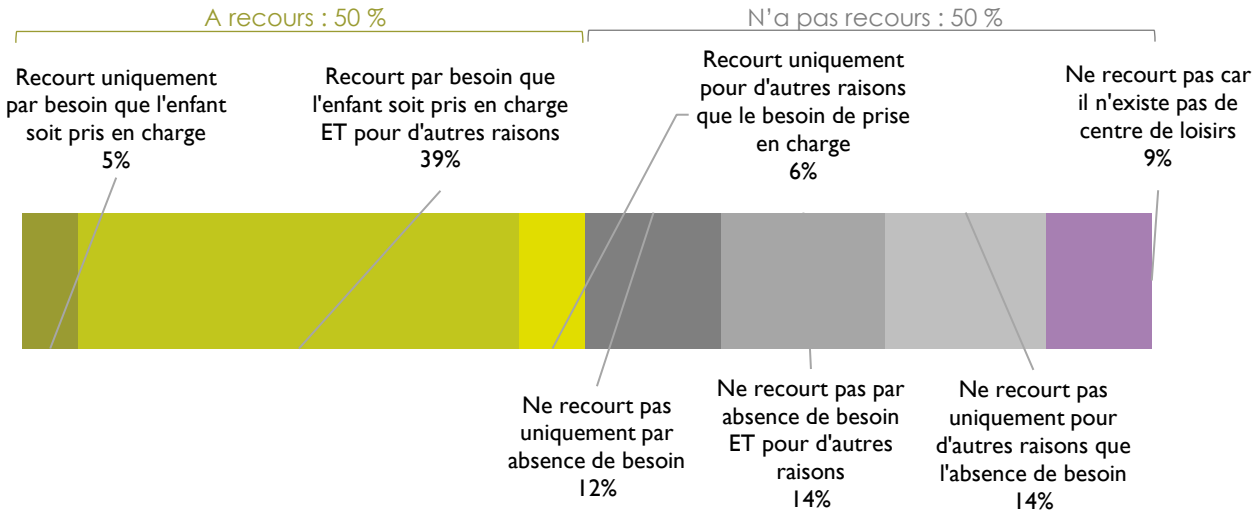

5. LES ACTIVITES ORGANISÉES LORS DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET EN CENTRE DE LOISIRS

5.1 Les activités proposées durant l'accueil périscolaire

Ce qui peut être proposé aux enfants durant l'accueil périscolaire **n'est pas toujours bien repéré** par les parents : durant l'accueil du midi, 14 % déclarent ne pas savoir à quoi leur enfant a accès en matière d'activités, durant l'accueil du matin, ils sont 12 %, durant l'accueil du soir en revanche, ils ne sont que 3 %. Plus que le matin et le midi, **les activités proposées aux enfants à l'accueil du soir bénéficie donc d'une meilleure visibilité** chez les parents. A partir de ce résultat, nous pouvons formuler deux hypothèses : le périscolaire du soir est temps où l'offre d'activités est la plus dense ; les enfants évoquent avec leurs parents les activités les plus récentes de leur journée, ils parlent plus des activités de l'accueil du soir plus que des autres à leurs parents, influençant ainsi la perception des parents.

Alors que durant l'accueil du matin et du midi, respectivement 10 % et 12 % des parents disent que rien en particulier n'est proposé à leur enfant, durant l'accueil du soir, seuls 2 % des parents signalent qu'il n'existe rien en matière d'activités. En outre, **l'accueil du soir est le moment où les activités organisées par des animateurs ou des intervenants sont les plus fréquentes** : 51 % des parents en font état (elles seraient donc proposées aux enfants accueillis dans 1 cas sur 2). En comparaison, ces activités existent moins lors de l'accueil du midi, 29 % des parents en faisant mention, et lors de l'accueil du matin, 24 % des parents les évoquant. **C'est aussi le soir que l'accès libre à la cour ou à des jeux, des livres, du matériel de dessin est le plus souvent proposé** : 78 % des parents disent que leur enfant bénéficie de cet accès libre, contre 70 % le matin et 64 % le midi.

Enfin, l'accueil du soir comprend des propositions qui lui sont propres : un goûter est cité par 48 % des parents (là où 7 % des parents déclarent qu'une collation est organisée le matin) et **un temps d'étude surveillée ou d'aide aux devoirs est cité par 32 % des parents**[13].

Illustration n°16 : Activités proposées aux enfants durant l'accueil périscolaire selon les temps

« Durant l'accueil périscolaire, qu'est-il proposé aux enfants ? »
(Plusieurs réponses possibles)

Activités	Matin	Midi	Soir
Un accès libre à la cour ou à des jeux, des livres, du matériel de dessin	70 %	64 %	78 %
Des activités organisées par des animateurs ou des intervenants	24 %	29 %	51 %
Une collation (matin) / un goûter (soir)	7 %	-	48 %
Un temps d'étude surveillée ou d'aide aux devoirs (soir)	-	-	32 %
Une sieste, un temps calme (midi)	-	1 %	-
Autre	0,4 %	1 %	0,4 %
Rien en particulier	10 %	12 %	2 %
Ne sait pas (non suggéré dans l'enquête téléphonique)	11 %	14 %	3 %
Total	*122 %*	*121 %*	*214 %*

Source : Tmo - Enquête sur l'accueil des enfants au périscolaire et en centre de loisirs, mai à juillet 2024
Base : Familles dont l'enfant est actuellement scolarisé dans une école maternelle ou élémentaire et qui se rend à l'accueil périscolaire le matin (3 840), le midi (7 667), le soir (5 752)

[13] Ce temps d'étude / aide aux devoirs n'est toutefois pas à proprement parler un temps d'accueil périscolaire.

L'offre d'activités durant les temps périscolaires **présente une certaine hétérogénéité selon les types de territoire. Au sein des territoires urbains, les activités organisées par des animateurs ou des intervenants sont plus fréquemment proposées** aux enfants. Le matin, 26 % des familles résidant en zones urbaines disent qu'il existe de telles activités, contre 22 % des familles du rural sous influence et 19 % des familles du rural autonome. Le midi, l'écart entre types de territoire s'accentue : 34 % des familles de l'urbain font état d'activités organisées quand elles sont 20 % dans le rural sous influence et 15 % dans le rural autonome. Le soir, les différences territoriales demeurent prononcées : 55 % des familles habitant l'espace urbain signalent que des activités organisées sont proposées, 45 % parmi celles habitant l'espace rural sous influence et 38 % parmi celles habitant l'espace rural autonome. Le soir toujours, **c'est également au sein des zones urbaines qu'un temps d'étude surveillée ou d'aide aux devoirs est plus souvent proposé, dans 36 % des cas**, contre 25 % des cas au sein des zones rurales.

De façon complémentaire, l'existence d'activités organisées par des animateurs lors des temps périscolaires peut aussi s'examiner à l'aune de la taille des communes. Si l'accueil du matin ne fait pas émerger de variations notables, **l'accueil du midi et du soir se caractérisent par une plus grande fréquence des activités organisées à mesure que la commune de résidence se fait plus peuplée**. Le midi, dans les communes de 100 000 habitants et plus, pratiquement 40 % des parents déclarent que leur enfant se voit proposer des activités organisées, contre 29 % au global et 20 % ou moins dans les communes de moins de 2 500 habitants. Le soir, la césure s'opère à partir de 5 000 habitants : passé ce seuil, des activités organisées sont proposées dans un peu plus de 55 % des cas, en-dessous, elles sont proposées dans environ 40 % à 45 % des cas.

Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), les activités organisées par des animateurs sont un peu plus souvent proposées qu'au global : à 32 % contre 24 % en moyenne le matin (+8 points), à 34 % contre 29 % en moyenne le midi (+5 points), à 54 % contre 51 % en moyenne le soir (+3 points).

Illustration n°17 : Pourcentage de parents déclarant qu'il existe des activités organisées par des animateurs ou des intervenants durant l'accueil périscolaire selon les temps et la population de la commune de résidence

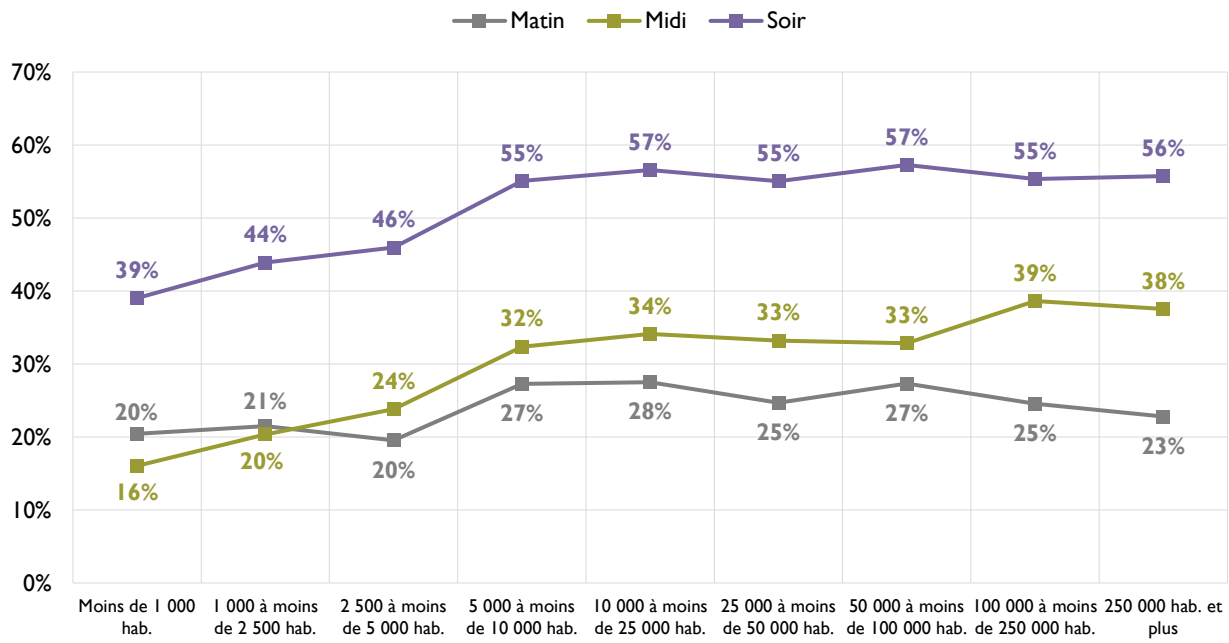

Source : Tmo - Enquête sur l'accueil des enfants au périscolaire et en centre de loisirs, mai à juillet 2024
Base : Familles dont l'enfant est actuellement scolarisé dans une école maternelle ou élémentaire

La proposition d'activités organisées par des animateurs connaît par ailleurs **quelques fluctuations selon l'âge des enfants**, moins sur les temps du matin et du soir où la part des parents déclarant que ces activités existent varie faiblement (24 % en maternelle et en élémentaire le matin, 53 % en maternelle et 49 % en élémentaire le soir), que sur le temps du midi. Durant cette pause méridienne, 20 % des parents d'enfants en maternelle disent que des activités organisées sont proposées contre 35 % des parents d'enfant en élémentaire. En fait, **plus l'enfant est grand, plus l'offre d'activités organisées devient fréquente le midi** : si 15 % des enfants âgés de 3 ans se voient proposer des activités organisées le midi, ils sont 37 % (2,5 fois plus) parmi les enfants âgés de 10 ans. Cela peut être lié au fait que le midi est un temps moins favorable à l'organisation d'activités chez les plus jeunes, notamment car une partie importante de cette pause est consacrée au déjeuner, qui peut prendre un certain temps pour les élèves de maternelle. Une hypothèse est que, en maternelle une partie de ce temps peut aussi être dédiée aux "temps calmes", ou encore à la sieste

Illustration n°18 : Pourcentage d'enfants à qui des activités organisées par des animateurs ou des intervenants sont proposées durant la pause déjeuner du midi

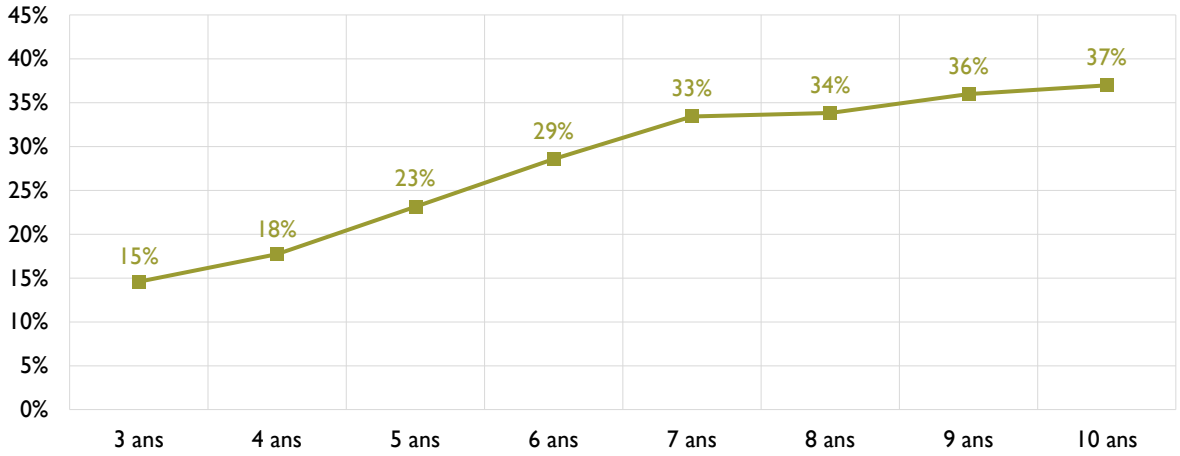

Source : Tmo - Enquête sur l'accueil des enfants au périscolaire et en centre de loisirs, mai à juillet 2024
Base : Familles dont l'enfant est actuellement scolarisé dans une école maternelle ou élémentaire et qui se rend à l'accueil périscolaire le midi (7 667)

5.2 Les activités proposées au centre de loisirs

Les activités proposées aux enfants fréquentant le centre de loisirs sont globalement assez bien identifiées par les parents puisque le mercredi, seulement 4 % disent qu'ils ne savent pas ce qui est proposé à leur enfant et lors des vacances 6 %. Il faut dire que **l'offre d'activités est assez dense**. Le mercredi comme durant les vacances, la très grande majorité des parents, 90 %, déclare que des activités organisées par des animateurs sont proposées aux enfants. Ensuite, 75 % des parents précisent que des sorties (sportives, culturelles, nature, loisirs…) sont proposées pendant les vacances et 59 % le mercredi. Outre les activités organisées et les sorties, les enfants ont la possibilité d'accéder librement à la cour ou à des jeux, des livres, du matériel de dessin dans un peu plus de 70 % des cas le mercredi et lors des vacances.

Illustration n°19 : Activités proposées aux enfants fréquentant le centre de loisirs selon les temps

« Au centre de loisirs, qu'est-il proposé aux enfants ? »
(Plusieurs réponses possibles)

Activités	Mercredi	Vacances
Un accès libre à la cour ou à des jeux, des livres, du matériel de dessin	72 %	71 %
Des activités organisées par des animateurs	90 %	90 %
Des sorties (sportives, culturelles, nature, loisirs…)	59 %	75 %
Autre	1 %	0,4 %
Ne sait pas (non suggéré dans l'enquête téléphonique)	4 %	6 %
Total	*226 %*	*243 %*

Source : Tmo - Enquête sur l'accueil des enfants au périscolaire et en centre de loisirs, mai à juillet 2024
Base : Familles dont l'enfant se rend au centre de loisirs le mercredi, matin et/ou après-midi (3 149), durant les vacances, petites et/ou grandes (4 629)

Concernant les sorties proposées aux enfants, elles se révèlent assez diversifiées. Que ce soit le mercredi ou lors des vacances, les sorties nature (forêt, mer, lacs…) sont les sorties les plus fréquemment proposées, à 41 % des enfants accueillis le mercredi et 57 % des enfants accueillis durant les vacances. Viennent ensuite les sorties de loisirs (parcs de loisirs, bowling, laser game, ludothèque…), proposées à 49 % des enfants pendant les vacances et 30 % le mercredi, ainsi que les sorties culturelles (musée, cinéma, théâtre…), proposées à 46 % des enfants pendant les vacances et 35 % le mercredi. Les sorties à la piscine, celles à la bibliothèque ou à la médiathèque et celles permettant de pratiquer du sport avec un encadrant sont également organisées pour une proportion non négligeable d'enfants (plus de 20 % a minima).

Illustration n°20 : Sorties proposées aux enfants fréquentant le centre de loisirs selon les temps

« Au centre de loisirs, quel type de sorties est organisé pour les enfants ? »
(Plusieurs réponses possibles)

Sorties	Mercredi	Vacances
Des sorties nature (forêt, mer, lacs…)	41 %	57 %
Des sorties de loisirs (parcs de loisirs, bowling, laser game, ludothèque…)	30 %	49 %
Des sorties culturelles (musée, cinéma, théâtre…)	35 %	46 %
Des sorties à la piscine	25 %	43 %
Des sorties pour pratiquer du sport avec un encadrant (centre équestre, judo, football…)	23 %	32 %
Des sorties à la bibliothèque ou à la médiathèque	29 %	31 %
Autre	1 %	1 %

Source : Tmo - Enquête sur l'accueil des enfants au périscolaire et en centre de loisirs, mai à juillet 2024
Base : Familles dont l'enfant se rend au centre de loisirs le mercredi, matin et/ou après-midi (3 149), durant les vacances, petites et/ou grandes (4 629)

À la différence de l'accueil périscolaire, **le territoire a un effet limité** sur l'offre d'activités en centre de loisirs. Les activités organisées par des animateurs sont pratiquement toujours, dans 90 % des cas environ, proposées aux enfants qu'ils résident en milieu rural ou urbain. Quant aux sorties, si elles sont quasiment aussi fréquentes dans le rural et l'urbain le mercredi, durant les vacances scolaires, elles sont un peu plus proposées au sein du rural autonome, dans 82 % des cas, qu'au sein du rural sous influence d'un pôle, dans 77 % des cas, et qu'au sein de l'urbain, dans 74 % des cas. Dans la même logique, au sein des communes de moins de 10 000 habitants, 78 % des parents déclarent que des sorties sont organisées durant les vacances alors qu'ils sont 72 % dans les communes de 10 000 habitants et plus.

Au sein des QPV, les familles font état d'activités organisées et de sorties moins fréquentes, pas tant le mercredi (même si les activités sont un peu moins proposées, dans 85 % des cas contre 90 % au global) que **lors des vacances scolaires** : 81 % des parents habitant en QPV disent que des activités organisées par des animateurs sont proposées, contre 90 % au global, et 68 % disent que des sorties sont réalisées, contre 75 % au global.

La nature des sorties proposées aux enfants n'est pas non plus très influencée par le type de territoire. Parmi les éléments notables, il peut être souligné que :

- **Le mercredi, les sorties culturelles (musée, cinéma, théâtre…) sont plus souvent proposées dans les zones urbaines** (37 % des parents les mentionnent) que dans les zones rurales (30 %), probablement du fait d'une offre en équipements plus conséquente ;
- **Le mercredi et durant les vacances, excepté les sorties culturelles, tous les autres types de sorties sont moins fréquents dans les grands pôles urbains** de 250 000 habitants et plus (voir illustration ci-après) ;
- **Les sorties à la piscine sont plus répandues en QPV**, particulièrement le mercredi où elles sont proposées dans 37 % des cas contre 25 % au global, et à un degré moindre lors des vacances scolaires, où elles sont proposées à 49 % contre 43 % au global.

Illustration n°21 : Sorties proposées aux enfants fréquentant le centre de loisirs et résidant dans des communes de 250 000 habitants et plus selon les temps

« Au centre de loisirs, quel type de sorties est organisé pour les enfants ? »
(Plusieurs réponses possibles)

	Mercredi		Vacances	
Sorties	**Communes de 250 000 hab. et +**	***Global***	**Communes de 250 000 hab. et +**	***Global***
Des sorties nature (forêt, mer, lacs…)	**22 %**	*41 %*	**41 %**	*57 %*
Des sorties de loisirs (parcs de loisirs, bowling, laser game, ludothèque…)	**21 %**	*30 %*	**37 %**	*49 %*
Des sorties culturelles (musée, cinéma, théâtre…)	**34 %**	*35 %*	**48 %**	*46 %*
Des sorties à la piscine	**12 %**	*25 %*	**31 %**	*43 %*
Des sorties pour pratiquer du sport avec un encadrant (centre équestre, judo, football…)	**16 %**	*23 %*	**23 %**	*32 %*
Des sorties à la bibliothèque ou à la médiathèque	**22 %**	*29 %*	**25 %**	*31 %*
Autre	**1 %**	*1 %*	**1 %**	*1 %*
Effectifs de répondants	*209*	*3 149*	*309*	*4 629*

Source : Tmo - Enquête sur l'accueil des enfants au périscolaire et en centre de loisirs, mai à juillet 2024
Base : Familles dont l'enfant se rend au centre de loisirs le mercredi, matin et/ou après-midi, durant les vacances, petites ou grandes - Tous les écarts sont significatifs au seuil de 5 % hormis pour les sorties culturelles

Selon l'âge des enfants émerge principalement le constat que **les 3-4 ans se voient moins fréquemment proposer de sorties** tandis qu'à partir de 5 ans jusqu'à 10 ans, les résultats sont plus uniformes. Le mercredi, 50 % des 3 ans et 52 % des 4 ans effectuent des sorties, contre 59 % au global et pendant les vacances scolaires, 66 % des 3 ans et 70 % des 4 ans effectuent des sorties, contre 75 % au global. **Les sorties que les 3-4 ans réalisent le moins relativement à l'ensemble des enfants sont les sorties sportives**, à la piscine ou pour pratiquer un sport avec un encadrant, à l'inverse, les sorties à la bibliothèque ou à la médiathèque sont organisées dans des proportions quasi-similaires entre les 3-4 ans et l'ensemble des enfants.

6. LA SATISFACTION VIS-À-VIS DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET DU CENTRE DE LOISIRS

6.1 La satisfaction concernant l'accueil périscolaire

La satisfaction à l'endroit de l'accueil périscolaire a été mesurée à travers la **prise en compte de 12 critères**. Un indice synthétique de satisfaction a pu être calculé, prenant la forme d'une note sur 10[14]. En moyenne, les familles attribuent **une note de satisfaction de 7,0 sur 10** à l'accueil périscolaire, ce qui constitue une valeur très correcte au regard des standards dont dispose le cabinet à travers les différentes enquêtes de satisfaction qu'il est amené à conduire. Cette note se situe par ailleurs à un niveau très similaire à celui de l'enquête de 2019, signe d'une satisfaction globalement stable vis-à-vis de l'accueil périscolaire.

La discrétisation de cette note, c'est-à-dire son découpage en tranches, permet de considérer que 31 % des parents se disent très satisfaits de l'accueil périscolaire et 42 % assez satisfaits, soit **près de trois quarts (74 %) des parents portant un regard positif vis-à-vis de l'accueil périscolaire**. À l'opposé, 19 % des parents sont peu satisfaits et 7 % pas du tout satisfaits.

Illustration n°22 : Satisfaction globale vis-à-vis de l'accueil périscolaire

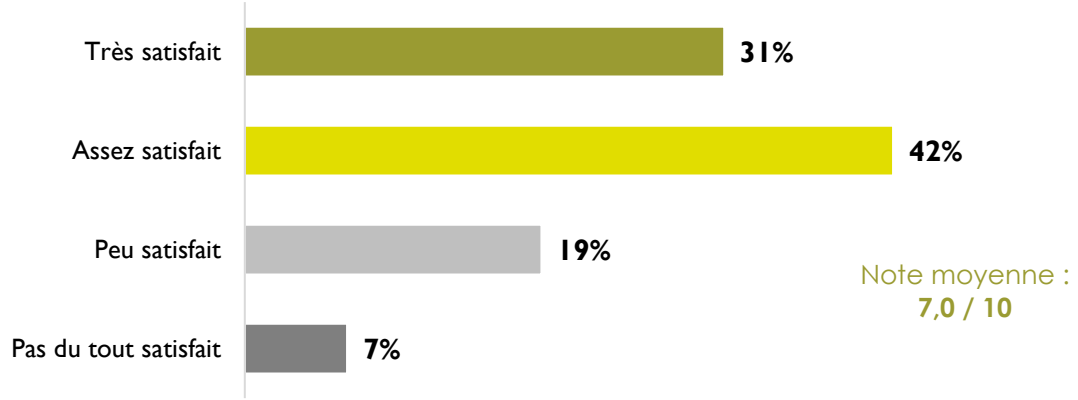

Source : Tmo - Enquête sur l'accueil des enfants au périscolaire et en centre de loisirs, mai à juillet 2024
Base : Familles dont l'enfant se rend à l'accueil périscolaire le matin et/ou le midi et/ou le soir (8 013)

[14] L'indice synthétique de satisfaction a été calculé selon la méthode du scoring qui consiste à attribuer un nombre de points en fonction de la réponse donnée : 10 points pour « très satisfaisant », 7 points pour « assez satisfaisant », 3 points pour « peu satisfaisant » et 0 point pour « pas du tout satisfaisant ». Le cumul des points affectés aux 12 critères pris en compte permet d'obtenir une note moyenne sur 10, 0 indiquant une insatisfaction maximale et 10 une satisfaction maximale. Cette note moyenne a ensuite été discrétisée et 4 groupes ont été constitués : les parents très satisfaits (note supérieure ou égale à 8), les parents assez satisfaits (note de 6 à moins de 8), les parents peu satisfaits (note de 4 à moins de 6), les parents pas du tout satisfaits (note inférieure à 4).

Sur l'ensemble des parents (utilisateurs et non-utilisateurs), 66 % sont satisfaits de l'accueil périscolaire (dont 28 % très satisfaits), 34 % n'en sont pas satisfaits (dont 6 % pas du tout satisfaits) et 10 % n'y ont pas recours.

Plus l'enfant est grand, plus la note moyenne de satisfaction concernant l'accueil périscolaire s'amoindrit, sans pour autant que les écarts soient des plus prononcés. Les parents d'enfant âgé de 3 ans attribuent une note de 7,3 sur 10 tandis que les parents d'enfant âgé de 10 ans donnent 6,8 sur 10. Entre ces deux âges, la note de satisfaction décroît progressivement. Cette note est en revanche d'une **très grande stabilité selon les profils des familles**, qu'elles soient actives ou inactives, monoparentales ou biparentales. Il en va de même selon les ressources des familles.

Outre l'âge des enfants, **la taille de la commune de résidence est le second paramètre faisant un peu varier la note globale de satisfaction** concernant l'accueil périscolaire. Cette note excède très légèrement ou avoisine la note moyenne dans les communes de moins de 25 000 habitants, se montant à 7,0 ou 7,1 sur 10, alors qu'elle se situe en deçà de la note moyenne (7,0/10) dans les communes de 25 000 habitants et plus, oscillant entre 6,7 sur 10 dans les grands pôles urbains (250 000 habitants et plus) et 6,9 sur 10. Les variations sont plus limitées selon la typologie des territoires et selon que les parents résident ou non dans un QPV.

La satisfaction à l'égard de l'accueil périscolaire peut s'appréhender non seulement dans sa dimension globale mais aussi à travers ses différentes composantes.

Les horaires d'accueil le matin et le soir suscitent le plus d'opinions positives : par rapport à leur emploi du temps et leurs contraintes d´organisation, 88 % des parents s'en disent satisfaits (dont 54 % très satisfaits le matin et 48 % le soir, soit environ 1 sur 2). Le matin, la satisfaction s'exprime plus fortement chez les parents dont l'enfant arrive à l'accueil plus tardivement, à partir de 7h45 et après : parmi eux, 95 % jugent les horaires satisfaisants, contre 81 % des parents recourant à l'accueil avant 7h45. De façon symétrique, le soir, la satisfaction s'exprime plus fortement chez les parents dont l'enfant quitte l'accueil plus précocement, avant 18h : parmi eux, 92 % jugent les horaires satisfaisants, contre 85 % des parents recourant à l'accueil jusqu'à 18h et après.

Non loin derrière les horaires, **ce que fait l'enfant à l'accueil périscolaire génère un taux de satisfaction également conséquent** : ce taux s'élève à 87 % le soir et le matin et à 83 % le midi. Logiquement, le niveau de satisfaction est ici très corrélé à l'offre d'activités. Lorsque les parents disent que rien n'est organisé en particulier, la satisfaction se contracte fortement à hauteur de 48 % le matin, 49 % le midi et 64 % le soir. À l'opposé, lorsque les parents disent qu'il existe des activités organisées par des animateurs ou des intervenants, la satisfaction se hisse à son point le plus élevé : 96 % le matin, 92 % le midi et 90 % le soir.

Autre aspect à mettre en exergue : **la satisfaction concernant ce que fait l'enfant est un peu plus prononcée lorsqu'il est jeune**, puis s'érode petit à petit lorsque l'enfant est plus grand. En considérant les âges extrêmes, les parents dont l'enfant est âgé de 3 ans témoignent d'une satisfaction supérieure d'au moins 3 points à la moyenne quand les parents dont l'enfant est âgé de 10 ans témoignent d'une satisfaction inférieure d'au moins 3 points à la moyenne.

L'ambiance durant les temps d'accueil et l'attitude des animateurs se caractérisent par une proportion de satisfaits dépassant 80 % (respectivement 85 % et 83 %), les espaces d'accueil (aménagement, équipements…) avoisinent également ce seuil. L'aide apportée à l'enfant pour faire ses devoirs[15] et le taux d'encadrement s'en éloignent quelque peu en revanche.

[15] Le temps d'aide aux devoirs / d'études n'est pas un temps d'accueil périscolaire, mais relève des temps de CLAS, des dispositifs d'aide aux devoirs, etc.

Concernant le taux d'encadrement[16], c'est la taille de la commune de résidence qui influe sur la satisfaction : **plus la commune est peuplée, moins les parents sont satisfaits de ce taux d'encadrement**. Au sein des communes de moins de 25 000 habitants, le pourcentage de satisfaits tourne autour de 76 %, au sein des communes de 25 000 à 100 000 habitants, il atteint 70 %, au sein des communes de 100 000 à 250 000 habitants, il atteint 68 %, au sein des communes de 250 000 habitants et plus, il tombe à 64 %. Ce constat vient appuyer les résultats des travaux de l'AMF[17] qui montrent que plus les communes sont peuplées, plus elles connaissent des difficultés à recruter des animateurs. À noter que les grandes collectivités disposent généralement d'un Projet éducatif de territoire (PEDT), assouplissant les taux d'encadrement.

Comme pour les vagues d'enquête précédentes, les deux éléments s'associant **les niveaux de satisfaction les plus bas sont, d'une part, les tarifs des accueils**, 66 % des parents s'en disant malgré tout satisfaits contre 31 % d'insatisfaits, et d'autre part, **l'information donnée aux familles concernant l'organisation et les activités**, avec 60 % de satisfaits mais 38 % d'insatisfaits. Par rapport à 2019, l'insatisfaction à l'égard de l'information se serait un peu amoindrie, celle à l'égard des tarifs un peu accentuée. La période d'inflation de ces dernières années, ainsi qu'une tendance observée à la hausse des participations familiales sont susceptibles d'avoir contribué à l'insatisfaction croissante relative aux coûts.

La part des satisfaits et insatisfaits vis-à-vis de l'information varie peu selon les différentes variables de croisement. Pour les tarifs s'observe une satisfaction un peu plus grande en maternelle (70 %) qu'en élémentaire (64 %) et chez les familles disposant des revenus les plus élevés, supérieurs à 5 000 euros nets mensuels (75 %) que chez les autres familles, notamment celles aux revenus « intermédiaires », compris entre 2 500 et 4 000 euros (63 %). Dans les communes de 250 000 habitants et plus, le taux de satisfaction est aussi plus marqué, s'élevant à 71 % (5 points de plus qu'au global).

[16] Le nombre d'encadrants par enfants varie selon les types d'accueil : pour les temps extrascolaires, il est de 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans, et 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans ; pour les temps périscolaires, il est de 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans, et 1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans ; pour les temps périscolaires sur les territoires avec un PEDT, il est de 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans, et 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans.

[17] AMF (2023), « Le périscolaire pour les primaires. Etat des lieux en 2023 ».

Illustration n°23 : Satisfaction vis-à-vis de l'accueil périscolaire selon les 12 critères testés

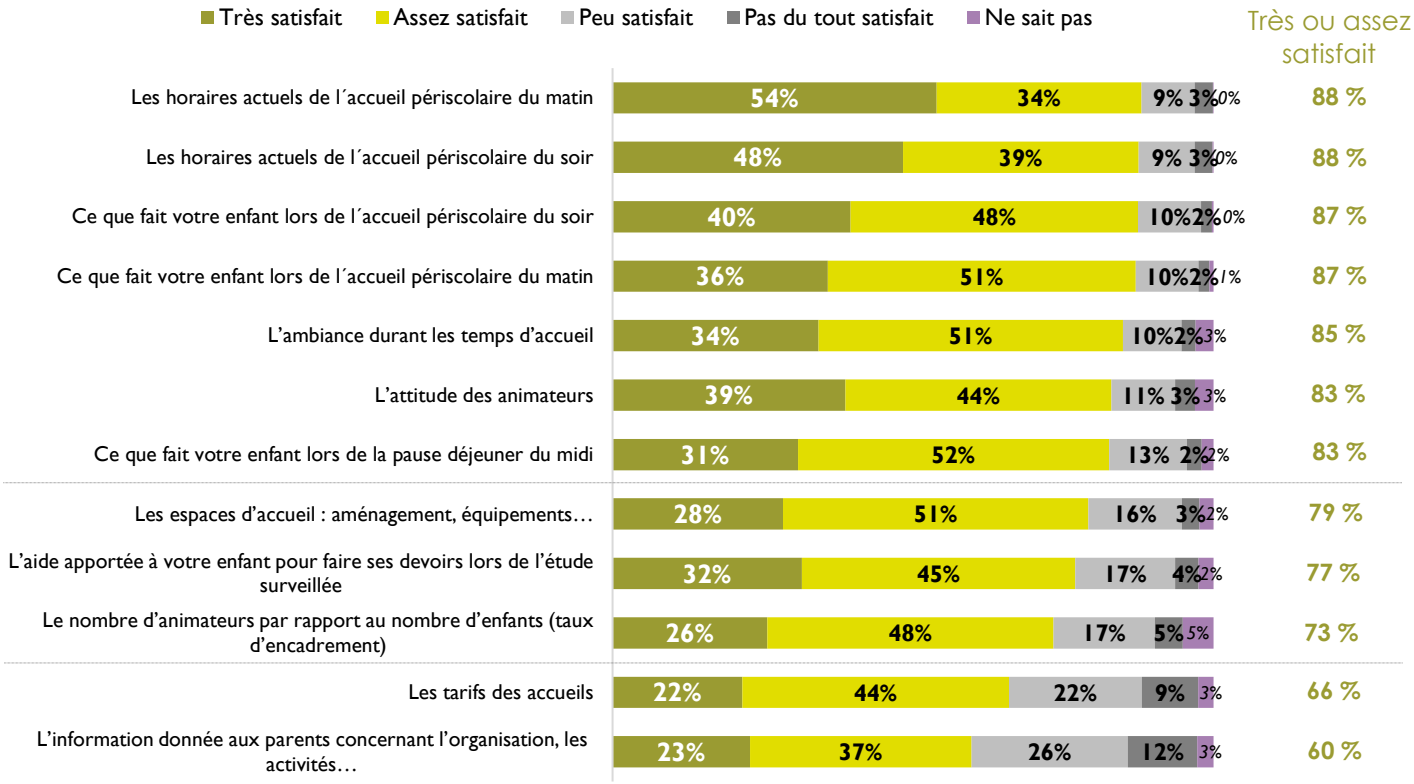

Source : Tmo - Enquête sur l'accueil des enfants au périscolaire et en centre de loisirs, mai à juillet 2024
Base : Familles dont l'enfant se rend à l'accueil périscolaire le matin et/ou le midi et/ou le soir et concernées par le critère

6.2 La satisfaction concernant le centre de loisirs

La satisfaction à l'endroit du centre de loisirs a été mesurée à travers la **prise en compte de 9 critères**. Comme pour l'accueil périscolaire, un indice synthétique de satisfaction a été calculé, prenant la forme d'une note sur 10 s'élevant, en moyenne à **7,2 sur 10**, soit une valeur là encore tout à fait correcte et, par ailleurs, légèrement **supérieure, de +0,2 point, à la note de satisfaction déterminée pour l'accueil périscolaire**. L'enquête de 2019 aboutissait à une note de satisfaction concernant le centre de loisirs très comparable, et aussi un peu plus élevée que celle attribuée à l'accueil périscolaire.

En discrétisant cette note (en la découpant en tranches), il ressort que 36 % des parents se disent très satisfaits du centre de loisirs et 42 % assez satisfaits, soit **un peu plus de trois quarts (78 %) des parents émettant un avis favorable vis-à-vis du centre de loisirs**. Cela représente 4 points de plus que pour l'accueil périscolaire. En revanche, 17 % des parents sont peu satisfaits et 6 % pas du tout satisfaits.

Illustration n°24 : Satisfaction globale vis-à-vis du centre de loisirs

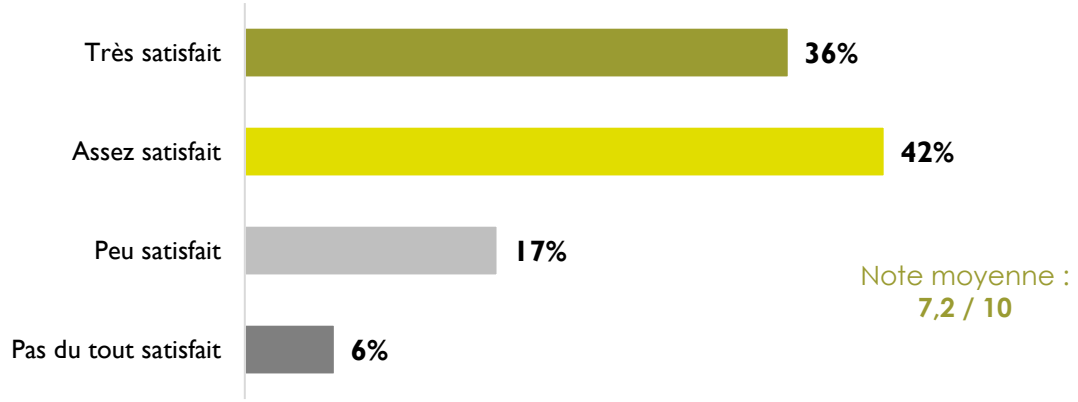

Source : Tmo - Enquête sur l'accueil des enfants au périscolaire et en centre de loisirs, mai à juillet 2024
Base : Familles dont l'enfant se rend au centre de loisirs le mercredi et/ou durant les petites vacances et/ou durant les grandes vacances (5 034)

En prenant en compte l'ensemble des parents (utilisateurs et non-utilisateurs), 43 % sont satisfaits du centre de loisirs (dont 20 % très satisfaits), 12 % n'en sont pas satisfaits (dont 3 % pas du tout satisfaits) et 45 % n'y ont pas recours.

Deux paramètres jouent sur la satisfaction générale concernant le centre de loisirs, les mêmes que pour l'accueil périscolaire. **L'âge des enfants augmentant, la satisfaction s'abaisse un peu** : les parents d'enfants âgés de 3 ans donnent une note moyenne de 7,4 sur 10, ceux d'enfants âgés de 4 à 6 ans une note de 7,2 à 7,3 sur 10 et les parents d'enfants âgés de 7 ans et plus une note de 7,1 sur 10. **Lorsque la taille des communes de résidence augmente, la satisfaction s'abaisse** : les parents vivant dans des communes de moins de 5 000 habitants attribuent une note de satisfaction de 7,3 sur 10, note qui va fléchir petit à petit pour s'établir à 6,9 sur 10 pour les parents vivant dans les grands pôles urbains (250 000 habitants et plus). Cela étant et à la différence de l'accueil périscolaire, **les parents résidant en QPV font état d'une satisfaction globale un peu plus soutenue** avec une note se montant à 7,4 sur 10.

L'examen de la satisfaction selon les 9 critères pris en considération fait apparaître **beaucoup de convergences avec l'accueil périscolaire**. Ainsi, les horaires d'accueil, puis ce que fait l'enfant au centre de loisirs, suivis de l'ambiance durant les temps d'accueil, et de l'attitude des animateurs présentent les plus hauts taux de satisfaction, taux tout à fait bons par ailleurs puisque qu'excédant les 85 %.

Les horaires d'accueil comptent 88 % de parents satisfaits, comme l'accueil périscolaire, dont 47 % (presque la moitié) se disent très satisfaits (c'est en revanche 7 points de moins que pour l'accueil périscolaire). Et suivant la même logique que pour l'accueil périscolaire, la satisfaction est plus marquée, le matin, chez les parents dont l'enfant arrive plus tard, à partir de 8h30 (91 %) que chez les parents dont l'enfant arrive plus tôt, avant 8h30 (85 %) ; le soir, chez les parents dont l'enfant part plus tôt, avant 18h (90 %) que chez les parents dont l'enfant part plus tard, à partir de 18h (86 %).

S'agissant de **ce que fait l'enfant au centre de loisirs**, la proportion de parents satisfaits s'élève à 88 % le mercredi (dont 41 % des très satisfaits) et 87 % durant les vacances (dont 38 % de très satisfaits). Le niveau de satisfaction reste fort quelles que soient les variables considérées, l'offre d'activités et l'âge de l'enfant ayant de minces répercussions contrairement à l'accueil périscolaire. Il peut juste être signalé que **la satisfaction augmente lorsque les parents déclarent que des sorties sont organisées** : le mercredi, elle grimpe à 96 % (+8 points par rapport au score global) et durant les vacances à 92 % (+5 points).

Les espaces d'accueil génèrent aussi des retours positifs : 81 % des parents s'en disent satisfaits. Ce taux de satisfaction ne varie guère selon le lieu dans lequel se situe le centre de loisirs : il atteint 80 % quand le centre est dans une autre école que celle de l'enfant, 81 % quand le centre est dans l'école de l'enfant, 82 % quand le centre se situe dans un centre social ou socio-culturel et s'élève très légèrement, à 84 %, quand le centre dispose de ses propres locaux. Hormis dans les grands pôles urbains (250 000 habitants et plus), où la satisfaction à l'endroit des espaces d'accueil est un peu plus limitée (72 % des parents s'en disent satisfaits, soit 9 points de moins qu'en moyenne), les différences territoriales sont peu marquées.

Le taux d'encadrement en centre de loisirs parvient également à atteindre un taux de satisfaction de 80 %, ce qui représente un écart significatif (+7 points) par rapport à l'accueil périscolaire. A l'instar de l'accueil périscolaire, la satisfaction à l'endroit du taux d'encadrement est sensible à la taille de la commune de résidence ; en tendance, plus la population augmente, moindre est la satisfaction. Dans les communes de moins de 5 000 habitants, 85 % des parents expriment leur contentement quant au taux d'encadrement tandis que dans les communes les plus peuplées (250 000 habitants et plus), 70 % des parents se déclarent satisfaits.

L'information donnée aux parents et les tarifs de l'accueil sont, comme pour l'accueil périscolaire, les deux aspects les moins porteurs de satisfaction, cependant que l'ordre est ici inversé. L'information concernant l'organisation et les activités du centre de loisirs affiche même un taux de satisfaction correct de 77 %, soit 17 points de plus que pour l'accueil périscolaire. Par contre, **les tarifs ne sont jugés satisfaisants que par 58 % des parents** (contre 66 % pour l'accueil périscolaire), 41 % les trouvant insatisfaisants (13 % très insatisfaisants). Notons que, compte tenu de leur durée d'accueil plus longue que pour les temps périscolaires, les accueils de loisirs ont des tarifs plus élevés. Il faut préciser qu'en 2019, les taux d'insatisfaction à l'égard de l'information donnée aux parents et des tarifs pratiqués étaient quasiment du même ordre, témoignant du fait que le regard des parents sur ces deux aspects n'a que peu évolué.

Par rapport aux tarifs se retrouvent une satisfaction un peu plus élevée lorsque l'enfant est en maternelle (61 %) que lorsqu'il est en élémentaire (55 %), ainsi qu'une satisfaction plus élevée lorsque les familles disposant de revenus supérieurs à 5 000 euros nets mensuels (70 %) que lorsqu'elles disposent de revenus « moyens » allant de 2 500 et 4 000 euros (52 %). Les grands pôles urbains (250 000 habitants et plus) se démarquent encore par un taux de satisfaction plus conséquent vis-à-vis des tarifs, de 68 %, soit 10 points de plus que la moyenne (mais peut-être est-ce aussi lié au fait que les familles disposant de 5 000 euros nets mensuels et plus, qui sont les plus satisfaites des tarifs, sont un peu plus représentées au sein de ces grandes villes, à 22 %, contre 12 % au global).

Illustration n°25 : Satisfaction vis-à-vis du centre de loisirs selon les 9 critères testés

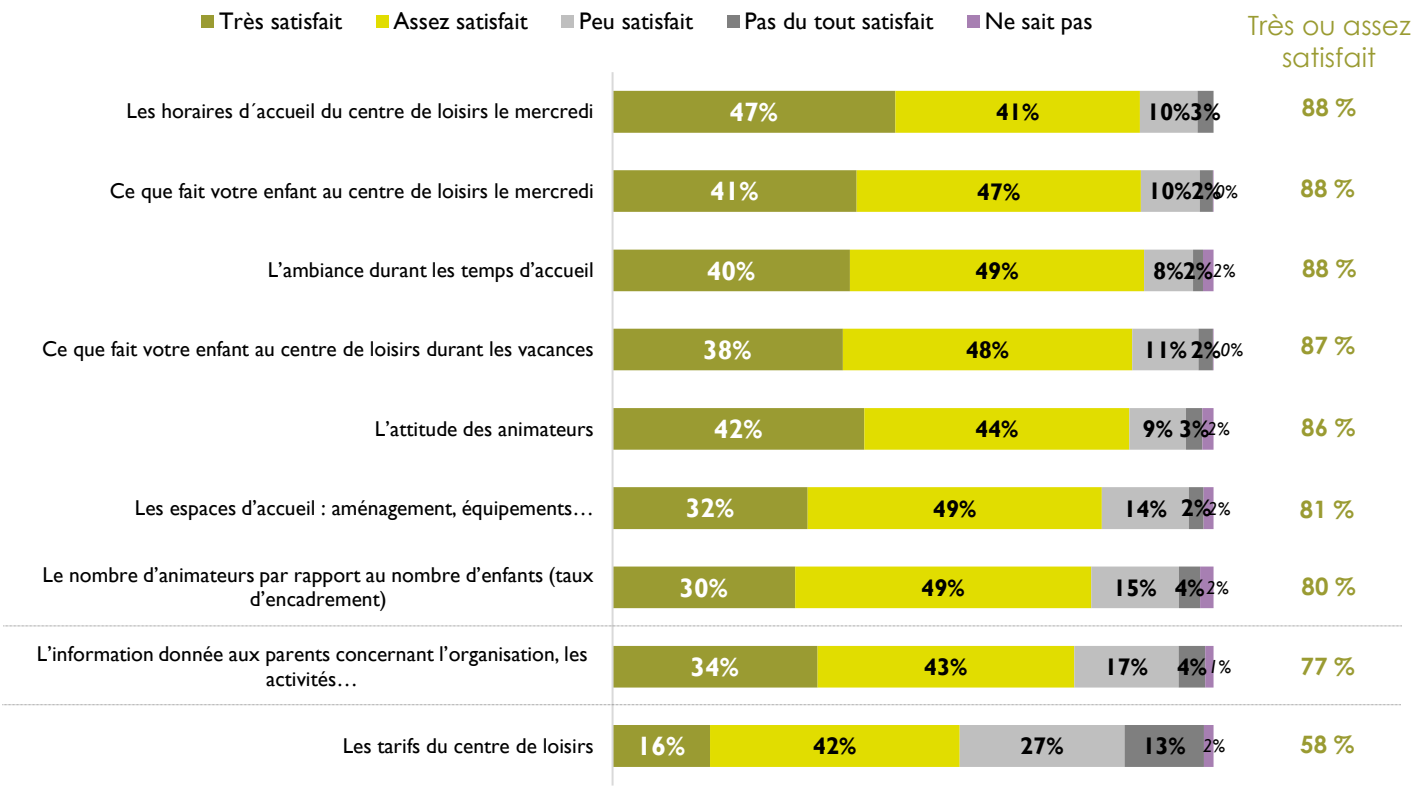

Source : Tmo - Enquête sur l'accueil des enfants au périscolaire et en centre de loisirs, mai à juillet 2024
Base : Familles dont l'enfant se rend au centre de loisirs le mercredi et/ou durant les petites vacances et/ou durant les grandes vacances et concernées par le critère

7. L'APPORT DE L'ACCUEIL AU PÉRISCOLAIRE ET EN CENTRE DE LOISIRS

Interrogés sur ce qui constitue, selon eux, les deux principaux apports de l'accueil au périscolaire et en centre de loisirs, les parents mettent en avant le fait que cela apprend à leur enfant la vie en collectivité et que cela lui permet de s'amuser. **L'apprentissage de la vie en collectivité, la socialisation de l'enfant est l'apport le plus cité par les parents dont l'enfant se rend à l'accueil périscolaire : 60 %** le mentionnent, contre 46 % des parents dont l'enfant se rend au centre de loisirs. **L'amusement est l'apport le plus cité par les parents dont l'enfant est accueilli en centre de loisirs : 60 %** l'évoquent, contre 49 % des parents dont l'enfant est accueilli au périscolaire.
Ces deux apports - apprentissage de la vie en collectivité et amusement - sont de loin les plus cités que ce soit pour l'accueil périscolaire ou pour le centre de loisirs, mais dans un ordre inverse.

Les trois autres apports testés sont moins évoqués par les parents. L'autonomie de l'enfant est mise en exergue par 36 % des parents recourant au périscolaire contre 25 % des parents recourant au centre de loisirs, ces derniers mentionnant plus souvent l'éveil et l'épanouissement (32 %, contre 20 % des parents utilisateurs du périscolaire) et le fait de rencontrer des enfants de milieux sociaux ou culturels différents (30 %, contre 25 % des parents utilisateurs du périscolaire).

L'Observatoire des Vacances et des Loisirs des enfants et des jeunes (Ovlej) a conduit en 2017 une enquête qualitative reposant sur l'observation de dix structures d'accueil collectif (centres de loisirs, colonies de vacances, mini-camps, camps scouts) et sur des entretiens auprès des parents[18]. Les résultats de cette enquête montrent qu'au-delà du besoin de prise en charge de l'enfant découlant de contraintes professionnelles, l'inscription d'un enfant en accueil collectif de mineurs (ACM) est motivée par d'autres attentes telles que :

- Permettre à leur enfant de **vivre une expérience plaisante et ludique** ;
- Lui faire **connaître un environnement social hétérogène** et extérieur à celui dans lequel il évolue habituellement ;
- Faire en sorte qu'il développe une plus grande **capacité à créer des relations sociales**, à communiquer, à « s'ouvrir aux autres ».

Le baromètre révèle que **l'amusement est un apport plus fréquemment associé par les parents au centre de loisirs** (à 60 %) que la mixité sociale et culturelle (par 30 % des parents) et l'autonomie (25 %).

[18] OVLEJ (2020), « De l'intérêt du vivre ensemble par les accueils collectifs des mineurs : perception des enfants et des adolescents », *Notes d'analyse*, Bulletin n° 52.

Illustration n°26 : Apport de l'accueil au périscolaire et en centre de loisirs

« Qu'apporte à votre enfant le fait de fréquenter… ?
Indiquez parmi les points suivants **les deux plus importants** selon vous. »

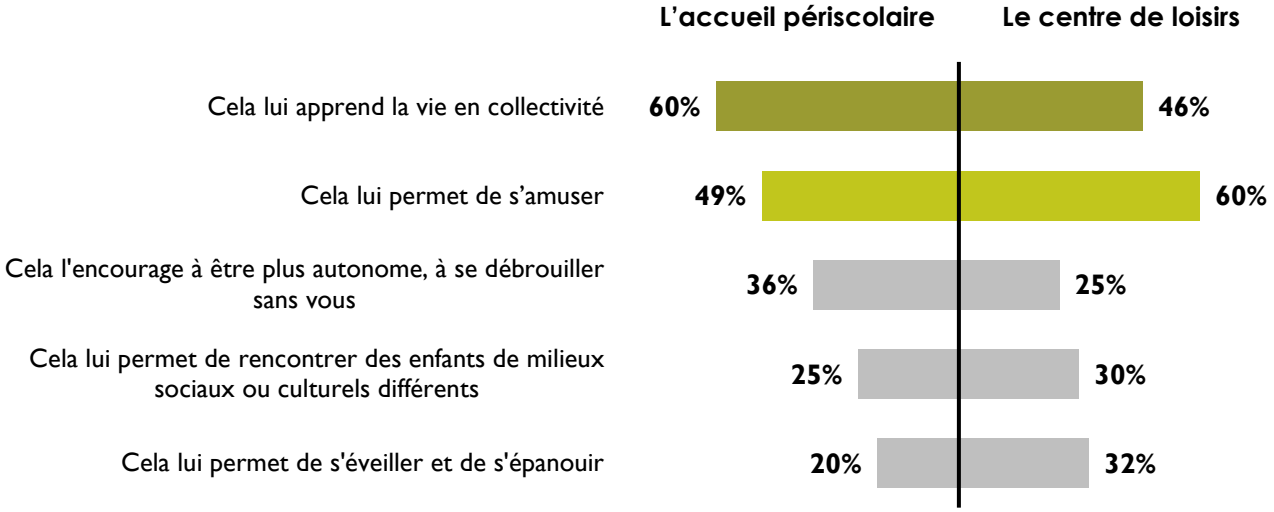

Source : Tmo - Enquête sur l'accueil des enfants au périscolaire et en centre de loisirs, mai à juillet 2024
Base : Familles dont l'enfant se rend à l'accueil périscolaire le matin et/ou le midi et/ou le soir (7 832) / Familles dont l'enfant se rend au centre de loisirs le mercredi et/ou durant les petites vacances et/ou durant les grandes vacances (4 964)

La hiérarchie globale des apports de l'accueil périscolaire reste identique quel que soit l'âge de l'enfant. L'apprentissage de la vie en collectivité est toujours le plus cité, un peu plus cependant par les parents dont l'enfant est âgé de 3 ans (64 %, contre 60 % au global). L'amusement est un apport un peu moins mis en avant pour les parents d'enfant âgé de 3 ans et 4 ans (respectivement 42 % et 43 %, contre 49 % au global) alors qu'à partir de 5 ans, l'amusement est évoqué dans des proportions assez proches (48 % à 53 %). Mis à part les parents dont l'enfant est âgé de 10 ans, qui citent un peu moins l'autonomie (à 32 %), cet apport est souligné dans des proportions assez proches à tous les autres âges. L'éveil, l'épanouissement sont aussi moins mentionnés quand l'enfant est âgé de10 ans, mais également 9 ans et 8 ans (à 18 %), tandis qu'ils sont un peu plus signalés quand l'enfant est âgé de 3 à 5 ans (par 22 % à 24 % des parents).

Illustration n°27 : Apport de l'accueil au périscolaire selon l'âge de l'enfant

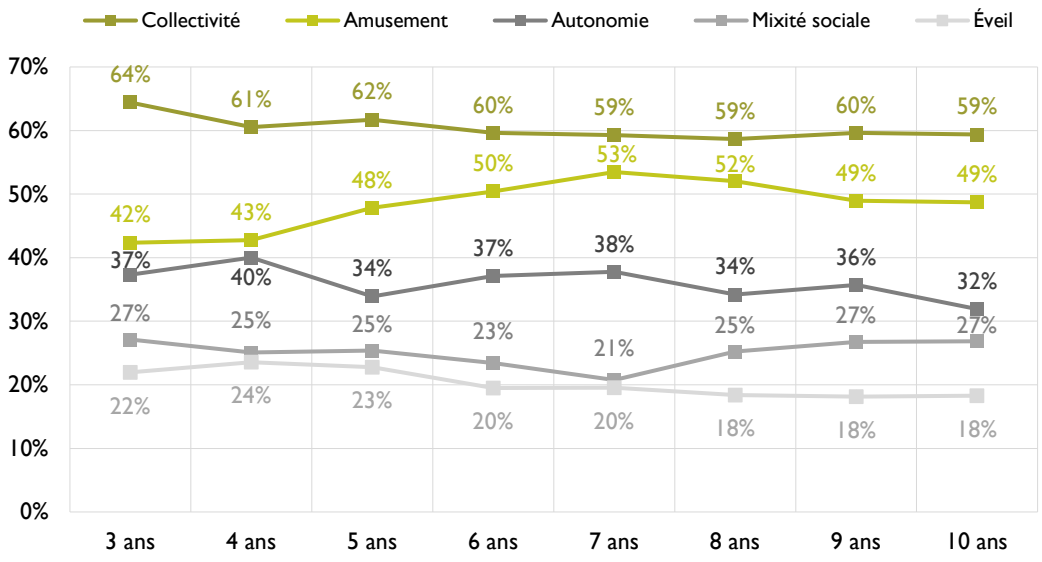

Source : Tmo - Enquête sur l'accueil des enfants au périscolaire et en centre de loisirs, mai à juillet 2024
Base : Familles dont l'enfant se rend à l'accueil périscolaire le matin et/ou le midi et/ou le soir (7 832)

Pareillement à l'accueil périscolaire, **les apports de l'accueil en centre de loisirs sont classés de la même manière selon l'âge de l'enfant**. Le premier apport, l'amusement, est un peu moins cité par les parents dont l'enfant est âgé de 3 ans (à 52 %, contre 60 % au global). Le taux de citation de l'amusement augmente ensuite avec l'âge pour atteindre son pic entre 7 et 9 ans (62 % à 64 % des parents l'évoquent). L'apprentissage de la vie en collectivité est mentionné par 43 % à 49 % des parents sans connaître d'évolutions notables. L'éveil est globalement de moins en moins mis en exergue dès lors que l'enfant grandit : cité par 34 % à 37 % des parents d'enfant de 3 à 5 ans, l'éveil est cité par 28 % à 30 % des parents d'enfant de 9 à 10 ans. Enfin l'autonomie, apport le moins évoqué, est également un peu plus fréquemment mis en avant aux jeunes âges (27 % à 28 % de citations entre 3 et 6 ans) qu'aux âges plus élevés (20 % à 24 % de citations entre 7 et 10 ans).

Illustration n°28 : Apport de l'accueil en centre de loisirs selon l'âge de l'enfant

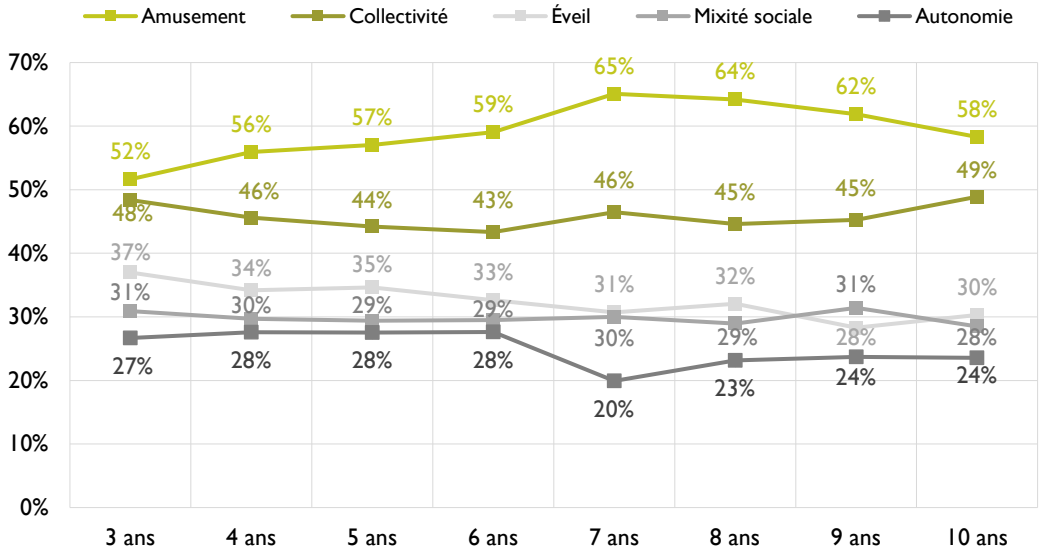

Source : Tmo - Enquête sur l'accueil des enfants au périscolaire et en centre de loisirs, mai à juillet 2024
Base : Familles dont l'enfant se rend au centre de loisirs le mercredi et/ou durant les petites vacances et/ou durant les grandes vacances (4 964)

Le niveau de revenus des familles donne à voir des variations un peu plus marquées que l'âge des enfants, et allant dans le même sens pour l'accueil au périscolaire comme en centre de loisirs**.** Ce constat n'inclut pas la notion d'éveil, d'épanouissement de l'enfant qui est la seule à peu près autant évoquée par les parents quel que soit leur revenu.

Au sein des familles à bas revenus, l'apport des accueils en matière d'autonomie et de rencontre d'enfants issus de milieux sociaux différents est plus mis en exergue. Chez les familles recourant à l'accueil périscolaire, 40 % de celles disposant de moins de 1 500 euros nets mensuels citent l'autonomie et 28 % la mixité sociale, contre respectivement 34 % et 20 % de celles disposant de 4 000 euros et plus. Chez les familles recourant au centre de loisirs, 29 % de celles disposant de moins de 1 500 euros nets mensuels citent l'autonomie et 31 % la mixité sociale, contre respectivement 24 % et 25 % de celles disposant de 4 000 euros et plus.

Au sein des familles à hauts revenus, l'apport des accueils en matière d'apprentissage de la vie en collectivité et d'amusement est bien plus mis en avant. Chez les familles recourant à l'accueil périscolaire, 64 % de celles disposant de 4 000 euros nets mensuels et plus citent la vie en collectivité et 56 % l'amusement, contre respectivement 54 % et 40 % de celles disposant de moins de 1 500 euros. Chez les familles recourant au centre de loisirs, 50 % de celles disposant de 4 000 euros nets mensuels et plus citent la vie en collectivité et 63 % l'amusement, contre respectivement 41 % et 54 % de celles disposant de moins de 1 500 euros.

L'étude réalisée par Familles Rurales dresse le constat que contrairement aux ALSH situés en milieu urbain, qui ont tendance à être d'origines sociales et culturelles diverses, il existe dans le rural une plus grande homogénéité des publics, notamment culturelle[19]. Cependant, l'étude note que les accueils de loisirs ruraux restent des creusets de diversité sociale et permettent un réel brassage des enfants. Le baromètre confirme cette dernière assertion dans le sens où **les familles du rural autonome, du rural sous influence d'un pôle et de l'urbain soulignent dans des proportions comparables l'apport des accueils en matière de mixité sociale et culturelle**.

[19] Cette remarque a été formulée dans l'étude de Familles Rurales par des directeurs et animateurs qui ont eu des expériences à la fois rurales et urbaines. .

8. L'ORGANISATION DE LA SEMAINE POUR LES ENFANTS DE 3 À 10 ANS

8.1 La pratique régulière d'une activité encadrée dans un club, une association

La pratique hebdomadaire d'une activité encadrée participe de l'organisation de la semaine des enfants d'âge scolaire en sus de l'éventuelle fréquentation de l'accueil périscolaire et du centre de loisirs le mercredi. Il convient donc aussi de s'intéresser à cette pratique. Depuis la rentrée du mois de septembre, **60 % des enfants âgés de 3 à 10 ans pratiquent chaque semaine une ou plusieurs activités encadrées dans un club, une association, une maison de quartier, une école municipale des sports**. En 2019, la proportion d'enfants pratiquant une activité était semblable (alors que l'accueil périscolaire et le centre de loisirs auraient vu leur taux de recours progresser).

Le rapport du Défenseur des droits publiés en 2023 « Le droit des enfants aux loisirs, au sport et à la culture », souligne l'importance de l'accès aux loisirs pour les enfants, et rappelle l'intérêt de la pratique d'activités sportives et culturelles pour leur développement. L'accès équitable à ces activités pour tous les enfants est un enjeu important soulevé par ce travail. Le rapport est disponible au lien suivant : Le Défenseur des droits publie son rapport annuel sur les droits de l'enfant 2023 | Défenseur des Droits

L'âge des enfants et le niveau de revenus des familles sont les caractéristiques faisant le plus évoluer le **taux de pratique d'une activité encadrée. Ce taux progresse sensiblement à mesure que les enfants grandissent et que les revenus augmentent**. Les enfants âgés de 8 à 10 ans sont trois fois plus nombreux à pratiquer une activité encadrée (73 %) que les enfants âgés de 3 ans (24 %). Les enfants vivant dans des familles disposant de 5 000 euros nets et plus par mois sont deux fois plus nombreux à pratiquer une activité encadrée (77 %) que les enfants vivant dans des familles disposant de moins de 1 500 euros (39 %). Corrélée au niveau de revenu, **l'activité des familles affecte aussi le taux de pratique** d'une activité : se montant à 69 % au sein des familles biactives, il s'établit à 60 % chez les familles monoparentales actives (comme au global), puis s'abaisse à 52 % chez les familles avec deux parents dont un seul travaillant et seulement 37 % chez les familles inactives.

Le croisement entre l'âge de l'enfant et les ressources du foyer dans lequel il vit fait *in fine* émerger des écarts de pratique plus conséquents encore. Les enfants des foyers disposant de moins de 2 000 euros nets mensuels et âgés de 3 ou 4 ans sont ceux qui pratiquent le moins une activité encadrée : 16 % des 3 ans et 21 % des 4 ans sont dans ce cas. Inversement, **les enfants des foyers disposant de 3 500 euros nets mensuels et plus et âgés de 8 ans et plus pratiquent pour la plupart, à 88 %, une activité encadrée**.

Illustration n°29 : Pourcentage d'enfants pratiquant une activité encadrée dans un club, une association…

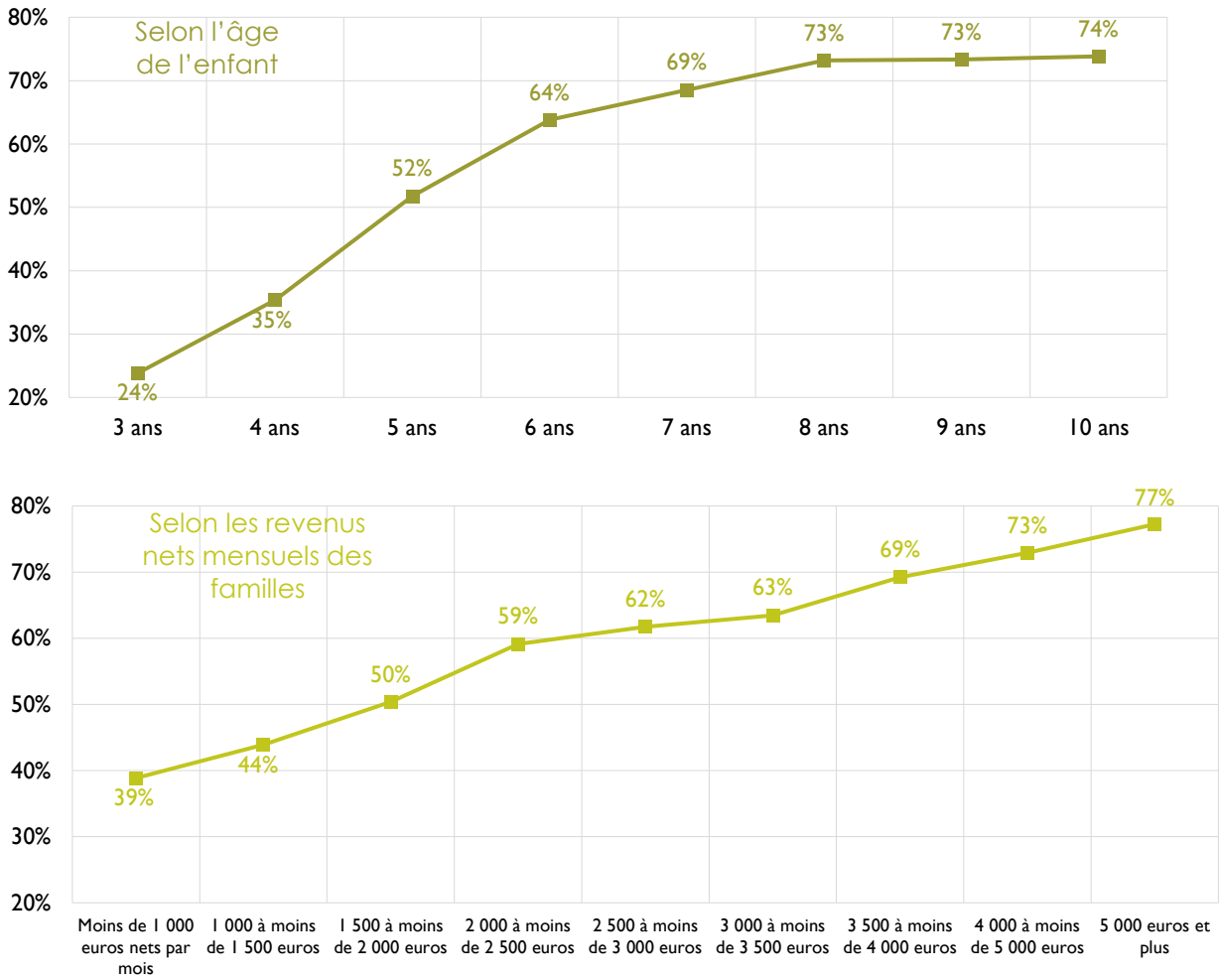

Source : Tmo - Enquête sur l'accueil des enfants au périscolaire et en centre de loisirs, mai à juillet 2024
Base : Ensemble des familles (9 058)

Au global, 18 % des familles considèrent qu'autour de chez elles, les activités encadrées que peut pratiquer leur enfant sont très nombreuses, 43 % que les activités sont assez nombreuses, 22 % qu'elles sont peu nombreuses et 8 % qu'elles sont très peu nombreuses (9 % ne se prononçant pas). Plus que le type de territoire, **c'est cette densité de l'offre d'activités autour du lieu de résidence des familles qui modifie le taux de pratique** d'une activité encadrée : plus cette offre est perçue comme conséquente, plus le taux est conséquent. Chez les familles estimant que les activités sont très nombreuses, le taux de pratique d'une activité s'élève à 79 %, chez les familles estimant que les activités sont assez nombreuses, le taux atteint 69 %, chez les familles estimant que les activités sont peu nombreuses, le taux passe en-dessous de la valeur moyenne de 60 % (53 %), chez les familles estimant que les activités sont très peu nombreuses, le taux chute à 39 %.

En outre-mer, le sentiment que les activités encadrées sont trop peu nombreuses autour de chez soi est plus fréquemment exprimé, par 42 % des familles, soit 12 points de plus qu'au global. En lien avec ce constat, et aussi avec le fait que les familles résidant en outre-mer disposent de revenus moins élevés, la proportion d'enfants ultramarins pratiquant une activité encadrée se chiffre à 43 %, soit 17 points de moins qu'au global.

Comme dans les baromètres antérieurs, **l'activité encadrée la plus pratiquée est, de loin, le sport : 93 % des enfants en font**. Les activités culturelles et/ou artistiques sont pratiquées par 22 % des enfants, les activités scientifiques et/ou techniques par 1 %. Les enfants âgés de 8 à 10 ans sont un peu plus nombreux à effectuer une activité culturelle et /ou artistique : 25 % sont dans ce cas, contre 20 % des enfants âgés de 3 à 7 ans[20]. La pratique d'une activité culturelle et/ou artistique est plus répandue encore chez les enfants vivant dans des foyers disposant de 5 000 euros nets mensuel et plus et chez les enfants résidant dans les grands pôles urbains (250 000 habitants et plus) : respectivement 36 % et 35 % s'y adonnent, soit +14 points et +13 points par rapport au score moyen. Afin de lutter contre les inégalités d'accès aux activités sportives, le pass'port a été mis en place en 2021[21].

Au total, la ou les activités encadrées pratiquées par l'enfant durent **en moyenne 2h20 chaque semaine**. Seuls 5 % des enfants y consacrent moins d'une heure, 39 % y consacrent entre une et deux heures, 22 % entre deux et trois heures, 14 % entre trois et quatre heures et 16 % quatre heures et plus (c'est très variable pour 4 % des enfants). Plus l'enfant est grand, plus il s'adonne à son ou ses activités encadrées : d'une heure et demie en moyenne entre 3 et 5 ans à environ 3 heures entre 9 et 10 ans.

La pratique d'activité(s) **se concentre sur trois moments : le soir en semaine pour 47 % des enfants, le mercredi après-midi pour 46 % et le samedi pour 43 %**. Ils ne sont que 17 % à pratiquer leur(s) activité(s) le mercredi matin et 4 % le dimanche. C'est sur la pratique le soir en semaine que l'âge des enfants joue le plus : moins répandue aux jeunes âges (23 % des enfants de 3 ans ont une activité le soir), elle concerne plus de la moitié des enfants à partir de 8 ans et 64 % des 10 ans.

Illustration n°30 : Moment(s) de pratique d'une activité encadrée

« En général, à quel(s) moment(s) votre enfant pratique cette ou ces activités ? »
(Plusieurs réponses possibles)

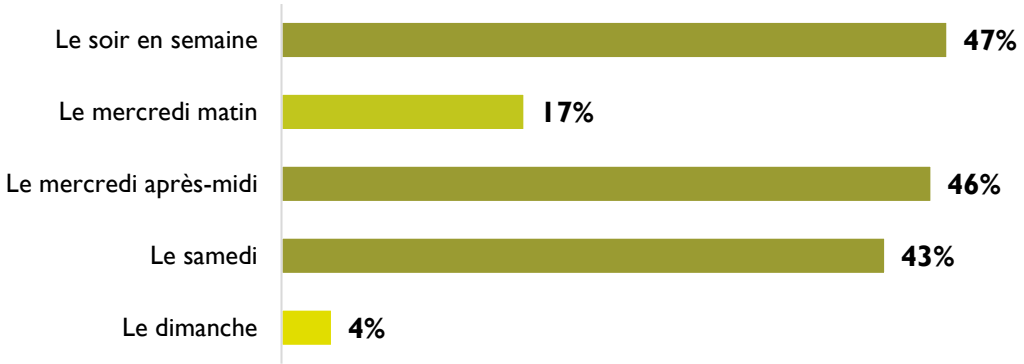

Source : Tmo - Enquête sur l'accueil des enfants au périscolaire et en centre de loisirs, mai à juillet 2024
Base : Familles dont l'enfant pratique chaque semaine une ou plusieurs activités encadrées (5 342)

L'absence de pratique d'une activité encadrée relève d'un faisceau de raisons, la première étant son coût jugé trop cher par 38 % des familles, juste devant les horaires qui ne conviennent pas à 37 % des familles ; 22 % des familles citent le refus de l'enfant de pratiquer une activité, 22 % l'éloignement du lieu de pratique, 18 % le fait qu'il n'y avait plus de places disponibles et 15 % disent que leur enfant préfère se rendre au centre de loisirs. **Si le coût de l'activité est un frein mentionné dans les mêmes proportions que pour le centre de loisirs, les horaires sont trois à quatre fois plus évoqués**.

[20] L'offre d'activité est souvent réduite chez les plus jeunes, notamment pour les 3-4 ans.
[21] Il s'agit d'une aide de 70 € finançant une partie de l'inscription à des activités sportives. Plus d'informations disponibles sur : https://www.pass.sports.gouv.fr/

8.2 Le bilan de l'accueil et des activités des enfants en semaine

8.2.1 Les jours en semaine hors mercredi

Lorsque l'enfant ne se rend jamais à l'accueil périscolaire, ce sont la plupart du temps les parents qui s'occupent de le garder. Habituellement, le matin, 90 % des enfants sont seulement avec leur(s) parent(s) avant d'aller à l'école, 2 % avec leur(s) parent(s) ou un autre membre de leur famille (grands-parents, oncle ou tante…), 2 % seulement avec un autre membre de leur famille et 6 % sont gardés autrement. Le midi et le soir, la prise en charge uniquement par les parents est un peu moins fréquente : elle concerne tout de même 78 % des enfants ne se rendant jamais au périscolaire, mais laisse plus de place aux autres formes de prise en charge, par un autre membre de la famille uniquement (6 % des enfants le midi et 4 % le soir), par une assistante maternelle ou une baby-sitter uniquement (6 % des enfants le midi) …

Le bilan des organisations familiales montre que **plus de la moitié des familles s'occupent elles-mêmes de leur enfant le matin**, soit les 52 % dont l'enfant ne se rend jamais à l'accueil périscolaire et qui le gardent sans mobiliser d'autres solutions, auxquelles peut être adjointe une partie de celles dont l'enfant se rend de temps en temps ou rarement au périscolaire et pour lesquelles une prise en charge par la famille est sans doute mise en place. **Le temps du midi est lui largement un temps du périscolaire**. C'est peut-être un peu plus de 10 % des parents qui gardent leur enfant et déjeunent avec lui. **Le soir, les organisations sont plus équilibrées** entre les familles recourant au périscolaire et celles gardant leur enfant, probablement 30 % à 40 % sur la base des 32 % de familles déclarant s'occuper de lui et de celles le faisant lorsqu'il n'est pas au périscolaire.

Le soir en semaine peut s'ajouter à l'organisation des familles la pratique par l'enfant d'une ou plusieurs activités encadrées en club ou en association. **Au global, 28 % des enfants âgés de 3 à 10 pratiquent une activité le soir en semaine**. Il s'avère que cette proportion ne varie pas tellement selon la fréquentation de l'accueil périscolaire. Parmi les enfants s'y rendant tous les jours ou presque, 29 % ont une activité encadrée au moins un soir, 34 % parmi ceux s'y rendant de temps en temps, 32 % parmi ceux s'y rendant rarement 22 % parmi ceux ne s'y rendant jamais et gardés uniquement par leurs parents, enfin 29 % parmi ceux ne s'y rendant jamais et gardés autrement. Finalement, la proportion d'enfants se rendant régulièrement à l'accueil périscolaire du soir et pratiquant par ailleurs une activité encadrée peut être évaluée à 17 % (environ 1 sur 6), tandis que 37 % des enfants se rendent régulièrement au périscolaire et ne pratiquent pas d'activité le soir, soit deux fois plus.

Parmi les enfants pratiquant une activité encadrée le soir en semaine, 35 % se rendent tous les jours ou presque à l'accueil périscolaire, 24 % s'y rendent de temps en temps, 10 % s'y rendent rarement, 22 % sont gardés uniquement par leur(s) parent(s) et 8 % sont gardés autrement.

Les graphiques présentés ci-après correspondent, pour chaque temps d'accueil (matin, midi et soir), au croisement de 2 questions : l'une a trait à la fréquence du recours au périscolaire, l'autre au(x) mode(s) de prise en charge de l'enfant qui ne se rend jamais au périscolaire. Comme plusieurs solutions de garde peuvent être utilisées par les familles[22], toutes les combinaisons ont été calculées afin d'identifier les plus fréquentes (par exemple, la garde uniquement par les parents). Chaque graphique en barre porte ainsi sur un total de 100 %. Pour le temps du soir seulement, une 3ème question concernant la pratique d'une activité encadrée a été prise en considération.

[22] Dans les différentes propositions, « est avec un autre membre de la famille » désigne tout autre personne que les parents et frères et sœurs, par exemple : les grands-parents, les oncles ou tantes…

Illustration n°31 : Accueil et activité(s) des enfants les jours en semaine hors mercredi

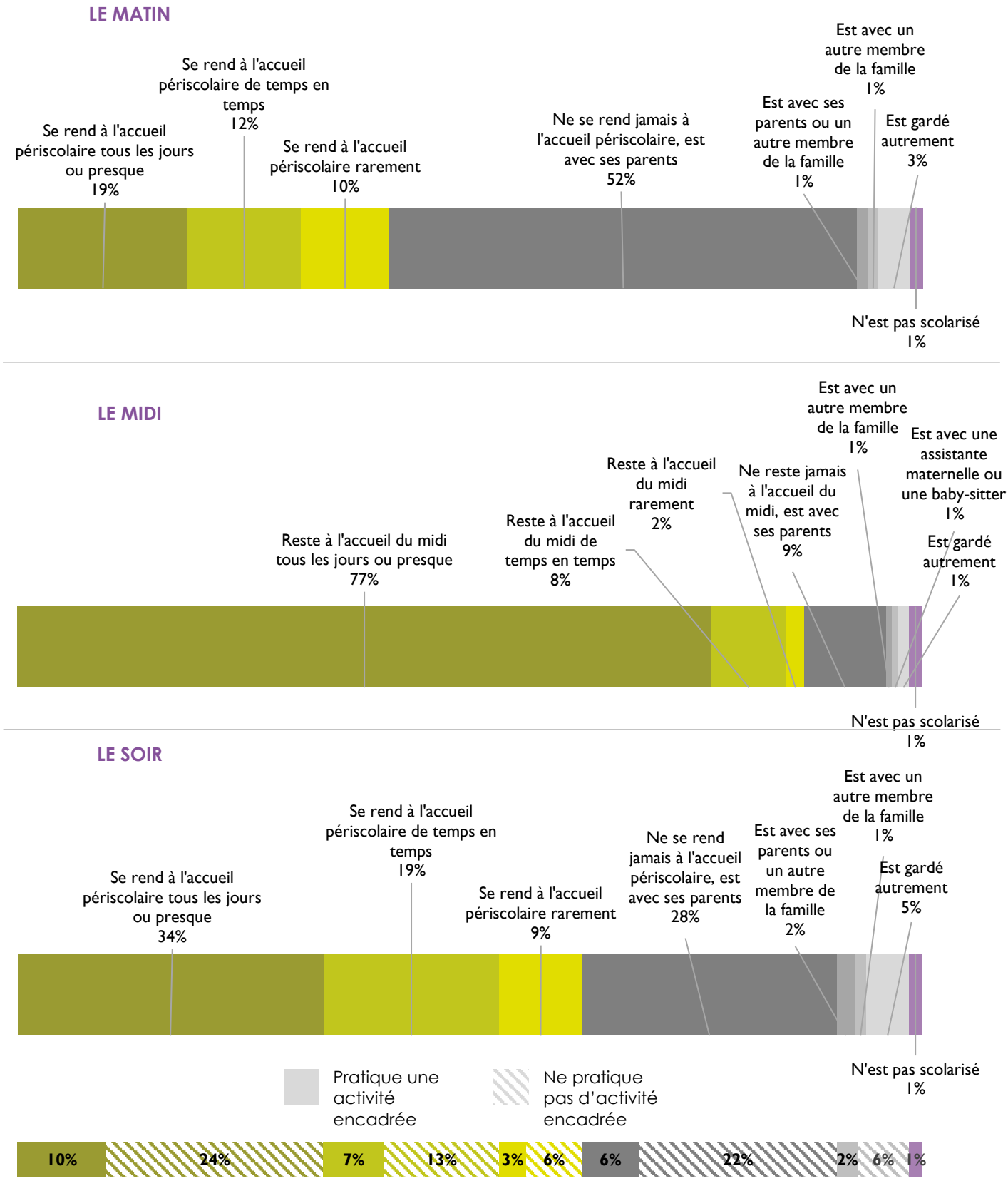

8.2.2 Le mercredi en semaine

Dès lors que l'enfant ne se rend pas au centre de loisirs le mercredi, une proportion importante de parents fait le choix de s'en occuper sans recourir à d'autres solutions : 64 % sont dans ce cas. Notons, à titre de comparaison, que cette situation est moins fréquente que pour le midi ou le soir (78 %) et le matin (90 %). Dans 11 % des cas, l'enfant est uniquement avec un autre membre de la famille (grands-parents, oncle ou tante…), dans 9 % des cas, il est de façon alternative avec ses parents ou un autre membre de la famille et dans 2 % des cas, il est soit avec ses parents, soit avec ses frères et sœurs. **Seuls 3 % des enfants sont toujours gardés par une assistante maternelle ou une baby-sitter**.

Conséquemment, le mercredi matin comme le mercredi après-midi, le rôle des parents dans la garde de l'enfant reste prépondérant, certes un peu moins le matin du fait que 11 % des enfants soient à l'école[23]. Environ la moitié des parents gardent eux-seuls leur enfant en considérant qu'une partie des enfants se rendant de temps en temps ou rarement au centre de loisirs sont aussi gardés seulement par leurs parents.

Le mercredi est aussi le jour de pratique d'une activité encadrée pour 10 % des enfants de 3-10 ans le matin et 28 % des enfants l'après-midi (c'est également 28 % le soir en semaine). Les enfants fréquentant tous les mercredis ou presque le centre de loisirs pratiquent moins que les autres une activité encadrée : 4 % pour ceux qui se rendent au centre de loisirs le matin (6 points de moins qu'au global), 13 % pour ceux qui s'y rendent l'après-midi (15 points de moins qu'au global). A cet égard, **le recours fréquent au centre de loisirs se combine peu souvent avec la pratique d'une activité encadrée**. Il s'observe aussi, chez les enfants se rendant de temps en temps au centre de loisirs, une moindre pratique, mais les écarts à la moyenne sont plus contenus : 9 % de pratiquants le matin, 24 % l'après-midi. **Les enfants se rendant rarement ou jamais au centre de loisirs le mercredi sont ceux qui pratiquent le plus une activité encadrée ce jour-là : 13 % le matin et surtout 31 % l'après-midi**.

Parmi les enfants pratiquant une activité encadrée le mercredi matin, 50 % sont uniquement gardés par leur(s) parent(s), 26 % sont gardés autrement et 22 % se rendent au centre de loisirs (6 % tous les mercredis ou presque). Parmi les enfants pratiquant une activité encadrée le mercredi après-midi, une moitié également (50 %) est uniquement gardée par les parents, 28 % sont gardés autrement et 23 % se rendent au centre de loisirs (8 % tous les mercredis ou presque).

Les graphiques présentés ci-après correspondent, pour chaque temps d'accueil (mercredi matin et mercredi soir), au croisement de 2 questions : l'une a trait à la fréquence du recours au centre de loisirs, l'autre au(x) mode(s) de prise en charge de l'enfant qui ne se rend jamais au centre de loisirs. Comme plusieurs solutions de garde peuvent être utilisées par les familles, toutes les combinaisons ont été calculées afin d'identifier les plus fréquentes (par exemple, la garde uniquement par les parents). Chaque graphique en barre porte ainsi sur un total de 100 %. En sus, une 3ème question concernant la pratique d'une activité encadrée a été prise en considération.

[23] Environ 9 % des communes ont une organisation du temps scolaire sur 4,5 jours, avec école le mercredi matin, d'après l'étude de l'AMF précédemment mentionnée.

Illustration n°32 : Accueil et activité(s) des enfants le mercredi en semaine

LE MERCREDI MATIN

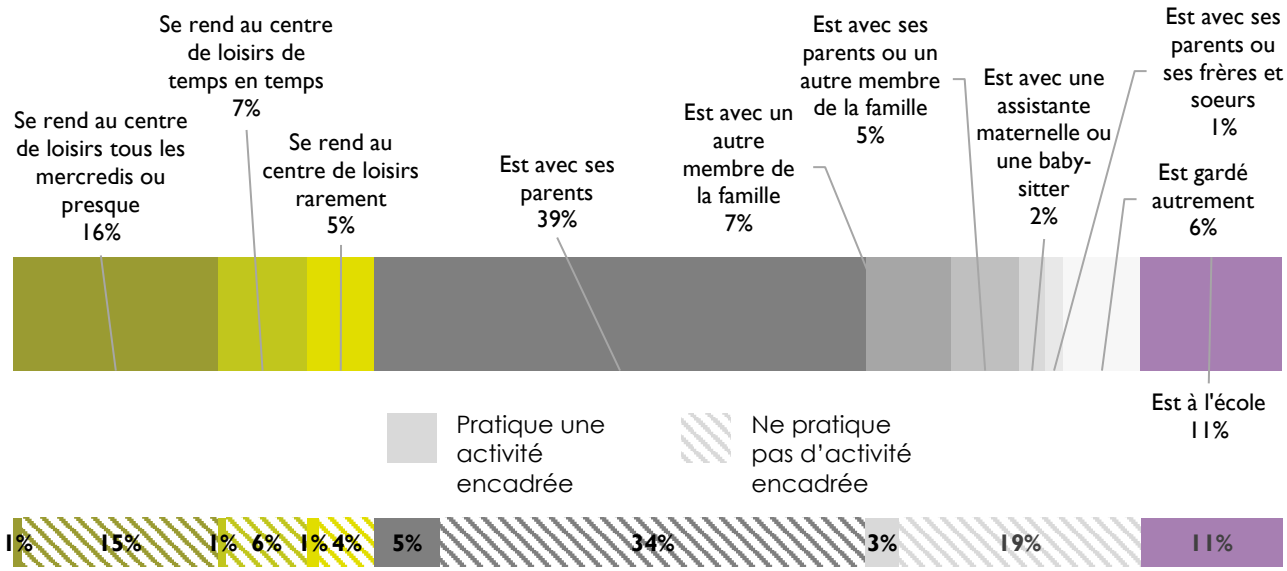

LE MERCREDI APRÈS-MIDI

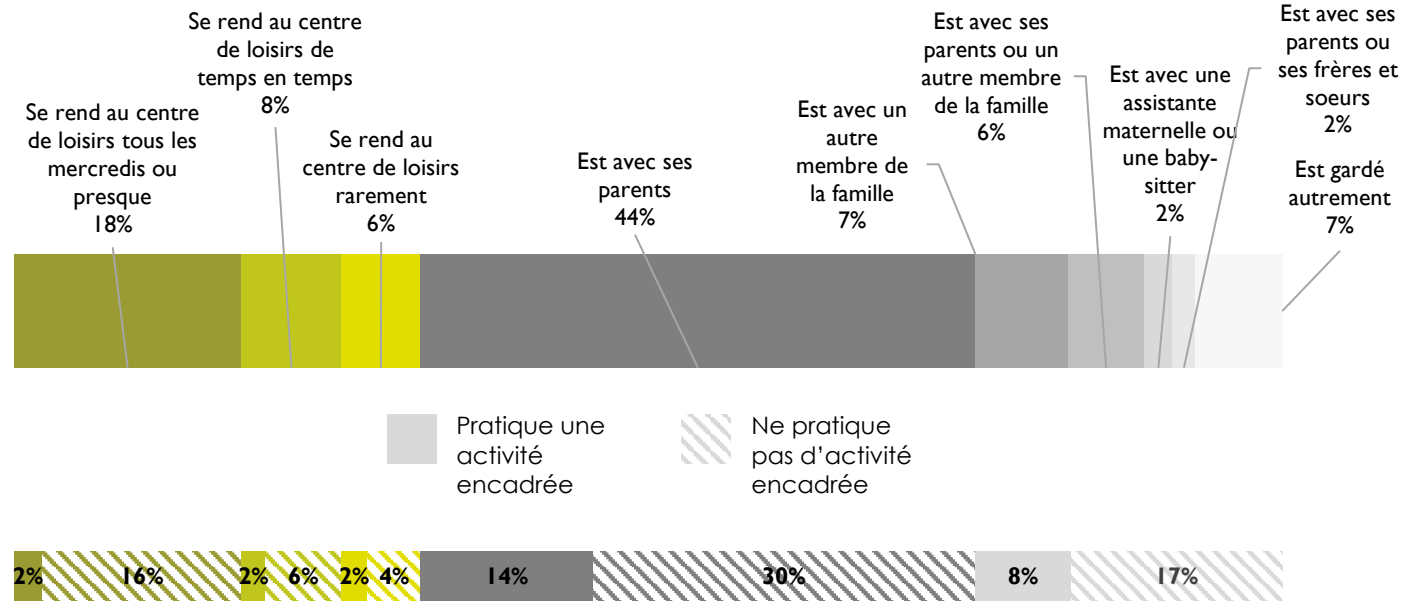

9. ZOOM SUR LES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

9.1 La notion de handicap

La notion de handicap de l'enfant peut s'appréhender de différentes façons. Pour rappel, les analyses réalisées l'envisagent à travers **deux prismes basés sur le déclaratif des parents**.

- Un premier prisme dit « large » fait référence aux enfants qui, selon leurs parents, sont « **en situation de handicap** », sans que la nature du trouble soit précisée. Ces enfants constituent 5 % de l'échantillon global.
- Un second prisme dit « resserré » ajoute une autre dimension : le fait que ces enfants « en situation de handicap » soit en outre, toujours selon leurs parents, **bénéficiaires de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)**. Ces enfants constituent 3 % de l'échantillon global, et représentent 69 % des enfants décrits comme étant en situation de handicap.

Dans le cadre de cette enquête, le type de handicap n'a pas été demandé. Ainsi les différences de recours et de satisfaction liées aux types de handicap n'ont pas été étudiées.

9.2 Les espaces ressources dédiés au handicap

Les parents avec enfant en situation de handicap ont été interrogés sur leur connaissance d'un espace ressource dédié à l'accompagnement des familles. **La majorité, 70 %, dit ne pas connaître ce type d'espace**, contre 30 % qui le connaissent. Parmi les parents connaissant un espace ressource, 60 % s'y sont déjà rendus et 40 % jamais. Au global, le taux de fréquentation d'un espace ressource par les parents d'enfant en situation de handicap se monte à 18 %. **Environ la moitié (51 %) des parents s'étant déjà rendus dans un espace ressource disent avoir obtenu des informations concernant l´accueil** de leur enfant dans les centres de loisirs, clubs sportifs, séjours…

Le fait que l'enfant perçoive l'AEEH aboutit à des résultats similaires : un taux de notoriété de l'espace ressource de 30 %, un taux de fréquentation de 19 % et grosso modo la moitié des parents (52 %) disant avoir été informés concernant l´accueil de leur enfant en centre de loisirs, clubs sportifs…

9.3 Le recours à l'accueil périscolaire et au centre de loisirs

En amont, il convient de noter que les enfants de 3-10 ans en situation de handicap sont **un peu moins scolarisés dans les écoles du milieu ordinaire : 91 %** sont dans ce cas, contre 99 % des enfants n'étant pas en situation de handicap ; 7 % sont accueillis dans un établissement spécialisé [Instituts médico-éducatifs (IME), Instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (ITEP), Instituts d'Éducation Motrice (IEM)], 1 % alternent entre l'école et un établissement spécialisé. La proportion d'enfants scolarisés diminue un peu chez les enfants bénéficiaires de l'AEEH : elle atteint 88 %, tandis que 10 % sont accueillis dans un établissement spécialisé.

Les enfants en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire recourent moins à l'accueil périscolaire : le matin, ils sont 32 % à s'y être rendus depuis la rentrée, contre 42 % des autres enfants, le midi ils sont 78 % (contre 89 %) et le soir 48 % (contre 64 %). C'est donc **pour l'accueil périscolaire du soir** que **la différence de fréquentation est la plus importante (-16 points)** alors

qu'elle est un peu moins prononcée **le matin et le midi, de l'ordre de -10 points**. Les taux de fréquentation du périscolaire des enfants bénéficiaires de l'AEEH sont équivalents à ceux des enfants en situation de handicap : 32 % le matin, 76 % le midi (un tout petit peu moins) et 48 % le soir. Le fait que la fréquentation de l'accueil du soir soit en retrait par rapport aux autres temps pourrait s'expliquer en partie par la fatigabilité plus importante des enfants en situation de handicap, ainsi que par la mobilisation de ces créneaux pour des rendez-vous médicaux, amenant les parents à récupérer leurs enfants dès la fin de la journée d'école.

Concernant le centre de loisirs, le mercredi s'observe comme pour le périscolaire un moindre recours, d'environ 10 points, des enfants en situation de handicap : 20 % s'y sont rendus le matin, contre 29 % des enfants sans reconnaissance de handicap, 22 % s'y sont rendus l'après-midi (contre 32 %). Les enfants percevant l'AEEH figurent un peu plus en retrait avec un taux de fréquentation de 18 % le mercredi matin et 21 % l'après-midi. **Lors des vacances, surtout les grandes, l'écart de fréquentation tend à se réduire** : 36 % des enfants en situation de handicap ont été au centre de loisirs durant les petites vacances et 36 % aussi durant les grandes vacances, contre respectivement 44 % et 41 % des autres enfants, soit un delta de -8 points et -5 points. Chez les enfants bénéficiaires de l'AEEH, le taux de fréquentation pendant les vacances atteint 36 % pour les petites vacances, 34 % pour les grandes. Cet écart plus faible est aussi à mettre en relation avec une moindre fréquentation du centre de loisirs sur ces périodes par les autres enfants, et peut-être de moindres options alternatives pour les enfants en situation de handicap. Une autre hypothèse est que, dans ces accueils hors du cadre scolaire, l'absence d'enjeux d'apprentissage facilite l'inscription de certains enfants en situation de handicap.

La pratique régulière d'une activité encadrée (dans un club, une association…) génère une plus grande disparité entre enfants en situation de handicap et autres enfants : les premiers sont 42 % à pratiquer une activité, les seconds 61 %, soit un delta de quasiment 20 points, deux fois supérieurs à celui constaté pour l'accueil périscolaire et le centre de loisirs du mercredi. Parmi les bénéficiaires de l'AEEH, le taux de pratique atteint 40 %.

Illustration n°33 : Taux de fréquentation de l'accueil périscolaire, du centre de loisirs et taux de pratique d'une activité encadrée selon que l'enfant soit ou non en situation de handicap

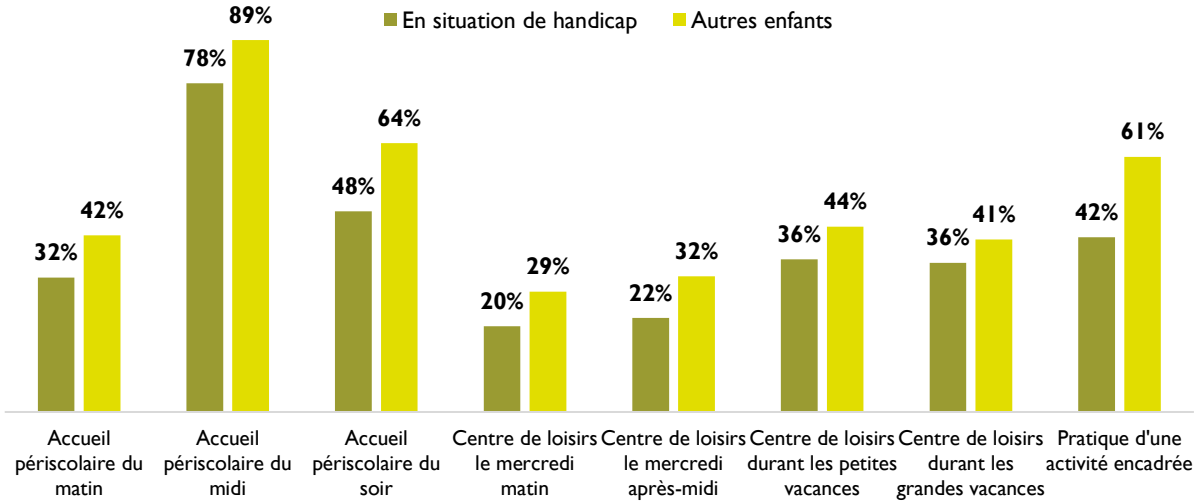

Source : Tmo - Enquête sur l'accueil des enfants au périscolaire et en centre de loisirs, mai à juillet 2024
Base : Familles dont l'enfant est actuellement scolarisé dans une école maternelle ou élémentaire pour l'accueil périscolaire (8 884) / Ensemble des familles pour le centre de loisirs et l'activité encadrée (9 058)

L'enquête « Éducation et Famille » de l'Insee (octobre 2003), qui a porté sur un échantillon de 4 114 ménages, abordait notamment l'organisation du temps des enfants et les activités de loisirs en clubs et associations[24]. Cette enquête montrait déjà que les enfants en situation de handicap se trouvaient désavantagés par rapport aux pratiques et modes de participation aux activités, désavantage lié principalement à une **carence de l'offre** - si l'accueil des enfants en situation de handicap s'est développé dans le secteur de la petite enfance, il n'en est pas de même pour les enfants plus âgés – et à un déploiement des démarches inclusives qui progresse mais reste insuffisant.

Sur ce point, les activités encadrées particulièrement semblent s'avérer moins accessibles aux enfants en situation de handicap. En outre, l'enquête confirme qu'**avoir un enfant en situation de handicap modifie les conditions de vie de la famille.** Les mères sont souvent amenées à réduire voire arrêter leur activité professionnelle, contribuant à réduire les ressources du foyer, entravant ainsi la participation de l'enfant aux activités encadrées en club ou en association. Le revenu de la famille constitue en effet, pour tous les enfants et les jeunes, un des facteurs déterminant de l'accès à ces pratiques (voir partie 8.1). D'où les écarts notables constatés dans ce baromètre entre le taux de pratique d'une activité encadrée des enfants en situation de handicap et celui des autres enfants.

Tandis que parmi l'ensemble des enfants, la fréquentation de l'accueil périscolaire est peu évolutive selon leur âge, chez les enfants en situation de handicap, **le recours à l'accueil périscolaire est plus le fait des enfants âgés** : 39 % des 9-10 ans s'y rendent le matin, 86 % le midi et 54 % le soir, contre 27 %, 66 % et 34 % des 3-5 ans, soit des écarts allant de 12 points (pour le matin) à 20 points (pour le midi et le soir). **La fréquentation du centre de loisirs s'avère en comparaison nettement plus homogène** selon l'âge parmi les enfants en situation de handicap, alors que parmi l'ensemble des enfants, elle s'élève jusqu'à 5-6 ans avant de s'abaisser ensuite.

9.4 La satisfaction vis-à-vis du périscolaire et du centre de loisirs

Les parents d'enfant en situation de handicap expriment **une satisfaction légèrement moindre** que les parents d'enfant non déclarés par leurs parents comme étant en situation de handicap : en moyenne, les premiers attribuent une note de satisfaction de 6,8 sur 10 à l'accueil périscolaire et 7,1 au centre de loisirs quand les seconds donnent une note de 7,0 au périscolaire et 7,2 au centre de loisirs.

Les parents dont l'enfant en situation de handicap se rend à l'accueil périscolaire portent un regard moins favorable à l'égard des activités proposées : le matin, 80 % s'en disent satisfaits contre 87 % des parents d'autre enfant, le midi, 74 % sont satisfaits (contre 83 %) et le soir 80 % (contre 88 %). Le taux de satisfaction des parents d'enfants en situation de handicap est ainsi, selon les temps, de 7 à 9 points inférieurs à celui des parents d'autre enfant, résultat pouvant s'expliquer par le fait que **des activités adaptées au handicap de leur enfant sont très rarement proposées : dans 5 % des cas seulement le midi et le soir** (le matin, aucun parent interrogé n'a indiqué de telles activités). L'autre aspect engendrant une satisfaction plus limitée chez les parents d'enfant en situation de handicap est le taux d'encadrement : 65 % s'en déclarent satisfaits (à peine 2 sur 3), contre 74 % des parents d'enfant sans reconnaissance de handicap.

[24] OVLEJ (2009), « Le temps libre des enfants et des adolescents en situation de handicap. Approche comparative de leur accès aux pratiques de loisirs et de vacances ». L'enquête « Éducation et Famille » de l'Insee à laquelle se réfère le document identifie la situation de handicap travers cette question posée aux parents : « votre enfant est-il atteint d'un handicap gênant pour sa scolarité ? ». Selon l'enquête, parmi les élèves scolarisés de la maternelle au lycée, 16 % sont atteints d'un ou plusieurs « handicap(s) gênant pour leur scolarité » en excluant la catégorie « allergie et l'asthme ».

Pour les parents dont l'enfant en situation de handicap se rend au centre de loisirs, la satisfaction globale est à peine inférieure à celle des parents d'enfant sans reconnaissance de handicap. C'est que les activités adaptées au handicap de leur enfant sont plus fréquentes : 15 % des parents disent qu'il en existe le mercredi et 15 % durant les vacances, pourcentage trois fois supérieur au périscolaire. Aussi **leur niveau de satisfaction concernant les activités proposées approche-t-il celui des parents d'autre enfant :** 85 % contre 88 % le mercredi, 84 % contre 87 % lors des vacances scolaires, soit un différentiel de 3 points (contre 7 à 9 points pour le périscolaire). En revanche, le taux d'encadrement en centre de loisirs recueille, comme pour l'accueil périscolaire, moins d'avis positifs chez les parents d'enfant en situation de handicap : 70 %, contre 80 % pour les autres.

9.5 L'apport de l'accueil au périscolaire et en centre de loisirs

L'apport que les parents d'enfant en situation de handicap soulignent plus fortement concernant l'accueil périscolaire est l'encouragement à l'autonomie : 44 % citent cet aspect (40 % des parents d'enfant percevant l'AEEH), contre 36 % des autres parents. *A contrario*, l'apprentissage de la vie en collectivité et l'amusement sont moins cités par les parents d'enfants en situation de handicap : respectivement 52 % et 42 % mettent en avant ces apports, contre 60 % et 49 % des parents d'enfant sans reconnaissance de handicap.

L'apprentissage de l'autonomie est aussi plus mis en exergue par les parents dont l'enfant en situation de handicap se rend au centre de loisirs : 36 % d'entre eux soulignent cet apport (35 % des parents d'enfant bénéficiaire de l'AEEH), contre 24 % des parents d'enfant sans reconnaissance de handicap. En dépit d'activités adaptées au handicap de leur enfant plus souvent proposées en centre de loisirs, l'amusement est, comme pour le périscolaire, moins évoqué par les parents d'enfant en situation de handicap, à 51 %, contre 60 % chez les autres parents. Les autres apports sont évoqués dans des proportions similaires.

9.6 Les raisons de recours et de non-recours

Plus de la moitié des parents d'enfants en situation de handicap dit recourir au périscolaire et au centre de loisirs parce que ces accueils sont bien adaptés au handicap de leur enfant : 56 % évoquent cette raison pour l'accueil périscolaire (matin et soir comme midi), 59 % pour le centre de loisirs le mercredi et 56 % pour le centre de loisirs des vacances.

La proportion de parents d'enfants en situation de handicap exprimant, à l'inverse, qu'ils ne recourent pas au périscolaire et au centre de loisirs car ces accueils ne sont pas ou peu adaptés au handicap de leur enfant s'avère plus réduite : 32 % signalent ce frein pour l'accueil périscolaire du matin et du soir, 35 % pour le centre de loisirs du mercredi, un peu plus, 41 % pour le centre de loisirs des vacances. Le pourcentage se monte en revanche à 54 % pour l'accueil périscolaire du midi, signe possible d'une inadaptation plus prononcée (cependant que les effectifs concernés, un peu plus de 100 parents, semblent un peu faibles pour totalement étayer ce constat). Cela peut être lié au fait qu'il semble rare qu'un accompagnement renforcé soit proposé aux enfants en situation de handicap sur ces temps.